

**snp
den**

Syndicat National des
Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

numéro **162**

«... pour un service public
d'éducation rénové, de
qualité, le SNPDEN fera
entendre la voix des
personnels de direction
le 19 octobre à Paris...»

Éditorial du secrétaire général

2008

OCTOBRE 8/10

Direction

10 €

*« Carrière et rémunération des chefs et des adjoints :
le SNPDEN, à l'initiative pour l'ouverture de nouvelles discussions »*

Le Naerum Gymnasium
Copenhague



Philippe
GUITTET

Avec le SNPDEN, pour un service public d'éducation rénové, de qualité

Le 19 octobre à Paris, le SNPDEN sera partie prenante de la manifestation de l'Éducation nationale, pour un service public d'éducation rénové de qualité, en réponse au plan social qui se confirme dans le service public d'éducation.

La suppression des 13 500 postes en 2009 constitue un record jamais atteint. Si la seule augmentation des postes n'a pas permis à elle seule de lever tous les blocages du système, à l'inverse, ce n'est pas la suppression des postes depuis cinq ans et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite pour les quatre ans à venir qui constituent une réponse appropriée aux défis du système éducatif.

Il faut plutôt en définir les besoins à partir des missions qui lui sont dévolues.

Nous dénonçons notamment la suppression des postes administratifs et rappelons que chaque EPLE doit avoir une équipe de direction complète, un pôle administratif adapté, des personnels non-enseignants en nombre suffisant. Nous redisons enfin l'incalculable enjeu de la maintenance et de l'accompagnement dans le domaine, chaque année plus important, des TICE.

Sans les collaborateurs nécessaires pour assurer toutes les missions de l'EPLE, nos conditions de travail continueront de se dégrader et la mise en œuvre de l'autonomie sera rendue plus difficile.

C'est pourtant une condition indispensable pour que le relevé de conclusions et la charte de pilotage prennent tout leur sens dans les établissements.

Dans chaque académie, nous allons réactiver l'observatoire de la charte de pilotage que nous avons mis en place l'an dernier.

Rappelons à ce propos que nous attendons toujours la tenue de la concertation prévue sur le plan de requalification des emplois et de formation des personnels administratifs, avec les organisations signataires et les organisations représentatives de ces personnels.

La manifestation du dimanche 19 octobre n'est pas un rituel : elle doit constituer un temps fort de notre engagement.

Au-delà de la question des postes, nous prôtons un service public de l'éducation fondé sur une conception régulée de l'autonomie des établissements.

Xavier Darcos affirme dans un article du Monde, le 18 juillet dernier, que « *notre système scolaire a su remettre en question le système absurde de la carte scolaire* » et « *qu'une régulation, par des critères précis et transparents, intervient lorsque la capacité d'accueil ne permet pas de satisfaire toutes les demandes* ».

Lorsqu'une première phase « *d'assouplissement* » a été mise en place pendant l'été 2007, nous avons souligné ses effets contestables. Nous avons plaidé pour une régulation fondée sur les critères mêmes annoncés par la lettre de mission du ministre.

Cette année, la circulaire ministérielle adressée aux recteurs, avec des principes indiscutables, tend à rassurer parce qu'en fait nous restons dans le régime des dérogations et dans le principe du secteur avec droit à l'affectation de proximité, mais en même temps nous constatons que chaque inspecteur d'académie décline à sa manière, sans véritable transparence, selon des critères différents d'un département à l'autre, en toute ignorance réciproque des pratiques, et sans aucune garantie quant à l'équilibre du système.

Nous rappelons donc, sur cette question, comme il y a un an, nos propositions pour éviter que nous allions vers une dérégulation non maîtrisée, une désorganisation du service public, et une inégalité croissante de l'offre de formation. Pour tenir les promesses de mixité sociale et scolaire et d'égalité entre les familles en matière d'offre scolaire de proximité, nous dirons au ministre la nécessité de définir des indicateurs et de mettre en place les outils de régulation pour un cadrage des politiques départementales et académiques, et de corriger ou mettre en place les outils de pilotage pour gérer les demandes des familles et les affectations des élèves.

Ne pas réguler l'affectation scolaire, c'est comme ne pas réguler la sphère financière, c'est se préparer aux pires déconvenues du modèle libéral.

Répondre à cette question est un préalable pour envisager sereinement l'autonomie de l'établissement sans organiser une concurrence sauvage qui mettrait à bas tous les principes du service public d'éducation.

L'autonomie de l'établissement devrait conduire à ce que celui-ci ne soit pas soumis au temps court du politique mais au temps long de l'éducation et reste un lieu de stabilité face à l'hyperactivité de la sphère politique (cf. article de Philippe Tournier : « *la peur n'évite pas le danger* »).

Cela paraît indispensable au moment où les annonces se multiplient sans que nous ne soyons consultés a priori sur leur intérêt et leur faisabilité : stages divers, médailles au baccalauréat, code de la paix scolaire...

LA SUITE À LA PAGE 6

SUITE DE L'ÉDITO DE LA PAGE 3...

Pour l'essentiel, les nouveaux engagements du ministre doivent se faire sur la base du volontariat et de la contractualisation et s'accompagner des moyens indispensables. C'est un préalable pour que notre métier ne se dégrade pas et pour envisager avec sérénité une plus grande autonomie de l'établissement.

Pour l'expérimentation en lycée, le directeur de cabinet s'était engagé le 19 mai à la demande du SNPDEN à ce que les 200 lycées de réussite scolaire et les personnels de direction soient rémunérés sur la base du dispositif « *École ouverte* ». Or cette promesse n'avait pas pour l'instant été tenue. Le directeur de cabinet nous a confirmé qu'il tiendrait ses engagements lors de notre rencontre du 22 septembre dernier.

Plus généralement, l'autonomie de l'établissement ne peut pas se concevoir sans des ressources prévisibles et stabilisées sur plusieurs années.

Seule une DHG dont une part non négligeable serait réellement consacrée à l'autonomie, permettrait de bâtir un véritable projet d'établissement, des expérimentations et un contrat d'objectifs sur des indicateurs pertinents propres à l'établissement.

Cela donnerait, en outre, une importance nouvelle aux instances de l'établissement : conseil pédagogique, commission permanente et conseil d'administration.

L'autonomie suppose que les personnels de direction ne soient pas soumis aux pressions, aux injonctions et à l'autoritarisme. Ils doivent assumer toute leur place dans le pilotage. La lettre de mission doit jouer pleinement son rôle : le chef d'établissement, fonctionnaire d'État, doit devenir un véritable président d'EPLÉ.

L'établissement autonome n'est pas une structure déconcentrée de l'État.

C'est le sens que nous donnions à la charte de pilotage de l'établissement et au concept de contractualisation entre partenaires égaux : Établissement - État - Collectivité territoriale.

L'État devrait pour cela s'en tenir à son rôle de régulation : fixer et vérifier les contenus des apprentissages, les compétences attendues et les modes de certification et enfin établir des règles équitables sur tout le territoire en termes de ressources financières, matérielles et humaines.

Si l'autonomie suppose de rendre compte, nous refusons le diktat de la performance, nouvelle valeur en vogue au sein du pouvoir politique. Celle-ci ne peut que provoquer, insécurité, inégalité et compétition au détriment de la qualité du service au public. D'ailleurs de nombreux pays qui avaient adopté cette référence y renoncent maintenant.

Une conception rénovée de l'établissement et du rôle de ses personnels de direction implique une nouvelle évolution de notre carrière. Chaque revalorisation des enseignants nécessitera en tout état de cause de maintenir un différentiel de carrière en notre faveur.

Après le statut de 2001 que seul le SNPDEN a approuvé, après le relevé de conclusions de 2007, nous devons maintenant obtenir de nouvelles avancées en termes de promotions, de classement, de valorisation indiciaire et indemnitaire pour les chefs et les adjoints, ainsi qu'une évaluation de qualité, juste et transparente pour tous.

Le SNPDEN a reçu du directeur de cabinet le 22 septembre des assurances pour que s'ouvre dans des délais rapprochés une concertation sur notre carrière, afin de répondre à nos nouvelles missions.

N'oubliez pas : lors de la manifestation du 19 octobre à Paris, faites entendre la voix des personnels de direction.

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MÊL : SIEGE@SNPDEN.NET

Directeur
de la Publication
PHILIPPE GUITTET
Rédacteur en chef
DONATELLE POINTEREAU
Rédacteur en chef adjoint
NORBERT GOSSET
Secrétaire de rédaction
JÔËLLE TORRES

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER

Publicité
ESPACE M.
TÉL. 04 92 38 15 55
Chef de Publicité
FABRICE MAURO

Impression
IMPRIMERIE SIC,
5-7 RUE CLAUDE CHAPPE
77 400 LAGNY
TEL. : 01 64 12 17 17

DIRECTION –
ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE
DE PUBLICATIONS
ET AGENCE DE PRESSE
0309 S 08103

DIRECTION N° 162
MIS SOUS PRESSE
LE 26 SEPTEMBRE 2008

Abonnement
100 € (10 NUMÉROS)
PRIX DU NUMÉRO : 10 €

**INDEX
DES
ANNONCEURS**

INCB	2
INDEX ÉDUCATION	4, 5
L'OFFICE	9
INDEX ÉDUCATION	10, 11
GMF	15
OMT	17
CASIO	19
AEFC	21
CNDP	27
SNCF	29
OKI	33
MAIF	75
ALISE	76

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

S O M

3 ÉDITORIAL DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

8 AGENDA
DÉCISIONS DU BN

12 THÈMES
DU CSN

13 ACTUALITÉS

- Optimisme de rentrée du ministre
- Cru 2008 du baccalauréat
- Les pistes de réforme du HCE pour l'orientation
- Le salon européen de l'éducation
- Sombre horizon budgétaire pour l'éducation
- Une rentrée sur fond de contestation
- Le service minimum imposé par la loi
- Un code de la paix scolaire annoncé pour janvier
- Soutien gratuit tous azimuts

20 COMMUNIQUÉS

- La reconquête du mois de juin, communiqué de presse.
- Appel aux rassemblements du 16 octobre

m a i r e

21 LE SNPDEN REPRÉSENTÉ AU CNESER

- Un siège au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche a été attribué à l'organisation la plus représentative des personnels de direction.

22 CONFÉRENCE DE PRESSE DU SNPDEN

- Les questions de l'autonomie de l'établissement, de la réforme des lycées, des conditions de travail et de rémunération des personnels de direction étaient au centre d'une conférence de presse du SNPDEN qui a eu un écho important dans la presse nationale et régionale.

24 AUTONOMIE LA PEUR N'ÉVITE PAS LE DANGER

- L'agitation paroxystique du ministère pose la question de la « gouvernance » du système et, en particulier, celui de son animation territoriale, redoutablement laissée en déshérence. Quelle avenir peut-on entrevoir pour les relations entre EPLE, État central et collectivités locales ?

26 RGPP : UN ESPACE DE RÉFORME STATUAIRE À INVESTIR

- Le processus de RGPP avance à grands pas dans la fonction publique. Dans ce vaste chantier de rénovation, il semble bien qu'il faille nous préparer à investir rapidement et fortement le dossier d'une très prochaine réforme statutaire.

30 CHEF D'ÉTABLISSEMENT EN EUROPE

- L'évolution la plus marquante des trois dernières décennies au niveau international, est l'importance décisive reconnue aux établissements pour la mise en œuvre de politiques éducatives. Il en ressort des constantes relatives au métier de direction.

34 COLLOQUE ESHA

- La biennale d'ESHA s'est déroulée du 11 au 13 septembre à Copenhague sur le thème du leadership.

35 PROMOTIONS

- Les tableaux d'avancement 2009
- La commission paritaire

36 LA COMMISSION PARITAIRE

- Les 11 commandements de la discussion dans un cadre paritaire

38 LE MOUVEMENT 2008 ET LA MOBILITÉ

- Suite du n° 160

42 LA 3^e CAPN DU 22 AOÛT 2008

43 TABLEAUX DU MOUVEMENT D'AOÛT 2008

47 TABLEAUX D'AFFECTATION DES NOUVEAUX PERSONNELS DE DIRECTION

63 LA CELLULE JURIDIQUE DU 2008-2009 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

65 L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ

65 DERNIERS OUVRAGES REÇUS...

67 ADHÉSION

72 QUESTIONS DES PARLEMENTAIRES ET RÉPONSES DES MINISTRES

agenda

MERCREDI 1^{er} OCTOBRE

Rencontre avec M. de Gaudemar : la réforme des lycées

MARDI 7 OCTOBRE

Cellule juridique
Ouverture du site ministériel pour les demandes de mutation (jusqu'au 3 novembre).

LUNDI 13 OCTOBRE

Bureau national

MARDI 14 OCTOBRE

Bureau national
Dépôt des listes pour les élections professionnelles

JEUDI 16 OCTOBRE

Rassemblement des retraités
Conseil supérieur de l'éducation

DIMANCHE 19 OCTOBRE

Rassemblement national et manifestation, à Paris

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Zone A, B, C :
du samedi 25 octobre 2008
au jeudi 6 novembre 2008

décisions BN

Bureau National du 21 août et des 22 et 23 septembre

LA RECONQUÊTE DU MOIS DE JUIN

Les conclusions du bilan réalisé au siège du SNPDEN, avec l'ensemble des académies expérimentales, ont été rendues publiques et des propositions seront faites aux services du ministère.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Les difficultés et le flou dans la généralisation de l'accompagnement éducatif créent une réelle inquiétude dans de nombreux établissements, renforcée par des propositions locales de gestion de l'accompagnement éducatif du primaire par l'administration du collège. Le SNPDEN rappelle que cela ne fait pas partie de la mission de l'établissement et qu'il ne peut être question d'accepter ce transfert de charges relevant des services du primaire et de son administration.

LA RÉFORME DU LYCÉE.

La concertation a commencé, le ministre a dévoilé la maquette pour la seconde. Le SNPDEN s'est associé aux organisations syndicales qui demandaient un allongement du calendrier des consultations et de mise en œuvre.

LE LYCÉE PROFESSIONNEL.

Le groupe de suivi national a repris ses travaux qui doivent s'articuler avec les groupes de suivi académique. Le SNPDEN veille en particulier au maintien réel d'une possibilité de formation de niveau V et à la mise en place des dispositifs d'accompagnement d'aide individualisée et de rémédiation.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'AEFE

Titulaires :

Serge Faure, Joël Bourgeot,
Thérèse Delaubier, Laurence Colin.

Suppléants :

Patrick Falconnier, Max Paties,
Sylvette Boucher, Patrick Roumagnac.

RETRAITÉS: RASSEMBLEMENTS DU 16 OCTOBRE.

La revalorisation des pensions ne suit pas le rythme de l'inflation. De plus, des menaces pèsent sur la pension de réversion. Le bureau national appelle les retraités à participer **aux rassemblements du 16 octobre**. Il demande aux sections académiques et départementales d'envoyer des délégations de soutien.

MANIFESTATION, LE DIMANCHE 19 OCTOBRE À PARIS.

Le SNPDEN se joindra à **la manifestation du 19 octobre**, pour la défense d'un service public d'Éducation et demande à chaque section académique d'être présente.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 9 DÉCEMBRE.

Le SNPDEN lance un appel à voter **dès réception du matériel** de vote à partir du 18 novembre.

EDVIGE

Le SNPDEN est opposé à la création du fichier de renseignements individuels Edvige et appelle à signer la pétition contre sa mise en œuvre.

LA RÉMUNÉRATION ET LA CARRIÈRE.

Le SNPDEN demande l'ouverture de discussions sur la carrière et les rémunérations des personnels de direction et le paiement pour les tâches supplémentaires pendant les vacances comme cela avait été annoncé par le cabinet du ministre.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Vote pour les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et pour la commission paritaire nationale (CAPN).

Date de réception du matériel de vote, **dans les quelques jours qui suivent le 18 novembre**, car la date limite d'envoi par les rectorats est le 18 novembre.

**VOTEZ DÈS RÉCEPTION,
c'est plus sûr!**

Date limite d'arrivée **par la voie postale** de votre bulletin de vote le 9 décembre 2008.

Thèmes du CSN des 13 et 14 novembre 2008

COMMISSION ÉDUCATION & PÉDAGOGIE

1. Comment évaluer les conséquences de la suppression de la carte scolaire : quels indicateurs pour un observatoire de la carte scolaire ?
2. Point sur les projets de réforme du lycée :
 - Quels parcours scolaires ?
 - Quelles conditions de l'organisation en modules ?
 - a. **Voie professionnelle :**
quelles conséquences attendre des nouveaux textes ? Quelles conditions de mise en place de la rénovation de la voie professionnelle ?
 - b. **Voie générale et technologique :**
quelles conditions de mise en place de la classe de seconde ?
Quelle conception des parcours du cycle terminal ?
3. Point sur le collège :
 - a. Où en sont les adaptations attendues en relation avec le socle commun ?
 - b. Où en est-on du livret de compétences, du brevet, des programmes ?

COMMISSION MÉTIER

1. La charte de pilotage : bilan et perspectives.
 - L'autonomie de l'EPL - les réseaux d'EPL.
 - La contractualisation : État/Collectivité territoriale/Établissement.
 - Les nouvelles responsabilités – le pôle administratif - la mutualisation des services.
2. Questions d'actualité :
 - La nouvelle réglementation concernant l'hygiène et la sécurité.
 - Le code de la paix scolaire.

COMMISSION CARRIÈRE

1. Transformations du cadre statutaire spécifique des personnels de direction dans le cadre de la réforme de la fonction publique
 - a. Le contexte général : filière métier et niveau de recrutement,
 - b. Les grilles indiciaires,
 - c. Le régime indemnitaire,
 - d. Les rémunérations annexes.
2. Réflexion prospective : perspectives d'évolution de notre statut à moyen terme au regard des modifications législatives et réglementaires annoncées

SOUS COMMISSION FIN DE CARRIÈRE ET RETRAITES:
Mercredi 12 novembre à 17 heures au lycée Turgot (un actif et un retraité par académie)

 - a. Les rendez-vous 2008 : les annonces et les mesures récentes (revalorisation des retraites, solidarité, santé),
 - b. Relations de travail avec la FGR et l'UNSA-Retraites,
 - c. Bilan des actions d'octobre,
 - d. Perspectives sur la défense des retraites.

COMMISSION VIE SYNDICALE

1. Élections professionnelles : mobilisation à la veille du scrutin.
2. Préparation du congrès de Biarritz : contribution à la réflexion, état des lieux et questionnement.
3. La place du SNPDEN dans le syndicalisme européen : perspectives.

Valérie
FAURE

OPTIMISME DE RENTRÉE DU MINISTRE

Le 28 août dernier, Xavier Darcos s'est livré au traditionnel exercice de la conférence de rentrée, la deuxième du genre pour lui à la tête du ministère de l'Éducation nationale.

Mais pour cette rentrée, point de nouveautés, ni d'annonces particulières pour le Ministre qui s'est contenté de confirmer les différents dispositifs déjà connus, en défendant « *une école nouvelle génération* », « *plus juste* », faisant « *progresser les libertés et les droits des élèves et de leurs familles* ».

Évoquant tout à tour l'assouplissement de la carte scolaire, les nouveaux programmes du primaire, la mise en place du service minimum d'accueil à l'école, l'accompagnement éducatif, la suppression du samedi matin, les efforts en faveur de la scolarisation des élèves handicapés ou encore la réforme du lycée... Xavier Darcos a prononcé un plaidoyer en faveur d'une école « *plus efficace et plus moderne* », avec « *moins d'enseignants et plus de services* » offerts aux élèves. Une école dont le propre sera de « *repenser en profondeur le rôle de chacun des acteurs de la communauté éducative* ».

Dans un discours très optimiste, et pariant sur une rentrée tranquille, le Ministre a par ailleurs indiqué que les 13 500 départs à la retraite non renouvelés en 2009 n'auraient aucun impact sur l'offre éducative. « *Nous pouvons parfaitement y parvenir sans modifier en rien le taux d'encadrement des élèves par les enseignants, mais en procédant aux réformes de structures et de productivité qui s'imposent* » a-t-il déclaré, évoquant alors la réforme du système de remplacement, le recours aux heures supplémentaires et une meilleure utilisation des professeurs détachés.

Xavier Darcos a par ailleurs placé sa rentrée sous le signe des enseignants, promettant de consacrer une enveloppe de 410 millions d'euros à la revalorisation du métier, incluant notamment la rémunération des heures supplémentaires défiscalisées, une prime annuelle de 500 euros pour les enseignants acceptant de faire 3 heures supplémentaires hebdomadaires et une autre de 1 500 euros pour les néotitulaires,

un accroissement de certains ratios de promotions, ainsi que des avancées indemnitaires pour certains professeurs principaux de lycées professionnels.

Des avantages financiers que les syndicats interprètent différemment. Ils jugent ainsi que si certaines annonces sont alléchantes pour la profession enseignante, une partie des financements annoncés, et supposés améliorer la condition enseignante, a pour origine les suppressions de postes. Il s'agit, selon eux, de proposer d'une façon habile aux enseignants « *d'échanger des hausses de salaires contre des suppressions de postes* », mais in fine, la vraie contrepartie est « *une dégradation des conditions d'exercice du métier et du service rendu* ».

Les syndicats jugent par ailleurs que la politique annoncée ne concerne pas tous les enseignants et ils réclament donc un plan de revalorisation pour tous. Le discours intégral de Xavier Darcos, ainsi que le dossier de presse, sont consultables sur le site du ministère : www.education.gouv.fr/ – rubrique « *Actualités* ».

CRU 2008 DU BACCALAURÉAT

Selon les résultats provisoires communiqués par le Ministère de l'Éducation nationale dans sa note d'information publiée au mois d'août, la session 2008 du baccalauréat a enregistré un taux de réussite global identique à celui de la session précédente, soit 83,3 %.

Ainsi, sur les 621 000 candidats qui se sont présentés en juin, 517 500 ont décroché l'examen, soit 280 000 lauréats pour le bac général (ce qui représente 54 % des bacheliers 2008), 135 500 un bac technologique (26 % des bacheliers 2008) et 102 000 le bac professionnel (20 %).

D'après les résultats globaux communiqués par le ministère, la réussite enregistrée à cette session a augmenté dans les séries générale (+0,2 point) et technologique (+0,7 point), pour atteindre respectivement des taux de réussite jamais atteints de 87,8 et de 80,2 %.

Plus précisément, la réussite est notamment à souligner dans la série générale L qui augmente de +1,8 points, dans la série générale S de 0,7 point, et dans les séries

tertiaires du baccalauréat technologique (+ 2,4 points), avec notamment la série SMS qui voit son taux augmenter de 5,1 points.

En revanche, le taux de réussite au baccalauréat professionnel a lui baissé de 1,3 points, soit 76,6 % contre 77,9 % en 2007 : une baisse commune au secteur des services et de la production, alors que le secteur de la production agricole est le seul à voir son taux augmenter.

« *Compte tenu des évolutions démographiques, 63,4 % d'une génération obtient le baccalauréat contre 63,6 % l'an dernier* » a précisé le ministère de l'Éducation nationale dans un communiqué. Un taux qui plafonne aux alentours de 64 % depuis 1995.



La note de la DEPP donne par ailleurs le détail pour chaque académie des résultats par série des bacs général et technologique. Il en ressort que, toutes séries confondues, la quasi-totalité des académies a obtenu un taux de réussite au bac général supérieur à 85 %, 6 académies dépassant même les 90 %. Au bac technologique, une académie sur deux enregistre un taux de réussite de plus de 80 %.

Comme l'an passé, c'est l'académie de Grenoble qui se situe en tête pour le bac général, avec un taux de réussite de 92,6 % et l'académie de Nantes pour le bac technologique, avec un taux de 87 %. Quant aux résultats les moins bons de métropole, ils sont enregistrés par l'académie de Créteil, avec un taux respectif de 80,5 % pour le bac général et de 71,4 % pour le bac technologique.

Ces chiffres, qui concernent la métropole et les DOM, restent cependant provisoires, puisque n'incluant pas la session de septembre. Cette note d'information (n° 08.27) est consultable sur le site du Ministère à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/pid269/note-d-information.html.

LES PISTES DE RÉFORME DU HCE POUR L'ORIENTATION

Après l'école primaire en 2007 (cf. Actualités *Direction* 152 page 18), le Haut Conseil de l'Éducation (HCE), instance consultative née de la loi d'orientation pour l'avenir de l'École, a consacré son deuxième bilan annuel des résultats de l'École à l'orientation.

Remis début juillet au président de la République, ce rapport dresse un bilan sans complaisance du dispositif de l'orientation, jugé « pléthorique, redondant et peu efficace ». Le HCE y juge que le système actuel « entérine très largement une répartition hiérarchisée des élèves, déterminée dès l'école élémentaire », et se caractérise par des « disparités sociales » encore plus marquées dans le second cycle.

L'orientation des jeunes relève trop souvent « d'une gestion des effectifs fortement déterminée par la hiérarchie des filières », et procède par « exclusions successives vers des voies ou filières moins considérées ».

Autre faiblesse pointée par le rapport : le fait que « les décisions d'orientation reposent encore sur la référence aux notes et aux moyennes » dont « les insuffisances ont pourtant été démontrées depuis longtemps par diverses études ».

L'orientation reste de plus trop « éloignée des réalités de la vie professionnelle et des besoins économiques de la Nation », et est aussi peu ouverte aux possibilités de réorientation.

Qui plus est, sa « rigidité globale conduit à des orientations quasi forcées », aboutissant à « trop d'abandons en cours de scolarité ».

Outre ce tableau négatif du dispositif, le rapport consacre également une partie à la redéfinition de la fonction de conseil en orientation, jugée mal exercée actuellement.

Pour remédier aux dysfonctionnements constatés, le Haut Conseil émet alors 4 propositions :

- La première consiste à conférer aux régions les missions d'accueil et d'information, à travers une « tutelle unique », qui permettrait d'éviter la multiplication des structures actuelles générant « coûts inutiles » et « défaut de coordination » ;
- La 2^e proposition du HCE est de redéfinir la mission des conseillers d'orientation psychologues, actuellement sous l'autorité des directeurs de CIO, mais non « réellement dirigés » et « inspectés ».

Il est ainsi préconisé d'élaborer un référentiel de compétences, de placer les conseillers d'orientation sous la

responsabilité des chefs d'établissement et d'évaluer leur travail. Le Haut conseil juge en effet que « la fonction de conseiller en orientation ne peut plus être l'exclusivité d'un corps spécialisé de fonctionnaires » et évoque une remise en question de « leur monopole » et de leur formation.

« Il ne s'agit pas de faire des COP des « boucs émissaires » des insuffisances du système d'orientation » a déclaré Bruno Racine, président du HCE, lors de la présentation du rapport. « Qu'il y ait dans [leur] formation une composante psychologique n'est pas une aberration en soit », mais « c'est d'en avoir fait le critère décisif de recrutement des conseillers d'orientation » qui est regrettable.

- La 3^e piste émise consiste à donner aux professeurs toute leur place dans l'orientation, en créant notamment une mission de professeur référent, fondée sur le volontariat, et rémunérée spécifiquement pour un suivi individuel des élèves.
- Pour finir, le HCE suggère de renforcer l'éducation à l'orientation, en s'appuyant sur les professeurs documentalistes, qui ont eux aussi un rôle important à jouer, notamment dans la recherche d'informations adéquates.

L'intégralité de ce rapport (40 pages) est consultable sur le site du Haut conseil www.hce.education.fr/. Il est à noter d'ores et déjà que, pour son bilan 2009, le HCE a prévu de s'intéresser à l'enseignement professionnel.

LE SALON EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

Comme l'an passé, le SNPDEN participera, aux côtés de l'UNSA-Éducation, au salon de l'Éducation qui se déroulera du jeudi 27 au dimanche 30 novembre 2008, au centre Paris Expo de la Porte de Versailles (Cité de l'Éducation - Hall 7.2).



Comme il le fait depuis 9 ans déjà, le syndicat se fera un plaisir d'accueillir sur son stand tous les collègues, ou futurs collègues, désireux d'échanger sur le métier, le concours, la vie syndicale..., l'actualité de la profession et plus largement sur les thèmes d'actualité du monde éducatif. Lieu de partage d'expériences, d'idées, de projets..., le Salon de l'Éducation est aussi une

bonne occasion de rencontrer les différents partenaires de la communauté éducative ainsi que d'autres syndicats.

À l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne débutée le 1^{er} juillet, ce rendez-vous traditionnel des acteurs de l'Éducation sera cette année placé sous le signe de l'Europe, thème de cette 10^e édition, et les partenaires de l'Union Européenne en seront les invités d'honneur.

Au moment où ces lignes sont bouclées, la programmation des conférences, débats et tables rondes n'étant pas encore arrêtée, nous vous invitons à consulter le site du salon : www.salon-education.org/.

SOMBRE HORIZON BUDGÉTAIRE POUR L'ÉDUCATION

Après la suppression des 11 200 postes pour l'Éducation nationale en 2008, l'annonce mi-juillet par Xavier Darcos du non remplacement de 13 500 départs à la retraite pour la rentrée 2009, confirmée dans la présentation du projet de loi de Finances, mais dont la répartition n'est pas encore connue, a fait l'effet d'une bombe dans la communauté éducative.

Et le ministre a eu beau multiplier les interventions pour justifier les chiffres avancés, en indiquant que ces suppressions se feraient sans toucher à l'offre éducative, que c'était « l'hyper structure administrative » qui ferait « un effort sur elle-même », et que cela se ferait en organisant au mieux le système éducatif, évoquant au passage la baisse de la démographie scolaire... aucun de ses arguments n'est parvenu à rassurer les organisations syndicales, qui tour à tour ont fait part de leurs vives réactions, et ont toutes dénoncé une « saignée » d'une ampleur inégalée, marquant un « abandon de la priorité à l'éducation ».

« Nouvelle purge » pour la FSU, « scénario catastrophe » pour le SE UNSA, « logique purement comptable » pour le SGEN CFDT, « suppressions totalement inacceptables » pour le SNES... « une politique du chiffre à courte vue » pour l'UNEF... les réactions ont fusé et les mots n'ont pas manqué pour dénoncer les artifices d'explications et les effets d'annonce ministériels.

Pour l'UNSA-Éducation, il s'agit d'un « plan social inégalé », s'imposant à tous les personnels « au détriment de la qualité du service public et de l'offre éducative ». La fédération a par ailleurs déclaré ne pas se satisfaire « des compensations relevant des régimes indemnitaires ou de la course aux

heures supplémentaires évoquées » par le Ministre. Dès la mi-juillet, elle avait proposé aux autres organisations syndicales et à l'ensemble de la communauté éducative la conduite d'une mobilisation d'ampleur à la rentrée.

Ainsi, réunies le 26 août, les fédérations de l'Éducation (FSU, UNSA-Éducation, SGEN-CFDT, FAEN, Ferc-CGT, FO, Sud-Éducation), convaincues de la nécessité d'une action forte des personnels, ont décidé de lancer un appel à une journée nationale d'actions le 11 septembre, sans appel national à la grève, mais avec des possibilités d'actions multiformes (distributions de tracts, sit-in, courriers aux élus, conférences de presses locales, rassemblements, événements festifs...), afin de protester contre les suppressions de postes. L'objectif majeur de cet appel étant de sensibiliser et d'alerter les personnels et l'opinion sur les conséquences de la politique éducative du gouvernement et « d'enclencher la dynamique » en vue de construire un mouvement d'ampleur pour peser sur les orientations budgétaires de 2009.

La perspective d'une manifestation plus large, voire d'un recours à la grève, n'a pas été exclue.

UNE RENTRÉE SUR FOND DE CONTESTATION

Alors que le Ministère de l'Éducation nationale s'accorde un *satisfecit* concernant cette rentrée scolaire - « une rentrée réussie », « sans couacs majeurs » -, du côté des syndicats de l'Éducation, le mécontentement des dernières manifestations pré-estivales demeure d'actualité puisque plusieurs journées d'action ont d'ores et déjà été programmées pour les mois de septembre et octobre.

Il faut dire que les sujets de mécontentement ne manquent pas : les suppressions d'emplois annoncées, les réformes imposées - des nouveaux programmes du primaire au service minimum à l'école, en passant par la suppression du samedi matin - l'incitation aux heures supplémentaires, le calendrier trop précipité de la réforme du lycée ou encore l'assouplissement de la carte scolaire dont les effets sont inverses à l'objectif affiché de mixité sociale.

Avec en guise de ballon d'essai la journée du 11 septembre, une manifestation d'ampleur nationale contre la politique éducative du gouvernement est prévue le 19 octobre.

Pour cette seconde étape de mobilisation dans l'Éducation, sept organisations de l'Éducation nationale (UNSA Éducation, FSU, SGEN-CFDT, FAEN, FCPE, UNL, UNEF, et CRAP) ont appelé

« tous les citoyens concernés par l'école » à défilé pour la défense du service public d'éducation, pour que la politique de rigueur budgétaire cesse et pour que les réformes nécessaires dans l'éducation soient conduites d'une manière concertée.

Un texte résumant cet appel « *L'éducation est notre avenir : il ne doit pas se décider sans nous !* » a ainsi été diffusé pour dénoncer « le spectacle d'une politique gouvernementale, qui au-delà des habillages, ne voit dans l'Éducation qu'un moyen d'économiser ». Et, si les organisations signataires de cet appel reconnaissent que « tout n'est sans doute pas question de postes en matière éducative », elles jugent cependant que « rien ne pourra se faire dans cet acharnement d'un toujours moins de postes », « avec des réformes à marche forcée » et un désengagement de l'État sur ces missions de plus en plus marqué.

À l'occasion de sa conférence de presse le 9 septembre dernier (cf. page 22), le SNPDEN s'est déclaré partie prenante de cette manifestation, parce qu'il juge notamment que « les réductions de postes opérées depuis 5 ans et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne sont pas la réponse appropriée aux défis du système éducatif, dont il faut définir les besoins à partir des missions qui lui sont dévolues ». Le syndicat pense de plus « que la seule réponse en termes d'HSA ou d'HSE trouverait très vite ses limites ».

En attendant cette journée du 19 octobre, une autre action, émanant cette fois des fédérations de fonctionnaires (CFDT/CFE-CGC/CGT/FSU/UNSA/Solidaires), a été décidée pour le 7 octobre, à l'occasion de la journée d'action syndicale mondiale pour le travail décent, initiée par la Confédération syndicale internationale (CSI). Cette journée doit être l'occasion pour les salariés dans toutes les professions « d'affirmer l'exigence d'emplois de qualité pour tous, de salaires revalorisés, d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes ». La plateforme revendicative commune porte aussi l'exigence « d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau », et « des services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale ».

Les confédérations signataires de cet appel jugent par ailleurs « insuffisantes » les augmentations salariales proposées par le gouvernement, notamment en 2008. Elles ont aussi demandé à leurs organisations professionnelles et territoriales de se rencontrer pour décider des formes et des modalités de la mobilisation, et ont convenu de se revoir le 13 octobre pour faire le bilan de cette journée. À suivre...

LE SERVICE MINIMUM À L'ÉCOLE IMPOSÉ PAR LA LOI

Adoptée par le parlement le 23 juillet, la loi « instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire » (n° 2008-790 du 20 août 2008) a été publiée au journal officiel du 21 août, assortie le 4 septembre de la publication au BO d'une circulaire détaillant les modalités de sa mise en œuvre (n° 2008-111 du 26 août 2008).

Ainsi, après avoir essuyé de vives critiques de la part des syndicats enseignants et de certaines collectivités locales, le service minimum d'accueil, expérimenté en janvier et en mai 2008 dans certaines communes, s'applique depuis cette rentrée dans toutes les écoles maternelles et primaires, y compris dans les établissements privés sous contrat.

L'article 2 de la loi en définit le principe : « tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève [...] ».

Concrètement, les maires des communes sont donc tenus d'organiser, moyennant une compensation financière de l'État, un accueil gratuit des enfants, dès lors que la proportion d'enseignants grévistes de l'école est supérieure ou égale à 25 % de l'effectif enseignant ; en deçà de ce seuil, c'est l'État qui doit lui-même assurer cet accueil.

Qui plus est, tel que rédigé, le texte étend l'obligation d'accueil des élèves à d'autres motifs que la grève des enseignants. En revanche, une grande souplesse est autorisée quant aux modalités d'organisation du service, tant au niveau du choix des personnels, des locaux ou de l'association éventuelle avec d'autres communes.

La loi prévoit par ailleurs la mise en place d'un dispositif d'alerte sociale et de prévention des conflits - dont les modalités seront fixées par décret -, obligeant l'État et les organisations syndicales à la négociation préalable avant tout dépôt d'un préavis de grève.

Quant aux enseignants, ils sont tenus de signaler à leur hiérarchie 48 heures à l'avance leur intention de participer à la grève.

Si le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi de deux recours sur ce texte, en a entériné l'essentiel début août, jugeant notamment que « l'instauration

de ce droit d'accueil ne restreignait pas de façon injustifiée le droit de grève », il a cependant considéré que les déclarations préalables de participation à la grève devaient rester individuelles et ne sauraient conduire à ce que leur transmission à l'autorité administrative soit assurée par voie syndicale, contrairement à ce que laissait entendre une disposition figurant dans le texte d'origine. Ainsi, couvertes par le secret professionnel, elles ne pourront donc être utilisées à d'autres fins que l'organisation du service d'accueil.

Malgré cet assouplissement apporté par le Conseil constitutionnel, les syndicats enseignants n'en restent pas moins contre le texte.

Ainsi, cinq organisations syndicales (FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation, CGT Éducation et SUD Éducation) ont boycotté le CTPM de début septembre, dont l'un des points à l'ordre du jour portait sur le décret d'application de la loi, et ont dans un texte commun dénoncé « la méthode employée par le gouvernement », consistant à présenter la mise en place de ce droit d'accueil « comme seule réponse à la mobilisation des enseignants ». Reprochant au dispositif de « substituer l'enseignement à de la garde, en se déchargeant sur les collectivités locales », elles exigent un réexamen complet des textes présentés en CTPM. Elles rejettent par ailleurs le principe de la déclaration individuelle 48 heures à l'avance et le dispositif de « négociation préalable » introduit par la loi.

UN CODE DE LA PAIX SCOLAIRE ANNONCÉ POUR JANVIER

Annoncée en janvier 2008, à l'occasion de la signature de la convention 'Initiadrone', permettant l'intervention d'avocats dans les établissements, (cf. Actualités Direction 156 page 14), l'idée d'un code de la paix scolaire refait surface, sous l'appellation cette fois de « code des règles de vie scolaire », et sa parution est prévue pour le mois de janvier.

Confiée à Laurent Huet, substitut du procureur au parquet des mineurs du tribunal de Grande Instance de Paris, l'élaboration de ce code national a pour objectif de fixer des « règles communes » s'imposant à l'ensemble de la communauté éducative et obéissant à 3 principes :

- la recherche systématique de la responsabilité civile lorsque des dégradations sont commises ;
- l'abandon du recours à l'exclusion, en la remplaçant notamment par des travaux d'intérêt collectif dans l'établissement ;
- et l'instauration d'un genre de « commission disciplinaire », plus rapide et

plus souple que les actuels conseils de discipline.

Peu enthousiasmés par l'annonce, les syndicats enseignants et de parents ont tous déploré de ne pas avoir été consultés sur le projet. Ils soulignent par ailleurs que dans les faits, de nombreux établissements ont déjà mis en place certaines des mesures annoncées.

Selon le secrétaire général du SE UNSA, les difficultés ne résident pas tant dans un manque d'outils, mais plutôt par un manque d'adultes dans les établissements, ce qui encore une fois renvoie à « une question de moyens ».

Interrogé par l'Agence France Presse, le secrétaire général du SNPDEN a lui aussi fait part de son étonnement sur le fait que les personnels de direction, concernés directement par le sujet, n'aient pas été consultés.

Il ajoute que « depuis 2000, existe un régime clair de punitions et sanctions » qui a permis de faire entrer le droit là où il n'existait pas, et juge que « la seule mesure pertinente est de rappeler aux chefs d'établissement qu'il ne faut pas exclure définitivement ».

Le Ministère de l'Éducation nationale a pour sa part précisé qu'un panel de chefs d'établissement non syndiqués avait été consulté pour l'élaboration de ce code et que les consultations avec les organisations de chefs d'établissement seraient menées dans les semaines à venir, pour aboutir à un accord en décembre.

Plutôt que cet outil supplémentaire, on peut se demander s'il n'aurait pas été plus utile par exemple d'effectuer l'actualisation internet, promise et tant attendue, du guide juridique du chef d'établissement de 2001 !

SOUTIEN GRATUIT TOUS AZIMUTS

Après l'accompagnement éducatif, les stages de remises à niveau pour les élèves du primaire pendant les vacances, ou encore les stages de soutien lancés dans certains lycées, Xavier Darcos a annoncé début septembre la mise en place, pendant les vacances de février et d'été, de stages d'anglais intensifs gratuits à destination des lycéens. « Il faut qu'en fin de scolarité les jeunes français soient bilingues » a-t-il alors déclaré.

Assurés par des enseignants d'anglais volontaires payés en HSE, ces stages auront ainsi pour objectif de renforcer l'apprentissage oral de la langue, à travers « la conversation et la mise en situation », et ce à raison de 3 heures par jour pendant 5 jours.

Outre ces stages, un apprentissage soutenu de la langue sera également proposé dès cette année aux collégiens, durant les deux heures quotidiennes d'accompagnement éducatif prévu après les cours. Le ministre a par ailleurs indiqué sa volonté de développer l'e-learning, en mettant rapidement au point un site qui proposera des formations et des exercices accessibles à tous les élèves.

À l'occasion de l'inauguration à Strasbourg de la première école européenne française, le 4 septembre, le Ministre de l'Éducation nationale a indiqué son souhait de proposer également des stages ou un accompagnement éducatif en allemand.

Ces nouvelles annonces ont aussitôt fait l'objet de critiques de la part des syndicats, qui relèvent une nouvelle fois dans le discours du ministre une tonalité démagogique. Ils pointent l'attitude paradoxale du gouvernement, qui cherche par tous les moyens à alléger les horaires des élèves et à supprimer des postes d'enseignants.

Certains, comme le SNES, hostile au principe et qualifiant Xavier Darcos de « ministre du temps hors scolaire », y voient une nouvelle mise en cause de la qualité de l'enseignement et une tentative d'externalisation des problèmes. Le SNES pense notamment qu'il vaudrait mieux par exemple « renforcer les moyens en classe » afin d'avoir de plus petits groupes et des assistants anglophones.

Le secrétaire général de l'UNSA-Éducation déplore quant à lui « l'absence de concertation » et regrette une nouvelle fois d'être « mis devant le fait accompli ». Il juge de plus que les propositions du ministre doivent avant tout être précédées d'une évaluation du niveau des élèves.

Pour le SE UNSA, si « l'optimisation de l'apprentissage des langues est une question sérieuse », le syndicat pense cependant qu'elle nécessite une autre réponse de la part du ministre que sa formule « Stages... again ». Il dénonce ainsi « [sa] propension croissante au recours aux stages hors temps de classe pour régler les faiblesses constatées sur le temps de classe » et « est étrangement proportionnelle à la diminution des moyens budgétaires de l'école ».

Pour le SNPDEN, cette mise en place en cascade des dispositifs de soutien donne l'impression que, passé le temps médiatique de l'annonce et de l'exposition, chacun des dispositifs ne présente plus d'intérêt. De plus, il constate que les moyens d'accompagnement mis en place lors de l'expérimentation se réduisent considérablement au moment de la généralisation.

Premier bilan de la reconquête du mois de juin

L'expérience de « reconquête du mois de juin » dans les lycées dans plusieurs académies et départements est à apprécier de manière positive, mais le bilan est mitigé et des améliorations sont nécessaires.

La première leçon est qu'il a été possible de faire bénéficier les lycéens des enseignements prévus jusqu'au 13, voire au 20 juin selon les cas, grâce à des mesures d'aménagement et à la mobilisation des personnels.

La seconde leçon est que les contraintes de calendrier de fin d'année ne sont pas liées seulement au baccalauréat, mais aussi et surtout à l'ensemble des opérations prévues : autres examens, conseils de classe, orientation, affectation en seconde et dans les autres classes, préparation de la rentrée suivante et mouvements académiques des personnels enseignants.

La troisième leçon est que, dans les conditions actuelles, sans simplification des examens et sans rationalisation des procédures d'orientation et d'affectation, il est apparu qu'au-delà du 13 juin les effets négatifs, retards et risques d'erreur se sont dangereusement multipliés.

En dehors des circonstances exceptionnelles qui ont permis la mobilisation des personnels de direction et particulièrement des proviseurs adjoints, pour mettre en place des solutions avec l'aide des services académiques, mais de manière parfois rocambolesque et avec des équipes administratives insuffisantes, la régularité

des procédures et le service rendu au public auraient pu être gravement mis en cause.

Les familles ne comprendraient pas, si l'on allait trop loin dans cette voie par excès de zèle, l'impossibilité de disposer, fin juin et avant les congés d'été, des informations concernant l'inscription de leurs enfants, ni le retour prévisible aux rentrées perturbées par les affectations tardives d'enseignants.

De plus, les 4 académies et les 2 départements expérimentaux ne représentent qu'un peu plus de 10 % du public scolaire concerné ; aucune des quatre ne figure dans les grosses académies, où ces difficultés sont encore plus difficiles à gérer.

Le SNPDEN demande au ministère d'engager, à partir des leçons de l'expérimentation de juin 2008, des discussions concrètes et approfondies avec les représentants des personnels pour permettre que l'expérience ne s'arrête pas en chemin et que la fin de l'année scolaire, mais aussi la préparation de la rentrée, puissent se dérouler plus normalement.

Paris,
le 26 août 2008
Philippe Guittet,
secrétaire général.

Appel du bureau national aux pensionnés

Au 1^{er} janvier 2008, le Gouvernement a revalorisé les pensions de 1,1 %. Les manifestations, notamment du 6 mars 2008, ont permis d'obtenir une nouvelle revalorisation de + 0,8 % au 1^{er} septembre 2008. Mais le compte n'y est pas. L'inflation se poursuit sur un rythme annuel de 3,6 % et les retraités sont fort mécontents du décalage entre l'augmentation de leurs pensions et la valse des étiquettes... décalage à la fois dans le temps et dans l'insuffisance du rattrapage.

Certes, les actions de la Fédération Générale des Retraités Fonction Publique (FGR-FP) et des Unions Confédérales de Retraités (UCR) ont permis d'obtenir ces 0,8 %, mais encore faudra-t-il vérifier à travers le projet de budget qu'il ne s'agit pas d'un acompte au titre de 2009.

Il est donc urgent et nécessaire de maintenir la pression pour tenter d'obtenir plus, sans attendre la date du 1^{er} avril 2009 annoncée par le Gouvernement.

C'est pourquoi la FGR-FP et les UCR confirment la nécessité de hausser le ton sur la question du pouvoir d'achat.

Il ne faut pas oublier non plus les menaces sur les pensions de réversion du public, qui, sous couvert d'un alignement sur celles du privé, pourraient conduire à une grave dégradation s'il est fixé un plafond de ressources, et des conditions d'âge des conjoints survivants.

Pour les personnels de direction pensionnés, il faut ajouter à ces menaces l'annonce de la suppression de « l'aide ménagère à domicile ». La FGR-FP et les UCR ont appelé leurs organisations à se rencontrer localement pour organiser des actions de retraités le jeudi 16 octobre 2008 sur le pouvoir d'achat. L'objectif est de rendre visible la situation des retraités et leurs revendications.

C'est pourquoi le Bureau National (BN) du SNPDEN réuni, le 22 septembre 2008, appelle les retraités à participer aux initiatives qui auront lieu le 16 octobre aux niveaux départemental ou interdépartemental : il convient de réussir le « rassemblement des retraités dans l'unité pour progresser sur la voie du succès ».

Le BN appelle également les sections académiques et départementales à envoyer des délégations de soutien lors de ces manifestations et à préparer le grand rassemblement national à Paris le 19 octobre sur les questions d'éducation.

Enfin, le BN appelle tous les personnels de direction retraités à adhérer ou à réadhérer au SNPDEN, syndicat majoritaire et unitaire de tous les personnels de direction.



Hélène
CAHN-RABATÉ

Le SNPDEN représenté au CNESER

La composition du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) vient d'être modifiée par décret (2008-846 du 25 août 2008). Deux membres nouveaux sont appelés à siéger dans cette instance au titre des personnalités représentant les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux. Une de ces deux personnalités est choisie « parmi les chefs d'établissement d'enseignement public du second degré dispensant des formations d'enseignement supérieur, appartenant à l'organisation syndicale la plus représentative aux élections professionnelles ».

Un de ces sièges est donc attribué au SNPDEN, l'organisation la plus représentative des personnels de direction. Il s'agit d'une reconnaissance de notre place de personnel de direction et de notre travail à la fois syndical et professionnel. Jean-Claude Lafay est nommé conseiller titulaire, Hélène Cahn-Rabaté, conseillère suppléante.

Le SNPDEN siège maintenant au conseil supérieur de l'éducation nationale et au CNESER. Nous nous sommes fortement engagés pour obtenir cette décision qui est très importante. En effet toutes les formations post bac de nos lycées (Sections de Techniciens Supérieurs et Classes Préparatoires aux Grandes Écoles) relèvent en grande partie du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (les postes des enseignants, des personnels d'éducation et des personnels administratifs de même que les postes de direction restent gérés par le ministère de l'éducation nationale). Nous nous sommes attachés à faire valoir auprès de la ministre l'importance des formations post bac implantées dans les lycées et leur place spécifique au sein du premier cycle de l'enseignement supérieur français. Nous avons également souligné que le SNPDEN s'est beaucoup impli-

qué dans la mise en place de la procédure informatisée d'admission en CPGE, dans l'élaboration et la mise en place des procédures de validation des formations de l'enseignement supérieur dispensées dans les lycées (attribution de crédits ECTS pour les CPGE et les STS) afin qu'elles soient intégrées dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Le CNESER comprend désormais 68 membres :

- 40 membres élus représentant les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : 29 représentants des personnels, 11 représentants des étudiants ;
- 4 représentants de la conférence des présidents d'universités, et d'un représentant des directeurs d'écoles d'ingénieurs ;

- 23 personnalités représentant les grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux (dont les 2 personnalités nouvellement désignées).

Le CNESER est présidé par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il constitue une instance consultative qui délibère sur toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur.

Le CNESER a également un rôle disciplinaire. En ce cas comme le conseil supérieur de l'éducation, il se constitue en une instance spécifique, celle-ci est composée de 14 membres titulaires et de leurs suppléants élus parmi les 40 représentants des personnels et des étudiants.

Conférence de presse du SNPDEN

Norbert GOSSET

Les questions de l'autonomie de l'établissement, de la réforme des lycées, des conditions de travail et de rémunération des personnels de direction étaient au centre de la conférence de presse du SNPDEN. Face à la presse, le 9 septembre, Philippe Guittet, secrétaire général, entouré du secrétariat national, a commenté l'ensemble de l'actualité et développé la position du syndicat sur les sujets les plus marquants.



LA RENTRÉE SCOLAIRE

Dans une présentation introductive, Philippe Guittet a exprimé sa solidarité aux collègues et aux communautés éducatives de la Drôme et de l'Ardèche, victimes des inondations. Il a dénoncé la mise en place du fichier Edvige et invité les syndiqués à signer l'appel pour son retrait. Puis il a dressé un tableau de la rentrée.

« La rentrée est marquée par la suppression des postes d'enseignants et le recours massif aux heures supplémentaires. La pression est maximale, et la proportion d'heures supplémentaires ne pourra pas être étendue, le système a atteint ses limites.

Philippe Guittet a aussi « déploré les suppressions de postes de personnels administratifs et rappelé que chaque EPLE doit avoir une équipe complète, un pôle administratif adapté, le relevé de conclusions de janvier 2007 doit être mis en œuvre sur ces questions ».

« Le SNPDEN proteste contre les 13 500 réductions de postes annoncées en 2009 et rappelle qu'elles ne constituent pas une réponse appropriée. Il faut définir les besoins du système éducatif à partir des missions qui lui sont dévolues. Le syndicat appellera à la manifestation nationale lancée par les organisations nationales le 19 octobre 2008. »

Quant à la promesse du Ministre d'accorder aux établisse-

ments 10 % de la dotation globale horaire à gérer en fonction du projet, Philippe Guittet a rappelé que cela permettrait un véritable projet, des expérimentations et un contrat d'objectifs sur des indicateurs pertinents à l'établissement. Cela redonnerait de l'importance aux instances de gestion : conseil pédagogique, commission permanente et conseil d'administration. Mais les établissements ont besoin aussi de ressources prévisibles, stabilisées sur plusieurs années, pour l'exercice d'une véritable autonomie. L'autonomie, c'est aussi la reconnaissance d'un fonctionnement à trois partenaires : l'établissement, le rectorat et la collectivité.

Un certain nombre de débats ont été engagés avec les journalistes sur les sujets suivants.

LA RÉFORME DU LYCÉE

Le SNPDEN a salué les aspects positifs du protocole d'accord et déclare : « nous restons attentifs aux décisions qui seront prises. Les discussions ne font que commencer. Le SNPDEN reste très attaché au maintien des élèves en groupe classe. » Il a demandé, avec d'autres organisations, un allongement du calendrier des discussions dont le terme, prévu en décembre est trop court, pour une application dans de bonnes conditions au niveau seconde en septembre 2009.

LA RECONQUÊTE DU MOIS DE JUIN

Après consultation des rectorats et départements en expérimentation, le SNPDEN a conclu qu'on pouvait gagner du temps au moins jusqu'à la veille des épreuves du bac, mais pas plus, sinon, on court de grands risques de désorganisation » ; de plus cela a une incidence importante sur l'ensemble du calendrier d'affectation, sur les opérations de fin d'année et par conséquent sur la préparation de la rentrée.

LA CARTE SCOLAIRE

La mixité sociale, objectif assigné à l'assouplissement de la carte scolaire, n'est pas constatée sur le terrain. « Les établissements très demandés sont bien pleins tandis que les moins demandés se vident » déclare Jean-Claude Lafay, secrétaire national ; « peut-être qu'il y a quelques boursiers en plus dans les lycées d'élite, mais dans les lycées de

banlieue, il n'y a pas plus de fils de médecins, plutôt moins ». Catherine Petitot, secrétaire générale adjointe confirme « qu'en Province, on a plutôt un effet inverse à l'objectif affiché car il y a moins de frilosité chez les familles aisées à demander une dérogation. »

Le SNPDEN regrette le manque de transparence et de règles communes et réclame au ministre « la mise en place d'un observatoire avec des indicateurs de mixité sociale, scolaire, d'égalité des offres sur le territoire pour les familles ».

LES DISPOSITIFS PARTICULIERS

Les différents dispositifs tels que l'accompagnement éducatif, la réussite éducative ou l'apprentissage accéléré de l'anglais puis de l'allemand pendant les vacances scolaires, sont mis en place en cascade. Chaque nouveau dispositif semble reléguer le précédent. On a parfois l'impression que, passé le temps médiatique de l'annonce et de l'exposition du dispositif, celui-ci ne présente plus d'intérêt. De plus, les moyens d'accompagnement mis en place lors de l'expérimentation se réduisent considérablement au moment de la généralisation.

LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS DE DIRECTION

Ces actions nouvelles viennent enrichir l'offre d'HSE aux enseignants, mais Philippe Guittet « déplore que les per-

sonnels de direction, chefs et adjoints n'aient pas été rémunérés pour ces charges nouvelles, assurées en dehors du temps de travail habituel, pendant des périodes de vacances scolaires. Le chef de cabinet s'était pourtant engagé sur cette question à rémunérer les services des personnels de direction sur le principe de l'école ouverte ».

La question de la rémunération des personnels de direction sera donc posée au ministère et Philippe Guittet a demandé l'ouverture de négociations sur cette question, afin d'aboutir avant la fin de l'année scolaire à une reconnaissance financière de la complexification de notre métier et de l'accroissement de notre charge de travail.

La conférence de presse du SNPDEN a eu un écho important dans la presse nationale et régionale et de nombreux éléments ont été repris dans les organes suivants : France 2, Ouest France, Libération, l'Humanité, le Nouvel Observateur, le Parisien, 20 minutes, les Échos, La Lettre de l'Éducation, dépêches AEF et AFP.





Philippe
TOURNIER

La peur n'évite pas le danger

Au milieu du déferlement des annonces qui se chassent l'une l'autre, l'émoi du moment où sont écrites ces lignes est l'annonce du « code de paix scolaire ». Beaucoup de vent passager pour prétendre établir la paix et la concorde universelles en instituant partout exactement les mêmes façons de faire¹ comme, partout, on ferait les mêmes stages intensifs de langue ou, au même moment, les mêmes activités dont nous n'avons pas encore idée mais qu'on lancera en fanfare quelque jour parce qu'on en croira l'annonce bonne pour les sondages. Ce fonctionnement a beau être devenu habituel, il n'en crée pas moins un sentiment persistant de malaise, parfois d'effroi, au delà même de ce qu'il est : une stratégie de communication moyennement sophistiquée visant à donner aux citoyens l'illusion de l'efficacité du pouvoir politique². Le prix à payer est non seulement le désordre chronique mais le doute croissant sur la capacité du pouvoir éducatif à agir³. Il le sait d'ailleurs sans doute puisque, d'une façon paradoxale, il vante dans le même instant l'autonomie de l'établissement comme l'avenir du système éducatif. Il a raison : dans cette agitation sans lendemain devenue consubstantielle qui entraîne tout le « système » dans cette danse infernale, la responsabilité véritable de l'éducation passe lentement mais sûrement dans les mains des établissements. Ce mouvement, qu'on peut dater du milieu des années 1990, et qu'on pouvait penser être un dysfonctionnement momentané, est devenu la norme. La forme paroxystique qu'il a aujourd'hui revêtue permettra peut-être de passer plus rapidement à une autre étape : celle de l'efficacité retrouvée.

AUTOUR DE QUOI POURRAIT SE BÂTIR CETTE NOUVELLE ET URGENTE CONSTRUCTION ?

Le premier pôle de cette construction est l'établissement car c'est là que se passent les choses essentielles, car c'est là qu'on travaille dans ce temps long qui est celui de la formation et qui excède, de beaucoup, les éphémères politiques ministérielles. Cet EPLE a la responsabilité sociale de prendre en charge tous les élèves qui lui sont confiés et donc d'être mis en mesure de pouvoir le faire : c'est cela ce qu'on appelle l'autonomie. Dans le cadre de normes nationales en matière de programmes et de validation de savoirs, les établissements sont certainement aujourd'hui les mieux placés pour savoir comment faire mais,

pour cela, encore faudrait-il qu'ils aient des ressources stables et prévisibles. Ce qui est vrai des enseignements eux-mêmes l'est encore plus de tous ces dispositifs bruyamment annoncés dont on peut douter qu'ils soient encore financés dans un ou deux ans (cela commence déjà pour l'accompagnement éducatif mais l'effet médiatique est si vite émoussé). Disons-le tout clair : ces dispositifs aux lendemains non assurés sont de l'argent bien mal employé et qui serait mieux utilisé par les établissements s'il s'agissait d'une marge de manœuvre dont ils débattent. Savoir s'il vaut mieux faire des stages intensifs, alléger les effectifs en langue ou organiser les groupes différemment est typiquement un débat d'établissement. Le rôle de l'État est de s'assurer que les élèves maîtrisent effectivement les compétences attendues, de mettre à disposition des ressources en moyens comme en « ingénie-

rie pédagogique »³ et, là où les compétences attendues ne sont pas acquises (c'est à dire le principe d'égalité rompu), aider les établissements. Évidemment, ce serait moins flamboyant qu'une annonce « live » sur un plateau de télévision...

Puisque nous parlons de plateaux de télévision et, on ne sait pourquoi, voilà qu'on pense au second pôle : celui du pouvoir central. Comme chacun peut le voir et parfois le subir, la crise de l'école aujourd'hui est d'abord celle de sa « gouvernance ». Comme le faisait remarquer Denis Meuret dans un ouvrage récent⁵, le centre semble se rassurer sur sa propre existence par sa capacité à perturber le fonctionnement du système dont il a la charge.

En effet : que reste-t-il de son action des dix dernières années ? En 2006, Gilles de Robien se vantait de ce que ses grandes réformes avaient fait franchir des

étapes essentielles : déjà abandonnées deux ans plus tard, qui s'en souvient ? Il en va de même à cette rentrée 2008, modestement qualifiée d'historique : qu'est-ce qui survivra dans peu de temps des annonces faites ? La loi d'orientation de 1989 avait inspiré l'action de l'État durant sept ou huit ans : trois ans après, où est passée celle de 2005 ?

À moins d'envisager la suppression de la fonction de ministre, ce mode de fonctionnement n'a hélas guère de probabilité d'évoluer positivement car il est fondamentalement lié à la transformation du fonctionnement politique sous l'impact d'une irrésistible médiatisation⁶. Tout cela serait agaçant mais finalement pas bien grave si les autorités déconcentrées ne se croyaient pas obligées de relayer avec zèle pour survivre, abandonnant bien souvent toute projection à long terme et créant par là un hiatus croissant avec les établissements. Les déchirures à venir sont sans doute à prévoir de ce côté là : c'était un des objets de la charte des pratiques de pilotage de les prévenir. Un usage intelligent de cette dernière comme des outils façonnés (*contrat d'objectifs, lettres de missions*) permettrait, si on en a la volonté, de surmonter cette tension « systémique » toujours susceptible de dégénérer, au moins localement.

Localement : il faut toujours se rappeler que nous sommes à la tête d'établissements publics qui sont d'enseignement mais aussi « locaux ». Voici donc le troisième pôle : celui des autorités « locales » qu'on assimile rapidement aux collectivités territoriales. Il est vrai que la deuxième étape de la décentralisation a profondément modifié le point d'équilibre à leur profit. D'abord, financièrement : aujourd'hui, la dépense d'éducation est assurée à 54 % par l'Éducation nationale et 22 % par les collectivités, « l'État décentralisé » de la constitution⁷ (et non 90 %/10 % comme beaucoup l'imaginent encore). Ensuite, parce qu'elles ont, quoiqu'elles en disent, ce bel appétit qui vient en mangeant⁸. Enfin, parce que les collectivités ont pour elles un temps finalement plus en phase avec les établissements : six ans de mandat durant lesquels la politique éducative reste généralement stable alors que, pendant que, durant ce temps, on aura vu deux ou trois ministres qui, en plus, auront peut-être changé d'avis après quelques mouvements lycéens. Or, cette instabilité ministérielle dénature la position des recteurs. Asphyxiés par la déferlante des annonces et desservis par la fragilité de leur situation personnelle, beaucoup se considèrent

plus comme des amplificateurs que des régulateurs : représentants locaux d'un pouvoir devenu incompréhensible et imprévisible, ils ne sont pas vraiment, malgré leur « proximité », les véritables autorités locales de l'enseignement qu'ils auraient pu être⁹. La réalité crue est que, du coup, l'animation territoriale de l'éducation est aujourd'hui dangereusement vacante¹⁰ et il y a tout lieu de s'interroger sur ce qui pourrait advenir au terme de cette dérive. En effet, lors de la récente réforme de l'administration de l'État dans les régions, l'Éducation nationale a été laissée à part, seule. Avant de s'en réjouir, il faut s'interroger sur le sens que peut revêtir cette réforme qui consiste à considérer implicitement que l'éducation n'est pas une activité « normale » de l'État central localement organisé autour du préfet. Il n'est pas certain que ce soit le projet actuel du pouvoir politique de transférer l'éducation aux collectivités mais les structures sont en place pour le faire : ce serait une évolution dévastatrice en terme d'égalité et de résultats comme le montrent les comparaisons internationales.

Nous vivons dans une étrange galaxie : la vie est réfugiée dans nos établissements, à la périphérie, et le centre est devenu une sorte de « trou noir » qui menace de tout englober¹¹. Son hyperactivité stérilisante n'est pas de très bon augure mais c'est rêver que d'espérer le retour à ce qui a été comme à ce qui aurait pu être et qui a été irrémédiablement manqué : les locataires des étages élevés de l'édifice ont assez montré leur peu de volonté de rénovation depuis un quart de siècle. Dans ce contexte, que pourrait-être une « gouvernance » réaliste et opérationnelle ?

Au centre de cette nouvelle architecture est l'EPL. Cela nécessite qu'il réfléchisse sur ce rôle de « synthétiseur » des politiques publiques de différents horizons qui est devenu le sien, qu'il maîtrise cette capacité de leur donner du sens pour les élèves : aucune autre institution ne peut le faire. Cet axe de travail, différent de celui de simple caisse de résonance de la cacophonie qui nous entoure, fonde la réflexion engagée par le SNPDEN autour de la « présidence » de l'établissement c'est-à-dire de la nomination à sa tête d'un fonctionnaire de l'État auquel ce dernier délègue certains de ses pouvoirs régaliens pour en assurer le fonctionnement dans le cadre d'une lettre de mission, moyen de transformer le « temps court » du politique en « temps long » de l'éducation. D'autre part, on peut s'interroger sur un sys-

tème où l'EPL contractualise d'un côté avec l'État dans le contrat d'objectifs (qui, hélas, trop souvent n'engage qu'un des contractants !), de l'autre, avec les collectivités dans le cadre des conventions de mise à disposition des TOS. Doit-on s'orienter vers une convention unique qui associerait tous les partenaires de l'EPL ? Dans quelles conditions serait-ce à la fois un moyen de mettre en œuvre une politique nationale, de se prémunir contre l'instabilité ministérielle et d'écartier le risque d'une mise sous tutelle des collectivités ? Comment réunir les conditions qui permettent aux présidences des EPL de travailler dans cet environnement ? Quelles incidences sur le statut et la rémunération des personnels de direction ? De quels collaborateurs les entoure-t-on ?

Toutes ces questions, il nous faut les explorer pleinement, même celles qui nous inquiètent légitimement par les dérives potentielles. « La peur n'évite pas le danger » dit la sagesse populaire : dans un monde qui est ce qu'il est, c'est en explorant l'avenir qu'on s'en protège le mieux et qu'on peut espérer que les valeurs que nous représentons y restent vivantes.

¹ Avec des arguments fort étranges et parfois difficiles à suivre, imprégnés d'un « esprit de système » qui semble oublier que les élèves ne le sont que d'un seul établissement à la fois et que des sanctions sont de l'éducation avant d'être du droit.

² À ce sujet, on peut recommander la lecture du dossier « Les rouages de la manipulation », paru dans le dernier numéro de la revue « Sciences humaines » n° 197 pages 35 à 49.

³ Sur cette thématique, on peut lire avec profit l'ouvrage de Pierre Rosanvallon, « La contre démocratie : la politique à l'âge de la défiance » paru dans la collection « Points » au Seuil (9,50 euros pour 344 pages mais les 31 pages d'introduction sont suffisamment éclairantes)

⁴ L'ignorance, le désintérêt ou parfois le mépris du centre pour les apports de la recherche sont consternants et ne contribuent pas peu à attarder le débat éducatif en France dans un piteux registre de « café du commerce »

⁵ Denis Meuret, « Gouverner l'école : une comparaison France-États Unis », PUF 2007, déjà cité dans Direction 153 de novembre 2007

⁶ « Irrésistible », c'est à dire à laquelle on ne peut pas mais aussi on ne veut pas résister : c'est toute l'ambivalence du lien entre politique et communication que l'on peut étudier à loisir et à grande échelle depuis le printemps 2007.

⁷ Source : « Répères et références statistiques » (sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid22277/budgets-couts-et-financement.html>)

⁸ Bien qu'elles aient mangé de force en 2003-2004 mais la digestion s'est avérée fort aisée

⁹ L'évolution de leur statut y contribuerait mais il semble qu'ils n'en veuillent pas

¹⁰ Des académies relèvent la place croissante occupée par les secrétaires généraux qui, installés dans un « temps long » et possédant la technicité nécessaire, peuvent parfois apparaître, à tort ou à raison, comme cette autorité locale. Le positionnement des IA est plus divers et plus complexe.

¹¹ L'image fera peut-être hurler quelques astrophysiciens...

Philippe
VINCENT

RGPP : un espace de réforme statutaire à investir

Depuis maintenant plus d'un an, le processus de RGPP avance à grands pas dans la fonction publique. Cependant, à l'intérieur de ce vaste chantier de rénovation, il apparaît que la place et le poids de cette réforme dans l'Éducation Nationale font débat. Pour autant, il semble bien qu'il faille nous préparer à investir rapidement et fortement le dossier d'une très prochaine réforme statutaire. Ce moment du calendrier politique et syndical est donc fort opportun pour faire un point sur ce dossier.

RGPP ET ÉDUCATION NATIONALE : PETITE CHRONIQUE D'UN RAPPORT DE FORCES !

La lecture des dépêches de presse consacrées à la mise en œuvre de la RGPP dans l'Éducation Nationale permet au lecteur assidu de détecter qu'en matière de pilotage et de définition des objectifs de réforme, il existe vraisemblablement un jeu complexe de rapports de forces au sommet de l'État.

En effet, depuis un an trois Conseils de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP), présidés par le Président de la République ont eu lieu. Le 12 décembre 2007, la série de mesures présentées excluait le secteur de l'éducation. Le 4 avril, la stratégie de réforme de l'EN dans le cadre de la RGPP n'était pas encore fixée. Le 11 juin, aucune nouvelle annonce hormis la liste des réformes lancées par le Ministre Xavier Darcos. On pouvait en déduire soit que l'on donnait du temps au temps selon la formule consacrée, soit que la rue de Grenelle, au vu des risques sociaux potentiels, faisait tout pour échapper au couperet.

L'affaire prenait un tour quasi conflictuel quand, fin août, notre

Ministre exprimait publiquement son désaccord avec les conclusions du rapport Lepetit-Mallet, consacré à une mission d'audit sur la RGPP dans l'Éducation Nationale. Il faut dire que la conclusion du rapport (non rendu public) ne manquait pas de sel, car affirmant que « la réduction des moyens de l'Éducation Nationale sans réforme risquait de dégrader la qualité du service public de l'Éducation » - dépêche AEF du 25 août. - Pour faire simple, la seule gestion des réductions d'effectifs de personnels ne saurait suffire et un vaste programme de réformes est nécessaire pour éviter toute dégradation (évolutions de la condition enseignante, pilotage par les résultats, évolution de la chaîne de pilotage, autonomie des établissements, rénovation des modes d'évaluation du système éducatif).

ET POURTANT LE TRAIN DE LA RÉFORME AVANCE.

En dépit de cette lutte d'influence au sommet, le train de la réforme de l'État poursuit son chemin. Alors que l'on pouvait penser que le CMPP de juin serait

le dernier, le 1^{er} juillet, Claude Gueant, secrétaire général de la Présidence de la République, en annonçait d'autres (dépêche AEF du 1^{er} juillet). Il allait même plus loin en déclarant que « la prochaine étape serait de refondre considérablement l'organisation de la fonction publique » et « qu'un projet de loi serait présenté en 2009 ». Monsieur Guéant, tout en reconnaissant que le chantier était très lourd, évoquait une grande concertation sur la base de la proposition d'une fonction publique organisée par métiers.

Visiblement, c'est bien le rapport Silicani qui servira de base aux propositions à venir avec une architecture autour de 7 filières métiers (dont un bloc Éducation-Recherche) regroupant de nouveaux cadres statutaires sur la base d'un recrutement à 4 niveaux (CAP/BEP, Bac, Licence, Master). Un cadre statutaire national interministériel existerait au minimum pour chaque niveau de recrutement même dans l'hypothèse où la gestion des agents continue à relever spécifiquement de chaque administration. L'objectif de cette réforme est, on le voit bien, d'accroître fortement la mobilité des agents entre fonctions publiques, ministères, services et filières. Le challenge sera de rendre cette éventuelle mobilité attractive et de faire en

sorte que les agents en tirent bénéfice à la fois en terme de déroulement de carrière et d'intérêt pour le métier exercé. Il va de soi que si le seul objectif est de permettre une plus grande souplesse de gestion pour autoriser la mise en place du principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, on arrivera alors exactement au contraire de l'objectif fixé avec une mobilité reçue comme un système coercitif de contrainte en lieu et place d'une mobilité voulue et choisie. A cet égard on pourrait reprendre la formule de Michel Sapin (la Gazette du 16 juin 2008) « *mobilité et RGPP: le gouvernement transforme l'or en plomb* ».

QUELLES ÉVOLUTIONS STATUTAIRES POUR NOTRE CORPS ?

Dans ce processus, il est patent que le SNPDEN devra faire entendre sa voix pour obtenir que la réforme d'un cadre statutaire d'encadrement dans une filière Métier-Education réponde bien à nos mandats.

Nous revendiquons en effet la mise en place d'un corps à deux classes (ce qui conduirait à la dispa-

rition de l'actuelle deuxième classe) avec une révision de l'ensemble du système indiciaire (1^{er} chevron de l'échelle lettre A pour la classe d'accueil, 3^e chevron de l'échelle lettre B pour la hors classe de promotion) comme indemnitaire (amélioration des bonifications indiciaires liées aux catégories d'établissement avec resserrement au profit des adjoints et chefs de 1^{re} et 2^e catégorie, généralisation d'une NBI revalorisée, amélioration du montant des IRD versées aux chefs comme aux adjoints). Ces progrès d'ensemble du cadre statutaire seraient corrélatifs d'une politique de révision du classement des établissements de manière à réduire encore une fois les pourcentages de classement en 1^{re} et 2^e catégorie. Enfin, de nouvelles avancées devraient être obtenues sur des points spécifiques et en particulier une bien meilleure prise en charge des frais de changement de résidence eu égard à notre mobilité obligatoire.

On voit donc bien l'enjeu qui se profile à court terme: obtenir notre positionnement dans un cadre statutaire général d'encadrement à recrutement de niveau master qui conduise à une revalorisation substantielle de l'ensemble des éléments de notre rémunération. Compte tenu de la volonté affichée d'arriver à une réforme d'ensemble de la fonction publique, en particulier pour ses cadres, et dans

un contexte d'ouverture et de mobilité renforcées, chacun peut comprendre qu'il s'agira de ne pas louper le virage. ***En effet, toute erreur dans la stratégie qui aurait pour conséquence de ne pas arriver à un placement favorable pour nos fonctions spécifiques et notre métier se paierait « cash » et pour longtemps.***

À cet égard, il n'échappera à personne que le poids du SNPDEN en terme de représentativité sera, dans ce vaste « mécano », essentiel et que le résultat des élections professionnelles de fin 2008 nous donnera, n'en doutons pas, les moyens de peser très fortement dans la négociation pour le plus grand profit de tous les personnels de direction. Plus que jamais, c'est le rassemblement des collègues autour de nos mandats et l'unité de la profession dans son syndicat majoritaire qui constitueront les meilleures garanties de progrès pour notre corps dans son ensemble.



Lycée Julie Daubié
à LAON



Donatelle
POINTEREAU

Chef d'établissement en Europe

*L'unité et la diversité...
d'un métier complexe... en évolution*

« L'évolution la plus marquante des trois dernières décennies en ce qui concerne les organisations scolaires au niveau international, est l'importance décisive reconnue aux établissements pour la mise en œuvre de politiques éducatives redéfinies pour garantir la qualité de l'éducation, hissée au rang de priorité centrale dans les objectifs et stratégies des états. Cette exigence de qualité s'est traduite pour l'Europe au sein de la « stratégie de Lisbonne » dans la célèbre phrase :

« Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde... » (Conseil européen de Lisbonne, mars 2000).

Le Conseil européen de septembre 2001 a élaboré un vaste programme d'actions à l'horizon 2010 : « *entreprendre une réflexion générale sur les objectifs concrets et futurs des systèmes d'enseignement, axée sur des priorités communes, tout en respectant les diversités nationales* ».

On ne peut donc séparer les transformations affectant le métier de chef d'établissement en Europe, de celles caractérisant l'histoire de chaque système, sur lequel se greffent les objectifs communs définis en 2001 : *élévation du niveau scolaire, amélioration de la responsabilité de l'institution, de son efficacité et de son efficacité, réussite des objectifs nationaux, développement de l'autonomie des écoles.*

Il en ressort des constantes relatives au métier de direction et des tendances comparables, au delà de la diversité des formes.

LA FONCTION se redéfinit peu à peu partout, en partant d'une posture très instable de professeur plus ou moins détaché et chargé

de l'administratif, vers celle d'une direction et d'un pilotage d'une organisation responsable.

Elle évolue vers une plus grande professionnalisation : être « *personnel de direction* » devient un vrai métier partout, comme c'est déjà le cas en France.

Partout, le chef d'établissement voit son autonomie d'action progresser et donc aussi ses tâches et sa responsabilité. Celles-ci sont devenues plus complexes, surtout lorsque l'interlocuteur du chef d'établissement est multiple ; ce qui s'est passé avec le mouvement général de décentralisation depuis 15 ans en Europe... ou bien celui de re-centralisation du pilotage éducatif pour les pays à tradition décentralisée.

Partout aussi, des mécanismes de participation intéressant les principaux partenaires de l'école ont été mis en place. Le chef d'établissement doit donc engager partout un dialogue avec les représentants de groupes ayant chacun une vision différente de l'école et de son fonctionnement. Cette complexité est accrue par la nécessité de piloter les établissements en répondant davan-

tage aux besoins individuels, avec le souci d'une gestion efficace des ressources dont ils ont à rendre compte.

Tous sont pris entre deux types de tutelles plus ou moins serrées.



La tutelle administrative externe avec l'obligation de remplir un contrat pédagogique de dimension nationale (Royaume Uni, France) ou régionale (Belgique) qui n'implique pas forcément recrutement et tutelle par le pouvoir central ou régional, et d'autre part, *le contrôle exercé par l'organe administratif et éducatif collégial sur place plus ou moins influent, voire très influent, au Royaume Uni.*

Les chefs d'établissement dépendent soit des ministères plus ou moins déconcentrés: länder, communautés, état central en France, Italie, Luxembourg, préfectures en Grèce, autorités régionales au Portugal, soit directement d'autorités locales (municipalités) Danemark, Finlande, Suède. Ils peuvent dépendre aussi d'un conseil ou d'un organe autre que les pouvoirs publics responsables de l'établissement, Belgique et Pays-Bas dans l'enseignement privé subventionné, Irlande et Angleterre dans l'enseignement public et privé subventionné. Les pays de tradition plus décentralisée (Hongrie, Royaume Uni) ou les états fédéraux (USA, Brésil, Allemagne), opèrent un retour vers une régulation centrale qui prend la forme d'objectifs à atteindre et de tests d'évaluations standardisés; mais parallèlement, ils donnent aussi davantage de pouvoir

aux écoles, et un peu moins aux pouvoirs intermédiaires (commission scolaire au Québec, autorités locales au Royaume-Uni).

LEURS MISSIONS

Le chef d'établissement a partout une responsabilité pédagogique. Celle-ci est davantage « éducative » dans les pays du nord de l'Europe et davantage impliquée dans les relations extérieures.

Selon la taille de l'établissement et pour un nombre d'heures limité, les chefs d'établissement enseignent encore (Allemagne, Autriche, Finlande, Grèce, Danemark, Norvège, Pays Bas) et travaillent avec une équipe de professeurs entre lesquels ils ont réparti les tâches. La plupart des pays ne recrutent pas d'adjoints et quand il y en a, ils n'ont pas le statut de personnel de direction. Quelques exemples: aux Pays Bas, la configuration classique est un chef pour trois ou quatre adjoints, selon le nombre d'élèves. Attention, la fonction de CPE n'existe qu'en France; en Italie le chef désigne lui-même son collaborateur, le quasi chef d'entreprise qu'est le chef d'établissement anglais choisit son adjoint, en Allemagne le chef et l'adjoint (ce dernier comme premier entre les pairs) sont nommés après une sélection par le ministre du Land proposée au gouvernement local de l'établissement. Grâce à l'action résolue et continue du SNPDEN, l'unicité des fonctions a toujours été ce qui nous distingue des autres modèles européens.

Les établissements sont, dans certains pays, chargés de la création d'une partie des programmes, par différents mécanismes: choix de contenus dits locaux, comme en Russie ou en Espagne, ou quotas horaires laissés à la discrétion des écoles comme en Suède ou en République Tchèque, possibilité d'aménager les horaires d'une discipline ou d'un groupe de disciplines sur chacune des années d'un niveau scolaire comme en Suède, faculté d'augmenter les horaires de certaines matières obligatoires, comme en Espagne en Nouvelle-Zélande ou au Royaume-Uni, possibilité laissée à chaque élève de pouvoir décider de la progression de ses apprentissages aux Pays-Bas. Tout cela serait impossible si le chef d'établissement et les enseignants ne fixaient pas en permanence les lignes directrices et n'assuraient le suivi et les conseils nécessaires. Souvent (Angleterre, pays scandinaves) ils recrutent les enseignants et les per-

sonnels d'aide, en collaboration avec l'autorité locale dont dépendent l'école et son conseil d'administration. Ils en gèrent la carrière (Grande Bretagne et pays scandinaves) et parfois (Suède, Grande Bretagne) déterminent le montant du salaire, notamment la part au mérite, en accord avec les élus syndicaux (en Suède).

En Angleterre, ils doivent évaluer le personnel tous les ans et fixer des objectifs de progression pour l'année. Le plus souvent en Europe, ce sont eux qui sont en charge du plan de formation des personnels enseignants.

LEUR « FORMATION » est à l'ordre du jour dans tous les pays du monde. L'UNESCO, l'OCDE, la commission européenne produisent de nombreux documents de réflexion et de méthodologie. Des écoles spéciales nationales liées aux différents ministères, des associations professionnelles, les universités, des organismes privés, des syndicats, proposent des formations continues ou initiales le plus souvent facultatives. Parfois elles n'existent pas encore, mais sont à l'étude partout. L'initiative anglaise d'élaborer un programme de formation pour les personnels de direction et d'ouvrir des centres régionaux, avec un accompagnement au premier emploi et une formation continue en lien avec les entreprises, est récente. L'Angleterre, en pleine réforme, évalue régulièrement les chefs d'établissement sur la base de normes nationales nouvelles. L'évaluation formalisée se développe peu à peu, elle ne sert pas forcément aux promotions et à la mobilité comme en France, car les pays européens n'ont pas ce type de gestion collective, dans des opérations nationales et paritaires (CAPA, CAPN).

En Europe du nord, les entretiens individuels de sélection par l'instance responsable, (avec aussi l'aval ou l'élection du conseil d'école comme au Portugal et en Espagne) accompagnés d'un curriculum vitae détaillé, après une annonce de vacance de poste publiée dans la presse locale ou spécialisée, sont une procédure habituelle contrairement aux concours en Italie et en France.

La question du vivier de recrutement se pose aussi dans toute l'Europe.

Le renouvellement générationnel se pose aussi dans la profession mais l'avenir du profil du métier en brouille sa vision dans le monde enseignant et en tarit le vivier historique. En Amérique du Nord et en Angleterre, on fait déjà



Sortie d'élèves du lycée de Padoue en Italie

appel parfois, dans les établissements difficiles ou très complexes, à des personnels non issus du monde de l'enseignement, à contrats limités... et à très gros salaires.

C'est principalement en Amérique du Nord que se constatent les exceptions à cette règle. Aux États-Unis comme au Canada, il peut être fait appel à des personnes n'appartenant pas au milieu enseignant mais ayant des compétences avérées en gestion administrative et financière. Il s'agit même parfois d'entreprises spécialisées dans l'amélioration de l'efficacité pédagogique ou dans la réduction des coûts comme nous venons de le voir. Mais en Europe, de telles pratiques sont rares, même quand les conseils d'établissement ont la liberté totale de choix comme aux Pays-Bas. En Suède s'il n'est pas issu du monde éducatif, le candidat aux fonctions doit faire apparaître des connaissances pédagogiques pour être retenu.

Il est difficile de comparer **les salaires**, les protections sociales et les divers avantages, tellement est difficile de comparer les divers statuts sociaux en Europe (régimes des impôts, des prélèvements divers...). Néanmoins, il ressort en première analyse que les salaires sur les pays les plus historiquement européens et les plus riches (Europe du Nord, Allemagne, pays anglo-saxons, France) sont plutôt comparables et en corrélation avec le niveau de responsabilité... Cependant, il apparaît que plus l'autonomie et la responsabilité sont importantes, plus l'échelle des salaires est resserrée (vers le haut)... Enfin, nous sommes les seuls à disposer d'un logement de fonction.

Partout l'histoire, la structure, la culture, les forces économiques et sociales en présence, font que les systèmes de gouvernance (qui décident de quoi et à quel niveau), de gestion, de contrôle, d'évaluation, ne sont pas toujours ajustés en cohérence avec l'exigence de l'amélioration de la qualité.

En conséquence, le chef d'établissement se retrouve partout au cœur de toutes les tensions, contradictions et paradoxes.

Nos collègues des Pays Bas disent que le chef d'établissement doit être « *un manager, un leader avec une vision pédagogique, un entrepreneur en éducation, l'employeur de son personnel, un père pour ces gens, une star des relations publiques dans sa zone de recrutement* ».

Traversons l'Atlantique pour entendre nos collègues canadiens :

« **Offre d'emploi :** On recherche un directeur expérimenté, capable de convaincre des clients de tous âges, de motiver son équipe, de contrôler les dépenses budgétaires, de jongler avec les conventions collectives, d'arbitrer les conflits, de désamorcer la violence, de savoir s'y prendre avec les élus, de comprendre les nouveaux textes législatifs et de les expliquer aux autres, d'être discret tout en sachant parler haut et fort et à ses moments perdus, de séduire la communauté locale pour qu'elle fasse des dons lorsqu'il n'y a plus de crédits.

Avertissement : les horaires de travail sont longs, la sécurité de l'emploi n'est pas garantie et il faut supporter les réactions du public à tout changement intervenant dans le système éducatif.

Offre d'emploi fantaisie (Toronto Star)

Comparaison n'est pas raison, une orientation politico - stratégique ou une innovation naît dans un contexte national précis, il peut en prédéterminer le sens mais n'est en général pas exportable.

L'intérêt pour l'information et la comparaison internationale est de faire réfléchir à d'autres voies possibles d'action et de vérifier à quelles conditions d'adaptation au contexte national elles pourraient significativement répondre aux questions clés soulevées par ce contexte.

Néanmoins, syndicalement, la situation de la direction dans le monde nous interpelle et alimente notre activité dans le syndicalisme international éducatif, d'autant plus si les situations tendent à s'uniformiser vers un modèle que nous contestons. La nécessité de voir se regrouper les personnels de direction des établissements scolaires sur les bases de la tradition du mouvement syndical s'impose afin de proposer une alternative à la pénétration d'un modèle marchand dans la gestion scolaire et à une logique essentiellement quantitative, pour piloter les systèmes. Les collègues qui comme nous, sont affiliés à l'Internationale de l'Éducation nous rejoignent sur cette analyse. Une « **charte professionnelle et d'éthique** » des personnels d'encadrement conçue et proposée par le SNPDEN a été adoptée par l'Internationale de l'Éducation. Elle représente

la position syndicale de la direction scolaire à l'international.

EN VOICI LE PRÉAMBULE :

« La gestion du système éducatif n'est pas une fin en soi, elle doit être un instrument parmi d'autres au service de la réalisation d'une éducation publique gratuite de qualité pour tous.

L'élaboration d'un programme éducatif est une prérogative de la nation toute entière. Sa mise en œuvre doit faire l'objet d'un pilotage national. Décentralisation, déconcentration et autonomie doivent avoir pour objectif d'améliorer l'efficacité de la gestion du système éducatif et de mieux répondre aux spécificités géographiques et sociales, et non d'organiser la concurrence et d'en favoriser la privatisation... L'éducation ne doit pas être considérée comme un secteur marchand.

Chaque pays doit garantir à ses enfants une égalité d'accès à l'éducation, une répartition équitable des moyens sur tout le territoire par une gestion transparente qui associe les partenaires que sont l'État, les collectivités territoriales, les personnels et les syndicats représentatifs des personnels de l'éducation, les parents, les élèves eux-mêmes dans le secondaire.

La décentralisation/déconcentration doit être accompagnée d'un programme de renforcement des capacités locales avec un repositionnement des niveaux central et déconcentrés dans de nouveaux rôles d'orientation, d'évaluation, de régulation, de suivi-appui et de coordination, afin aussi de répondre aux exigences de transparence et de lutte contre la corruption ». [...]. Extraits.

* in « Gestion des établissements scolaires ; de nouvelles approches », Éditions de l'OCDE, Paris 2001.



Laurence
COLIN



Jocelyne
PIONNIER

Colloque ESHA 2008

La Biennale d'ESHA (European School Heads Association) s'est déroulée du 11 au 13 septembre 2008 à Copenhague. Environ 430 participants venus de 28 pays se sont réunis autour du thème : « Conditions of school leadership in Europe. » Le SNPDEN y était représenté par Jocelyne PIONNIER et Laurence COLIN, cette dernière étant aussi membre du bureau national d'ESHA France.

Autour du thème central, les deux journées ont été consacrées à des conférences en plénière, et à des ateliers, le tout précédé de visites d'établissements. Les deux représentantes ont découvert un lycée que son proviseur qualifie de lycée du XXI^e siècle, le Naerum Gymnasium, et dont elles vous parleront dans un prochain numéro.

Autour du thème du leadership, se sont dessinées des préoccupations communes à de nombreux pays :

- Quelle part d'autonomie pour quelle direction et avec quels chefs d'établissement ?
- Quelles conceptions de l'école prévaudront dans quelques années ?
- Quelles compétences et qualités seront attendues et nécessaires pour être chef d'établissement ?
- Comment faire progresser la direction des établissements scolaires ?

- Quels impacts auront-ils sur le management des équipes et les résultats de leurs élèves ?

Tous les pays, ainsi que les récentes publications de l'OCDE, sont unanimes pour reconnaître le rôle essentiel du chef d'établissement dans ce domaine. Ils insistent sur la nécessité de rendre la carrière attractive, notamment par une rémunération qui tienne davantage compte du niveau de plus en plus élevé de leurs responsabilités, et qui marque un différentiel avec le salaire d'un enseignant. Ce point devient d'autant plus crucial à l'aube d'un départ en retraite massif et prévisible au vu de la pyramide des âges.

Émergent donc les questions du recrutement, de la formation initiale et continue des personnels de direction. Et certains pays avancent même l'idée de responsabilités partagées.

Tous reconnaissent que l'école, comme la société, est en pleine mutation et qu'il est urgent d'entamer la réflexion afin d'anticiper et d'accompagner cette évolution.

La prochaine biennale aura lieu à Chypre en 2010.

ESHA France organise un colloque dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne, le 23 octobre 2008 à Paris.

AU PROGRAMME : *Les chefs d'établissement européens à l'heure de l'interculturel.*

Avec la participation de Marc Foucault, Directeur des relations internationales et de la coopération et Catherine Lalumière, Présidente de la maison de l'Europe.

Conférence de Martine Pretceille, Professeur d'Université. « *Un socle à la base de valeurs pour l'Europe : un humanisme du divers.* »

Tables rondes animées par Marie-Caroline Missir. « *Témoignages de chefs d'établissement européens.* » « *Le dialogue interculturel à la française.* »

Défilé de mode sur le thème de l'Europe par les élèves du lycée Kernichen de Brest.

Vernissage de l'exposition « *Étrange Europe* » de Clark et Pougnaud, photographes.

Inscriptions :

ColloqueEsha2008@laposte.net





Patrick
FALCONNIER

Tableaux d'avancement 2009

Au siège, Patrick Falconnier, coordonnateur de la Commission Administrative Paritaire Nationale, a répondu comme l'an dernier aux questions suivantes :

EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE DU SNPDEN CONCERNANT LES TABLEAUX D'AVANCEMENT ?

Oui ! Le SNPDEN a depuis plusieurs décennies volontairement privilégié les améliorations de carrière par avancement de grades, ou de classes, plutôt que les simples et immédiats gains salariaux. Cette politique constante, et toujours approuvée par les syndiqués, a ainsi permis d'engranger de nombreuses promotions, aussi bien grâce au statut de 1988 que depuis le statut de 2001 : on peut estimer que le statut de 2001, porté par le seul SNPDEN et signé par lui seul, aura permis entre 2001 et 2009 de prononcer environ 10 400 promotions de classe. Rappelons que le corps de direction compte à peu près 13 000 collègues en activité. Enfin on peut dire également qu'existe une « politique » syndicale concernant les tableaux d'avancement, car dans toutes les académies ont été depuis longtemps mis au point des « outils » pour défendre les collègues en CAPA, en particulier des barèmes pour le passage à la 1^{re} classe. Quelques académies ont réfléchi à une critérisation pour le passage à la hors classe, le but étant d'une part de rendre transparents les résultats pour les collègues, et d'autre part de faire partager nos raisonnements syndicaux aux recteurs...

CONNAÎT-ON LE NOMBRE DE PROMOTIONS POUR 2009 ?

Pour les promotions de 2^e en 1^{re} classe, le protocole signé en janvier 2007 garantit le chiffre de 750 pour 2009. Le chiffre des promotions de 1^{re} en hors classe

dépend pour sa part du ratio de 20 % (ratio promus/promouvables), ce qui devrait permettre entre 350 et 400 promotions, estimation qui doit encore être confirmée. Nous dépasserons donc à coup sûr le chiffre de 1 000 pour la 8^e année consécutive.

FAUT-IL DEMANDER SON INSCRIPTION SUR LE TABLEAU D'AVANCEMENT ? FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?

Non, il n'y a aucune démarche officielle à effectuer ! Bien sûr il n'est pas interdit ni inutile de rappeler à son recteur ou à son IA-DSDEN son espérance d'une promotion, car c'est la hiérarchie qui propose... ou qui « barre » quelqu'un... Chaque rectorat prépare la liste des ayants droit, c'est-à-dire détermine le « vivier » des collègues remplissant les conditions (5 ans au 31 décembre 2008). **Mais** les commissaires paritaires académiques sont vigilants à traquer les erreurs sur ces listes ! Vigilants à faire rajouter les collègues qui arrivent dans l'académie ! Vigilants à rappeler que tel collègue figurait en bonne position l'année précédente (« l'effet mémoire »), etc. **C'est pourquoi, il est indispensable que chaque syndiqué promuvable envoie à la personne responsable dans son académie** (le coordonnateur de la CAPA, ou le secrétaire académique, ou un secrétaire administratif) **sa fiche correctement remplie.**

UNE FICHE NATIONALE OU ACADÉMIQUE ?

Une fiche académique ! Une fiche nationale n'aurait pas d'utilité,

car la CAPN ne peut plus modifier les tableaux académiques : elle est pour les tableaux d'avancement une chambre d'enregistrement pouvant dénoncer des erreurs techniques, ce qui est rarissime, et surtout peser de manière politique pour s'assurer que les académies sont traitées avec équité sur plusieurs années. D'autre part, chaque académie a une fiche spécifique en fonction de la stratégie des commissaires paritaires : par exemple s'il existe dans une académie un barème prenant en compte telle ou telle ancienneté, ou tel élément, il n'est pas dit que l'académie voisine ait le même barème. Car le seul bon barème est celui qui a été discuté dans l'académie, et accepté par les syndiqués.

QUEL DERNIER CONSEIL PEUT-ON DONNER AUX COLLÈGUES QUI ATTENDENT UNE PROMOTION ?

De se renseigner auprès des commissaires paritaires de leur académie pour savoir s'ils sont en position éligible (sans demander à quel rang ! il est impossible de répondre de façon sûre, car dans un tableau annuel s'opèrent des changements), et surtout de leur faire confiance : il n'est pas toujours facile de « persuader » un IA ou un recteur... Et pour lire tous les procès-verbaux des CAPA sur les tableaux d'avancement, je peux attester à la fois de la combativité des commissaires paritaires du SNPDEN et de leur professionnalisme. Leur faire confiance, c'est leur donner du poids face à notre hiérarchie, et c'est donc leur faciliter la défense de chaque syndiqué.

Les 11 commandements de la discussion dans un cadre paritaire

Patrick FALCONNIER

La fonction de commissaire paritaire pour le SNPDEN doit s'exercer dans trois registres: éthique, politique et technique. Les 11 commandements de la discussion dans un cadre paritaire relèvent certainement plus de la technique, mais ces outils de la négociation n'ont de pertinence et de réelle efficacité que dans une visée éthique et politique.

NÉGOCIER EN POSITION HIÉRARCHIQUE...

Négociation ou discussion ? Dans une commission paritaire, par définition, **il n'y a rien à négocier** puisque les interlocuteurs ne sont pas au départ sur un pied d'égalité: il n'y a symétrie que dans le nombre de participants (parité), pas dans la décision qui n'appartient qu'à une seule partie. Il s'agit donc moins de négocier que de discuter... Cependant le décideur, en l'occurrence recteur ou directeur de l'Encadrement, se sent au minimum une **obligation d'explicitation** à ses décisions: sinon il est indispensable de l'interroger. En somme, notre rôle essentiel sera de poser les questions, les bonnes.

LA RÉUNION TU PRÉPARERAS...

L'information est évidemment l'élément essentiel: d'où, très spontanément et largement, la demande lors des derniers CSN de réunions préparatoires, techniques, avant une commission paritaire. Et tout aussi logiquement, refus de la Directrice... Avoir des informations, c'est pouvoir poser des questions, faire apparaître des contradictions, bref peser sur la discussion. La maîtrise d'un dossier augmente sa crédibilité face à son interlocuteur. Dans une académie, se construire ses propres indicateurs syndicaux et les suivre permet de prouver son expertise: une intervention argumentée pèse inévitablement... C'est dire qu'il est indispensable dans chaque académie d'avoir un collègue qui suit les statistiques, de préférence le coordonnateur.

L'ÉQUIPE TU COORDONNERAS...

Nos discussions se font toujours en équipe (attention, si les circonstances vous ont amené à avoir une discussion unilatérale dans le cadre professionnel, n'oubliez pas d'en faire un compte rendu sous peine d'entamer la confiance que vous porte le groupe). Avant la réunion il faut se préparer à se présenter ou à présenter les membres de l'équipe (pour une première réunion), à définir les règles de la rencontre (pourquoi cette réunion, qui parlera en premier, qui traitera quoi, etc.). Il faut décider: qui dirigera la discussion ? Qui posera des questions et sur quel sujet ? Qui prendra des notes ? Éventuellement qui sera proposé secrétaire de séance ? L'idéal, quand cela est possible, est de prévoir ensuite un « débriefing » sans complaisance: qui ne s'est pas senti à l'aise ? Qui a affaibli le groupe par une intervention imprévue ou maladroite ? Qui a « joué perso » au lieu de collectif ? En bonne gestion de groupe on peut préférer l'inverse: qui est intervenu à propos ? Qui a renforcé l'image du groupe grâce à son expertise ? Que faudra-t-il changer pour la prochaine fois ?

UNE STRATÉGIE TU ÉLABORERAS...

La stratégie est la science des buts quand la tactique est celle des moyens. En préparant une réunion on doit s'entendre sur des buts précis, des objectifs clairs. Il peut être intéressant de fixer des objectifs avec des personnes qui ne participeront pas à la commission: si le groupe commissaires paritaires a

son propre rayon d'action, il n'en joue pas moins un rôle politique de représentation. Il est donc tout à fait logique qu'un bureau académique participe à l'élaboration des objectifs à atteindre: exemple, l'étude syndicale des indicateurs montre que les femmes sont sous-représentées dans les grades promotionnels, on décide d'en faire un axe d'intervention, et les commissaires paritaires préparent une ou plusieurs interventions sur ce thème...

À DES TACTIQUES TU SONGERAS...

Choisir les moyens c'est élaborer une ou plusieurs tactiques. Les chercheurs en psychologie sociale ont coutume de distinguer deux grands modes de négociation, la négociation confrontante, à dominante conflictuelle, et celle dite coopérative, appelée sans perdant ou gagnant - gagnant. Cette dernière se caractérise par la notion de « problème commun à résoudre », par la recherche de moyens pour augmenter les gains de chaque partie. Dès lors, la meilleure tactique est de développer à chaque intervention une argumentation rigoureuse sur le contenu mais respectueuse des personnes. C'est pour les commissaires paritaires la seule tactique possible sur l'essentiel de la réunion... ce qui n'empêche nullement de changer ponctuellement de tactique en cours de réunion ! Par exemple si on décide avant la réunion de tel objectif, et que la discussion bloque totalement, on peut avoir décidé d'avoir recours à une suspension de séance, ou à un vote, ou à un discours plus musclé... Ne pas oublier qu'après, il faut reprendre une discussion: un éclat limité ne doit pas tout faire perdre...

SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE TU PARIERAS...

Cette notion désigne les capacités cognitives d'une communauté résultant des interactions multiples entre ses membres; les caractéristiques de l'intelligence collective sont nombreuses, mais retenons:

- une information locale et limitée: chaque individu ne possède qu'une connaissance partielle de la situation et n'a pas conscience de la totalité des éléments qui influencent le groupe;
- un ensemble de règles simples: chaque individu obéit à un ensemble de règles simples par rapport au comportement du système global;
- la structure émergente est utile à la collectivité: les individus trouvent un bénéfice à collaborer, parfois instinctivement, et leur performance est meilleure que s'ils avaient été seuls.

De ces règles de base découlent pour nous les conclusions suivantes: tous les participants à une commission doivent avoir une place, un rôle à jouer (la non-participation d'un seul entraîne une insatisfaction qui obère le tableau final), l'animateur doit savoir redonner le sens global pour que chacun puisse contextualiser son intervention, donc en être satisfait.

UNE DÉCLARATION TU FERAS...

La démarche coopérative est souvent facilitée par une déclaration liminaire, auparavant soumise au groupe, qui donne la tonalité du climat, et qui peut comprendre les éléments suivants:

- la description du contexte et des enjeux,
- la définition d'un cadre commun qui soit assez large pour intégrer celui de l'autre,
- la définition d'objectifs communs dont on sait qu'ils seront partagés,
- le rappel d'acquis des réunions précédentes,
- les points qui font divergence, et notre analyse expliquant les désaccords,
- les points qui restent à éclaircir.

Le ton de la déclaration pèsera inévitablement sur la suite: indigné, combatif, remerciant pour le travail effectué, un peu de tout cela...

EN RÉUNION TU ÉCOUTERAS...

Dans la discussion, l'aptitude la plus importante est la capacité à écouter, dans

une écoute active: en se concentrant sur ce que dit l'autre partie, en lui demandant éventuellement de reformuler, on se familiarise avec ses objectifs, ses positions et parfois... ses inquiétudes. Bien écouter, avec une gestuelle qui implique concentration et impavité, donne à l'autre partie l'impression que vous dominez la situation. Dans la suite d'une discussion, ne jamais hésiter à reprendre les arguments de l'autre partie: « comme vous le disiez, à juste titre d'ailleurs, tout à l'heure... », ne jamais hésiter à reprendre les points qui font consensus, ce qui permet de minorer l'impact de ce qui fait problème. Attention dans un groupe aux discussions en aparté qui nuisent à l'ensemble du groupe... L'attention doit être collective.

PATIENT ET FERME TU SERAS...

Un (bon) négociateur doit être patient, principalement parce qu'une approche mécanique tranchante n'a qu'un effet limité et de courte durée. Pousser ou forcer l'autre partie vers une solution peut le conduire à s'entêter et à ne pas bouger. L'attirer patiemment vers une solution peut prendre du temps, demande plus de tolérance et de persistance, mais offre plus de chances d'atteindre un résultat satisfaisant et durable. Au pire, en acceptant le point de vue de l'autre partie sans partager son analyse, on peut essayer de ménager l'avenir (par exemple en faisant inscrire en mémoire). Mais un négociateur doit aussi savoir être ferme, car il peut être nécessaire de tenir sa position face à un interlocuteur agressif: pour nous, c'est facile, il suffit de rappeler ce que sont nos positions syndicales (que nous ne sommes évidemment pas autorisés à transgresser). À ce propos, un commissaire paritaire peut toujours rappeler qu'élu de tous les personnels il est habilité à s'occuper de tous, syndiqués ou non, mais qu'élu sur une liste précise, il s'est engagé à porter les valeurs de cette liste.

DES COMPROMIS TU RECHERCHERAS...

Compromis n'est pas compromis... De nombreuses recherches (en particulier à Harvard) démontrent que « *les négociateurs les plus habiles sont ceux qui définissent le succès comme le fait non pas de triompher de leurs adversaires, mais de remporter le plus d'avantages possibles pour eux-mêmes* » (ou leur groupe); Stanford, **La négociation: redéfinir le succès.**

Or, pour nous, en situation hiérarchique, le moindre gain est un succès puisque nous n'avons aucun autre pouvoir

que la persuasion. D'autre part il ne faut pas hésiter à « savoir perdre » un combat pour tenter de remporter le suivant: en face de nous on ne peut pas toujours dire non... A la limite on peut décider par avance des combats qu'on va perdre, par exemple en faisant mine de défendre un collègue indéfendable pour essayer de mieux défendre le collègue suivant... Et on n'hésite pas à remercier quand on a obtenu satisfaction; en CAPN il nous arrive d'intervenir simplement pour dire « merci d'avoir tenu compte de la situation de x, évoquée l'an dernier, et pour lequel vous avez trouvé une solution... »

LA DISCUSSION TU CONCLURAS...

Il est souvent intéressant de conclure: on peut insister sur l'ambiance de la réunion, sur sa préparation, son déroulement, on peut remercier les interlocuteurs pour leur écoute, pour les modifications acceptées, on peut aussi regretter les divergences apparues: dans ce dernier cas, toujours laisser la porte entrouverte en souhaitant reposer le problème plus tard, ou en demandant des compléments, des éclairages, bref ne pas rompre sur le sujet. La conclusion est l'exercice le plus difficile, puisqu'il doit être improvisé en fonction du déroulement: cependant les interlocuteurs y sont très sensibles... et quand vous la réussissez vous marquez déjà un point pour la prochaine réunion!

DES COMPTES TU RENDRAS...

Il existe toujours une vie après la réunion... Un « volontaire » pour rédiger le compte rendu (ou le procès-verbal) doit toujours avoir été choisi avant la réunion, et la méthodologie arrêtée: qui relira? Qui donnera l'imprimatur « politique »? Ce compte rendu est-il destiné à être diffusé (auquel cas les informations nominatives doivent être anonymées) ou est-il à usage restreint? Gardons en tête un principe simple: un représentant syndical doit expliquer ce qui s'est passé, pourquoi on a « gagné », pourquoi on a « perdu ». Quand les sujets sont d'ordre collectif, c'est le combat syndical qui prendra le relais. L'explication n'est pas toujours facile à entendre quand elle concerne un collègue, mais l'absence d'explication nourrit l'amertume et le ressentiment.

Ces remarques de bon sens trouvent une application essentiellement dans les commissions paritaires et les « groupes Blanchet ». Chacun pourra compléter ces commandements syndicaux...



Le mouvement 2008 et la mobilité

2^e PARTIE : (suite du numéro 160)

PROPOSITION D'ANALYSE DES DONNÉES NUMÉRIQUES

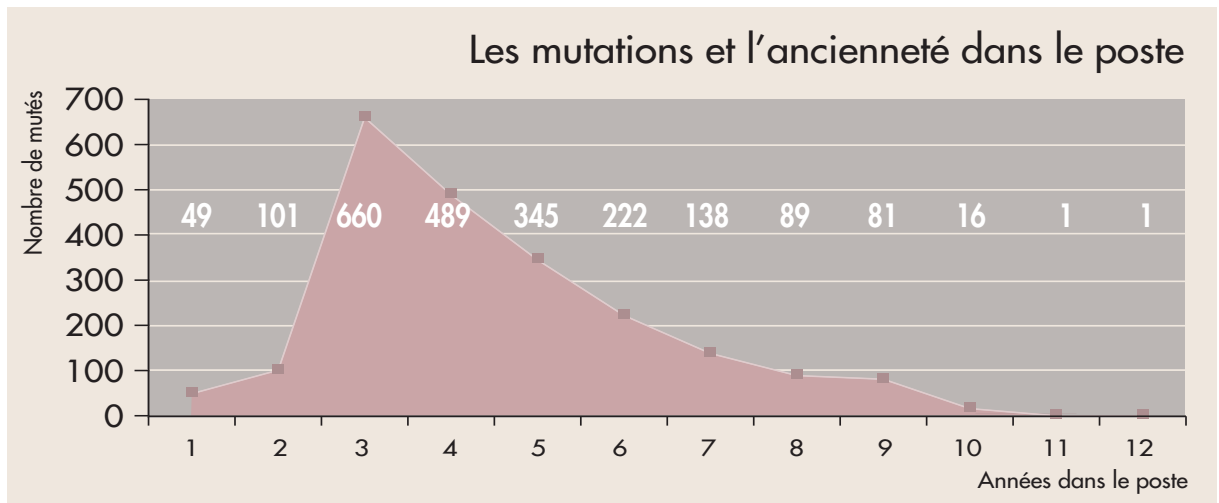
Jacky
SCHLIENGER

Étude du mouvement en fonction de la mobilité :

- dans le poste
- dans le corps des personnels de direction
- selon les emplois occupés
- selon la carte géographique

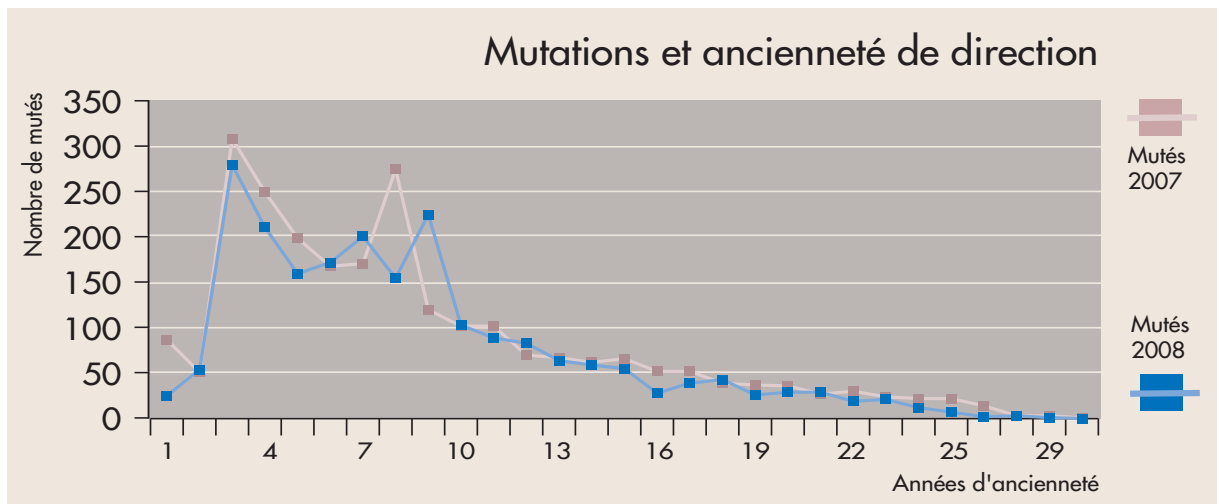
LES MUTATIONS ET L'ANCIENNETÉ DANS LE POSTE

Qui a été muté ?



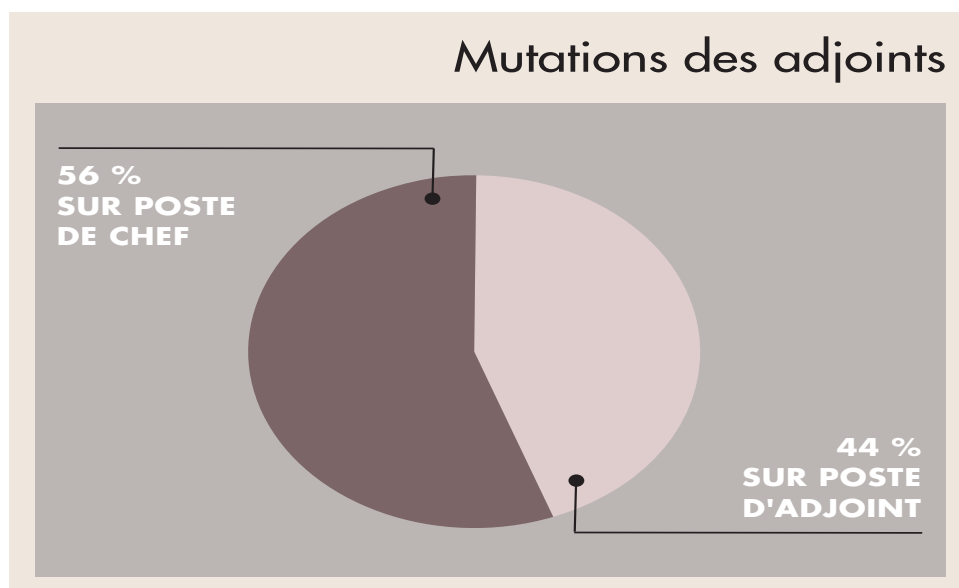
Sans surprise l'essentiel des mutations se déroulent entre la 3^e et la 6^e année dans le poste (67 %). La mobilité est très nettement inscrite dans le déroulement de carrière des personnels de direction.

LES MUTATIONS ET L'ANCIENNETÉ DE DIRECTION



La comparaison des courbes 2007 et 2008 nous amène à constater un léger ralentissement du nombre absolu des mutations. Cependant le taux de satisfaction, supérieur à 50 % pour la 3e année consécutive, reste élevé.

LES MUTATIONS ET LES EMPLOIS



Plus d'un adjoint sur deux qui a muté a obtenu un poste de chef d'établissement.

Soit dans le détail :

EMPLOI DE DÉPART	EMPLOI APRÈS MUTATION						
	ADJOINT CLG	ADJOINT LP	ADJOINT LEGT	PRINCIPAL	PROVISEUR LP	PROVISEUR LEGT	TOTAL
ADJOINT CLG	203	53	129	379	7	1	772
ADJOINT LP	14	5	23	50	12	2	106
ADJOINT LEGT	14	10	65	175	24	23	311
PRINCIPAL	19	2	16	521	68	110	736
PROVISEUR LP	1	2	1	20	27	41	92
PROVISEUR LEGT	1	0	1	19	10	137	168

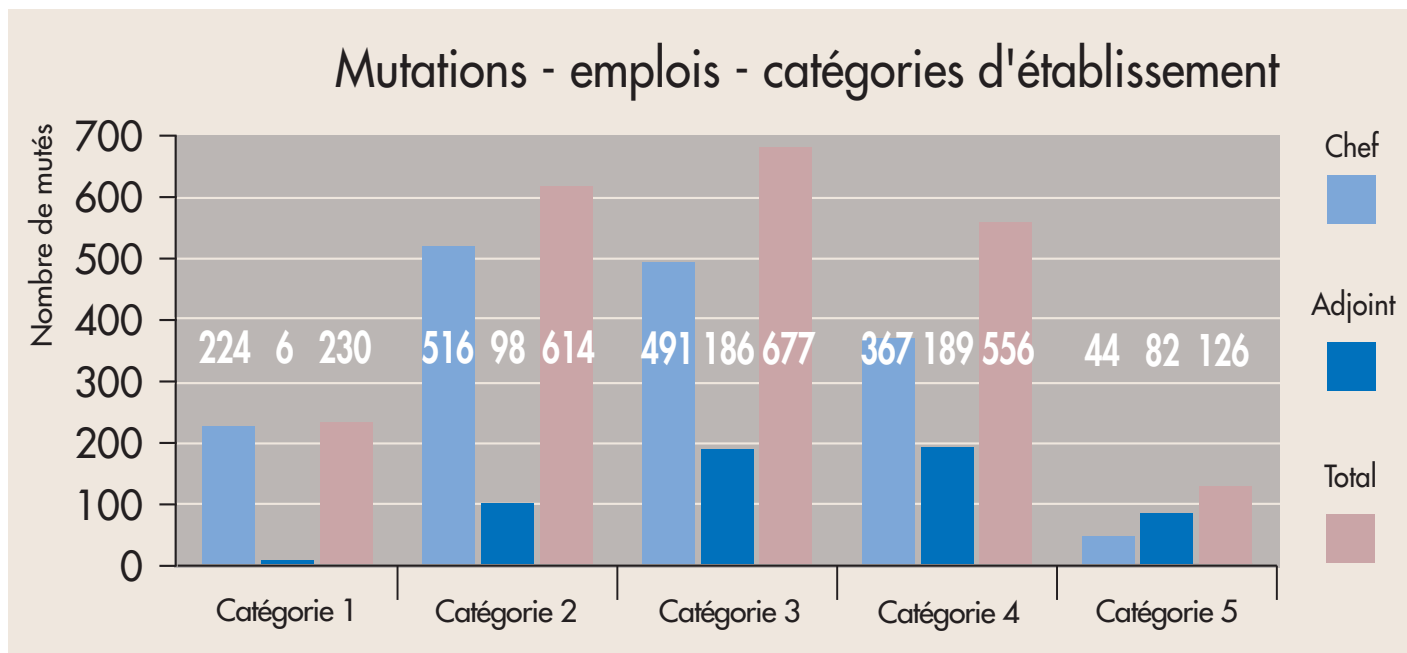
Lecture du tableau : exemple : sur 772 adjoints qui ont muté, 379 ont obtenu un poste de principal, 7 de LP, etc.

MUTATIONS - EMPLOIS - MASCULIN/FÉMININ

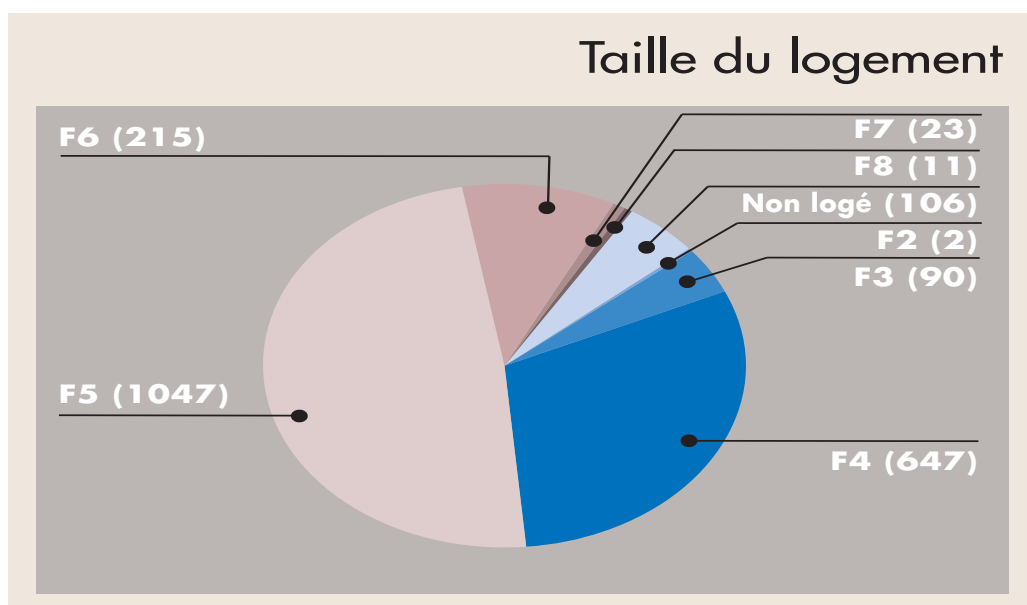
	TOTAL CANDIDATS FONCTION ACTUELLE	FEMMES PARI LES CANDIDATS	PROPORTION DE FEMMES CANDIDATES	TOTAL CANDIDATS MUTÉS	FEMMES PARI LES MUTÉS	PROPORTION DE FEMMES MUTÉES
ADJOINT CLG	966	441	46	772	372	48
ADJOINT LP	196	81	41	106	46	43
ADJOINT LEGT	545	256	47	311	109	35
PRINCIPAL	1256	501	40	736	310	42
PROVISEUR LP	185	56	30	92	36	39
PROVISEUR LEGT	310	94	30	169	54	32

On remarquera que pour toutes les fonctions, sauf adjoints LEGT, les femmes obtiennent, proportionnellement, un taux de satisfaction plus élevé.

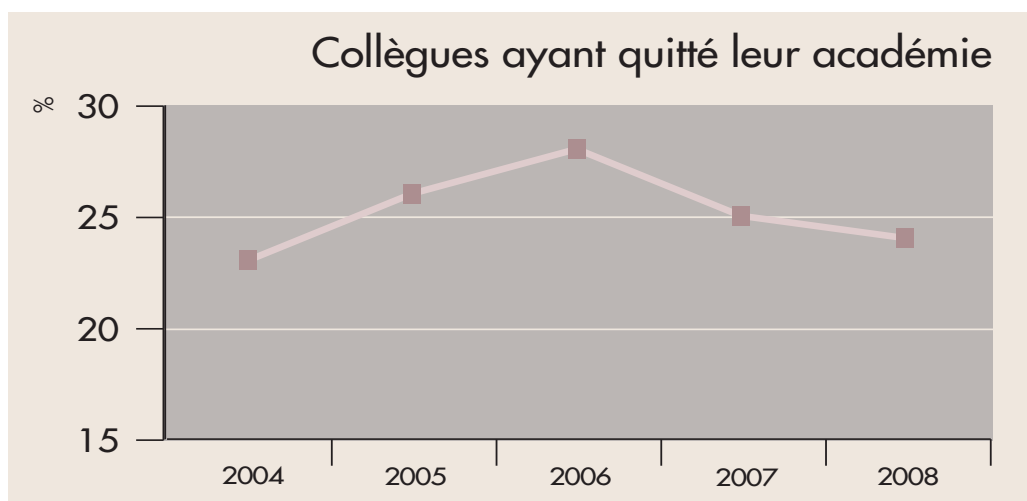
LES MUTATIONS - CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENT ET LOGEMENT



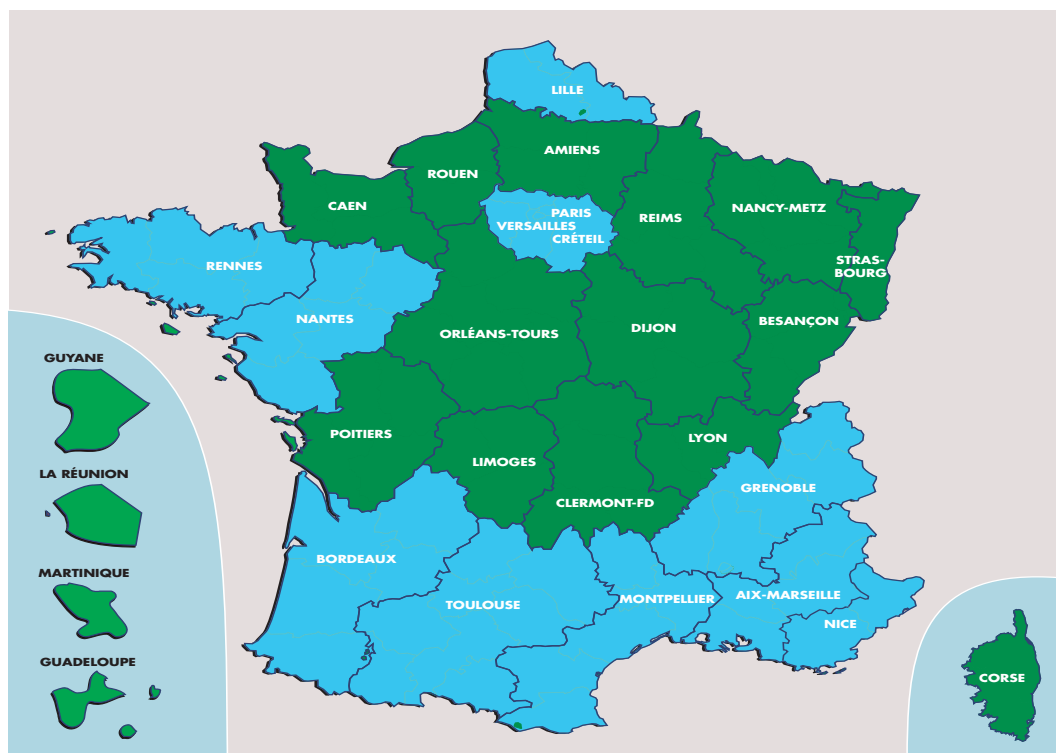
TAILLE DU LOGEMENT



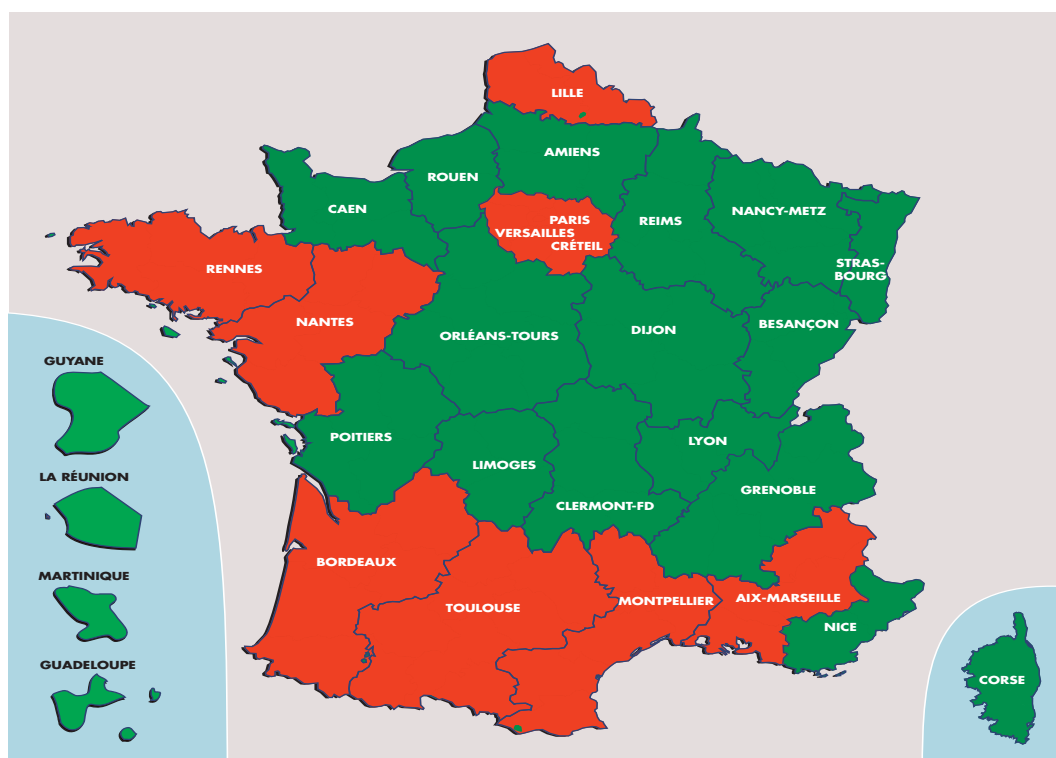
LES MUTATIONS GÉOGRAPHIQUES



Cette année, 511 collègues ont changé d'académie, soit près de 25 % des collègues mutés.

ACADÉMIES
DEMANDÉES

En bleu clair les
12 académies les
plus demandées

ACADÉMIES
OBTENUES

En rouge les
10 académies les
plus accueillantes

CONCLUSION

Ce dossier a pour but de donner le maximum de renseignements possibles avec deux objectifs :

- la transparence pour que le mouvement soit le plus juste possible ;
- fournir les données favorisant la réflexion pour une mutation future.

À propos de cette future mutation, quelques conseils simples :

- ne demander que ce que l'on souhaite vraiment. Se méfier du vœu « tout poste dans l'académie » par exemple si l'on n'est pas sûr d'être prêt à tout accepter ;
- sans que cela entre en contradiction avec le conseil précédent, élargir ses vœux, ne pas se contenter des postes **susceptibles d'être vacants**, ne pas être trop restrictif dans le choix des catégories d'établissement sur-

tout en début de carrière.

- ne pas oublier que pour déroger à l'obligation des 3 ans dans le poste, l'avis favorable du Recteur est nécessaire et cela se joue en **commission paritaire académique**.
- et surtout ne pas oublier d'envoyer son dossier syndical au siège et de prendre contact avec le commissaire paritaire national qui suit l'académie.



Patrick
FALCONNIER

3^e CAPN du 22 août 2008 : 90 mutations prononcées

La CAPN réunie le 22 août a prononcé 90 mutations, dont 31 adjoints nommés sur des postes de chefs d'établissement. Ce chiffre important (78 mutations prononcées à la 3^e CAPN d'août 2006 et 88 en 2007) s'explique par de multiples raisons : postes encore vacants après les deux premières CAPN, retraites tardives, détachements, postes de proviseur vie scolaire, et hélas, raisons médicales ou décès etc.

Il est à noter qu'une quinzaine de postes de chef d'établissement n'ont pas été pourvus, personne ne les ayant demandés (occupés par des adjoints faisant fonction de chef)...

Depuis deux ans nous faisons remarquer : « la quasi impossibilité de revenir sur des mutations prononcées lors des deux premières CAPN, qui est compréhensible par rapport au fonctionnement de la CAPN, n'en est pas moins pénible au regard de la situation de certains collègues ». C'est donc avec satisfaction que nous avons pu noter quelques révisions d'affectation, certes sur raisons précises et motivées (en particulier d'ordre médical), mais en nombre suffisant pour ne pas être anecdotique.

Notre groupe a fait plusieurs remarques concernant cette CAPN et posé plusieurs questions :

- le nombre de postes non pourvus explique la multiplication des "faisant fonction" qui, certes, permet de répondre à un besoin réel mais qui parfois pérennise des situations provisoires au détriment des personnels. Nous avons à nouveau souhaité avoir après la rentrée une "photographie" de la situation des "faisant fonction" par académie (notons que l'an dernier

nous ne l'avons pas eue...). Mon estimation : entre 3 à 400 postes non pourvus. La Direction de l'Encadrement a estimé à cette date que 150 faisant fonction étaient reconduits.

- nous avons à nouveau demandé à être destinataires des noms et affectations des collègues qui ont eu un avis favorable à des détachements et listes d'aptitude, et auxquels un poste a été proposé. Si sur le principe rien ne s'y oppose, le travail des services est tel qu'on ne nous a encore rien transmis... La DE a répondu qu'à cette date de fin août 107 propositions de détachement avaient été faites, 90 acceptées. Pour les listes d'aptitude 55 propositions et 49 collègues qui ont accepté

- le nombre de postes « bloqués » lors des 3 CAPN est à nouveau en augmentation : Ghislaine Matringe a reconnu que certaines académies sont plus touchées, comme Lille ou Toulouse.

La date de la CAPN "tableaux d'avancement" est fixée au 17 décembre.

Avant de conclure, nous avons une nouvelle fois pu apprécier le travail technique

réalisé par les services. Sur les trois CAPN, environ 2500 mutations auront été prononcées pour 4500 demandes, soit le taux record de satisfaction de 54 %. Vos commissaires paritaires du SNPDEN, vous pouvez en être sûrs, ne sont pas totalement étrangers à cette situation...

Et en conclusion, la CAPN a rendu hommage aux commissaires paritaires nationaux faisant valoir leurs droits à la retraite : le SNPDEN gardera longtemps en mémoire les interventions en CAPN de Mireille Vogt et Alain Chartier. Merci pour tout ce qu'ils nous ont apporté !

mouvement 2008

août

AIX MARSEILLE

CARPENTRAS CEDEX - Clg Daudet • C 3 0840761W	BARTHE ISABELLE	PACG PACG	Clg Beaulieu - ST LAURENT DE NESTE
VITROLLES - Clg Henri Fabre • C 4 0132214L	BOUZAT Gérard	PACG ADCG	Clg Commandant Cousteau - ROGNAC

BORDEAUX

LESPARRE MEDOC - Clg Les Lesques • C 2 0331891B	BOIRIE GUILLON Dominique	PACG PACG	Clg Les Lesques - LESPARRE MEDOC
--	--------------------------	--------------	----------------------------------

CAEN

ARGENTAN - Clg François Truffaut • C 2 0611023F	BEREAU JEANNE	PACG PACG	Clg Paul Harel - REMALARD
AVRANCHES - Lyc Emile Littré • C 4 0500002F	GIRAULD JACQUES	ADLY ADLY	Lyc Jean Guehenno - FLERS CEDEX
DOUVRES LA DELIVRANDE - Clg C. Marot • C 2 0140049C	AUDOUARD ODILE	ADCG PACG	Clg Georges Brassens - ECOUCHE
VASSY - Clg Anne Frank • C 1 0140086T	LE BOULC'H Jean-Luc	PACG ADCG	Clg Pablo Neruda - BRETAGNE SUR ORGE

CRÉTEIL

PIERREFITTE/SEINE - Clg Pablo Neruda • C 3 0931224A	KONTE Aïssetu Aïda	PACG ADCG	Clg Geyter - SAINT DENIS
STAINS - Lyc M. Utrillo • C 4 0932030B	ALCHOURROUN Philippe	PRLY ADLY	Lyc J. Feyder - EPINAY SUR SEINE
THIAIS - Lyc Apollinaire • C 4 0940123Y	AUJARD Florian	ADLY ADLY	Lyc Mistral - FRESNES
VITRY SUR SEINE - Lyc Jean Jacques Rousseau • C 2 0942125Z	TISSERAND PIERRE	PRLY PACG	Clg Pablo Neruda - PIERREFITTE/SEINE

DIJON

CUISERY - Clg les D ^{mes} • C 2 0710034B	TUPINIER ALAIN	PACG PACG	Clg Jean Moulin - MARCIGNY
LA MACHINE - Clg Jean Rostand • C 1 0580028R	BOULIN ROGER	PACG ADCG	Clg Bibracte - CHATEAU CHINON VILLE

GRENOBLE

CLUSES Cedex - Lyc PONCET • C 5 0740017S	DOSCH THIERRY	PRLY PRLY	Lyc Industriel - HAYANGE
ST MARTIN D'HERES - Clg Henri Wallon • C 2 0380065P	GUESMI Abdellaziz	PACG ADCG	Clg Cote rousse - CHAMBERY

GUADELOUPE

BAIE MAHAULT - Lyc PROF Augustin Arron • C 3 9710746J	ACCIPE Michel	ADLP ADLY	Lyc G. de Maupassant - COLOMBES
BAIE MAHAULT - Clg Baie Mahault 2 • C 3 9711086D	NICOLAS PATRICIA	ADCG ADCG	Clg Malraux - LOUVRES

DESHAIES - Clg Matouba • C 1 9710643X	GABOULAUD PHILIPPE	PACG ADCG	Clg Baie Mahault 2 - BAIE MAHAULT
SAINTE ROSE - Lyc Nord Basse Terre • C 2 9710940V	COGNET Isabelle	ADLY ADLP	Lyc PROF Augustin Arron - BAIE MAHAULT

LILLE

DENAIN - Clg Bayard • C 3 0594300D	MANEZ JEAN PAUL	PACG ADCG	Clg Chasse Royale - VALENCIENNES CEDEX
DUNKERQUE CEDEX 2 - Lyc Angellier • C 5 0590073J	BRAEMS ANNIE	PRLY PRLY	Lyc Angellier - DUNKERQUE CEDEX 2
HAUBOURDIN CEDEX - Clg le Parc • C 2 0594386X	BRUGE VERONIQUE	ADCG ADLY	Lyc des Flandres - HAZEBROUCK CEDEX
JEUMONT - Lyc PROF. L. ARMAND • C 1 0592712C	CASTEL MARIE DOMINIQUE	PRLP PRLP	Lyc PROF. R. Duchesne - LA CELLE ST CLOUD
LILLE - Lyc Louis Pasteur • C 4 0590117G	VIEILLEDENT BERNARD	PRLY PRLY	Lyc Jean Mermoz - SAINT LOUIS
LUMBRES - Clg Albert Camus • C 4 0622574L	VERON Sandrine	ADCG ADCG	Clg La Morine - SAINT OMER
ONNAING - Clg Saint Exupéry • C 3 0590157A	LANSIAUX BERNADETTE	PACG PACG	Clg Bayard - DENAIN
ROUBAIX - Clg Sévigné • C 3 0590183D	SEGARD BERTRAND	PACG ADCG	Clg MOLIÈRE - VILLENEUVE D'ASCQ
VEUX CONDE - Clg Jean Jaurès • C 4 0594412A	MASQUELET PASCAL	PACG PACG	Clg Saint Exupéry - ONNAING
WIZERNES - Clg René Cassin • C 3 0622874M	FASQUELLE YVES	ADCG ADCG	Clg Léo Lagrange - LILLERS

LYON

BELLEVILLE CEDEX - Clg Emile Zola • C 3 0690007H	DASSONVILLE ELISABETH	PACG PACG	Clg du Mont St Rigaud - MONSOLS
ECULLY - Lyc PROF. F. Cevert • C 3 0693095P	RICHARD NATHALIE	PRLP PACG	Clg Olivier de Serres - MEYZIEU
JASSANS RIOTTIER - Clg Léon Marie Fournet • C 4 0011193S	ULLOA ROBERT	PACG PACG	Clg Vaugelas - MEXIMIEUX
MEYZIEU - Clg Olivier de Serres • C 2 0692704P	RONCHAIL Pierre	PACG ADCG	Clg Pierre Valdo - VAULX EN VELIN CEDEX
MONSOLS - Clg du Mont St Rigaud • C 1 0690070B	AMYOT CHANTAL	PACG -	-
TASSIN LA DEMI LUNE - Clg J. J. Rousseau • C 3 0692163B	NEYRET MARIE HELENE	ADCG PACG	Clg Gabriel Rosset - LYON

MARTINIQUE

SAINTE MARIE - Lyc Nord Atlantique • C 2 9720692V	THALY SERGE	PRLY PACG	Clg Chénier - CARCASSONNE
--	-------------	--------------	---------------------------

MONTPELLIER

CARCASSONNE cedex - Clg André Chenier • C 2 0110010B	CALLAT YANNICK	PACG PACG	Clg Antoine Pons - CHALABRE
CHALABRE - Clg Antoine Pons • C 1 0110870L	COMBES Christian	PACG PACG	Clg Robert Morel - ARLES CEDEX
MONTPELLIER cedex 2 - Rectorat • C 0 0340094T	MESLET THIERRY	PRLY ADLP	Lyc PROF. FOCH - RODEZ CEDEX
PERPIGNAN - Clg Mme de Sévigné • C 3 0660018L	POUTEAU CHRISTIAN	PACG PACG	SCAC - Lycée franco israélien - PARIS SP 07

NANCY METZ

CHAMPIGNEULLES - Clg Franck • C 3 0541466A	MAYER DOMINIQUE	ADCG PACG	Clg DE L'Euron - BAYON
HAYANGE - Lyc Industriel • C 3 0570319M	FAIVRE MICHEL	PRLY PRLP	Lyc PROF Le Mont Chatelet - VARZY

NANTES

CHOLET CEDEX - Clg République • C 2 0491026Z	BELLANGER DOMINIQUE	PACG ADLY	Lyc F. Truffaut - CHALLANS
LES HERBIERS - Clg Jean Rostand • C 3 0851193K	RATIER HUBERT	PACG PACG	Clg Colliberts - ST MICHEL EN L'HERMITAGE
MACHECOUL - Clg Raymond Queneau • C 2 0440018F	CHEVREAU PHILIPPE	PACG PACG	Clg Gabriel Goussault - VIBRAYE
NANTES - Clg Chantenay • C 4 0440023L	LOMBARD JEAN	PACG PACG	Clg Jean Rostand - LES HERBIERS
ST MARS LA JAILLE - Clg Louis Pasteur • C 1 0441655K	BAYARD THIERRY	PACG ADCG	Clg JEAN MOULIN - SAINT NAZAIRE
ST MICHEL EN L'HERMITAGE - Clg Colliberts • C 2 0851132U	FAUSSEY MAX	PACG PRLY	Lyc Pasteur - LE BLANC
VIBRAYE - Clg Gabriel Goussault • C 1 0720058X	POUSSIER MICHEL	PACG ADCG	Clg Trouve - Chauvel - LA SUZE SUR SARTHE

NICE

NICE CEDEX 1 - Lyc Beau Site • C 3 0060037H	BIJAOU GEORGES	PRLY PRVS	RECTORAT - NICE
TOULON - Clg Maurice Ravel • C 3 0830162A	KRINGS ERIC	PACG ADCG	Clg Esterel - ST RAPHAEL

ORLÉANS TOURS

DREUX - Clg Pierre et Marie Curie • C 3 0280716B	LAUXIRE Jérôme	PACG ADLY	Lyc Marguerite de Valois - ANGOULEME
FLEURY LES AUBRAIS CEDEX - Clg Condorcet • C 4 0450784H	CLAVE FREDERIC	ADCG ADCG	Clg Sévigné - FLERS CEDEX
ISSOUDUN - Clg Diderot • C 2 0360544W	PELE Maryse	PACG ADLP	Lyc PROF. Chateaufort - ARGENTON SUR CREUSE
LORRIS - Clg Guillaume de Lorris • C 2 0450034T	MARION Philippe	PACG ADCG	Clg Picasso - CHALETTE SUR LOING
MOREE - Clg Louis Pasteur • C 1 0410013S	PONTILLON Thibaud	PACG ADCG	Clg Begon - BLOIS
ORLEANS - Clg E. Dolet • C 3 0450055R	ZANIER JUANE	PACG PACG	Clg Montjoie - SARAN
SARAN - Clg Montjoie • C 2 0451038J	VARGUES DIDIER	PACG PACG	Clg Guillaume de Lorris - LORRIS

PARIS

PARIS - Clg Georges Rouault • C 3 0753938Y	SOIN VIVIANE	PACG ADLY	Lyc Adam de Craponne - SALON DE PROVENCE
PARIS - Clg Utrillo • C 3 0751793S	ANGLIO GERARD	PACG PACG	Clg Georges Rouault - PARIS

POITIERS

PARTHENAY - Lyc PROF les Grippeaux • C 3 0790090U	GUERINEAU ERIC	PRLP PACG	Clg Mendes France - PARTHENAY CEDEX
PARTHENAY CEDEX - Clg Mendes France • C 2 0791042D	BERTHET LIONEL	PACG PACG	Clg P MERIMEE - SAINT SAVIN
ST GENIS DE SAINTONGE - Clg M. Chastang • C 1 0170049L	CAZE Christophe	PACG PACG	COLLEGE - LA COURONNE

REIMS

DOUZY - Clg Cardot • C 1 0080016Z	GODART Philippe	PACG ADLY	Lyc Jean Moulin - REVIN
REIMS CEDEX - Clg Joliot Curie • C 3 0511251H	DAMBRE Denis	ADCG ADCG	Clg Georges Braque - REIMS

RENNES

PONTIVY - Lyc Joseph Lot • C 4 0560038M	LE CLAINCHE Jean Pierre	ADLY ADLY	Lyc Fulgence Bienvenue - LOUDEAC CEDEX
--	-------------------------	--------------	--

REDON - Lyc Beaumont • C 5 0350022J	BEUCHOT PHILIPPE	PRLY PRLY	Lyc PONCET - CLUSES Cedex
ST NICOLAS DU PELEM - Clg Jean Jaurès • C 1 0220061X	CONAN Gilles	PACG ADCG	Clg LES LIVAUDIÈRES - LOUDEAC CEDEX

ROUEN

BEUZEVILLE - Clg Jacques Brel • C 2 0270006K	WENDE THERÈSE	PACG ADLY	Lyc Le Conquérant - LILLEBONNE
LE HAVRE - Lyc Porte Océane • C 4 0760054W	ANTRACOLLI FRANCK	PRLY PACG	Clg LOUISE MICHEL - MANNEVILLE SUR RISLE
MANNEVILLE SUR RISLE - Clg LOUISE MICHEL • C 3 0271284Z	KAUFMANN JEAN JACQUES	PACG PACG	Clg Jacques Brel - BEUZEVILLE
ROUEN CEDEX 1 - Lyc Corneille • C 5 0760090K	VERGER THIERRY	PRLY PRLY	Lyc Porte Océane - LE HAVRE
ROUEN CEDEX 1 - Lyc Corneille • C 5 0760090K	DROUOT Geneviève	ADLY ADCG	Clg Dufy - LE HAVRE

STRASBOURG

MULHOUSE - Lyc Lavoisier • C 4 0681768C	CARLIER FREDERIC	PRLY PRLY	Lyc BOuchardon - CHAUMONT Cedex
SAINT LOUIS - Lyc Jean Mermoz • C 5 0680066C	VERVAEKE ALAIN	PRLY PRLY	Lyc Lavoisier - MULHOUSE

TOULOUSE

CAZAUBON - Clg Lac de l'Uby • C 1 0320008K	PASCAL COLETTE	PACG ADCG	Clg Serres de Sarsan - LOURDES
COLOMIERS CEDEX - Lyc Victor Hugo • C 5 0312093G	VERLAINE PATRICE	PRLY PACG	Clg Perbosc - AUTERIVE
DECAZEVILLE - Lyc Polyvalent • C 3 0120006S	COMBET ARNAUD	ADLY ADLP	Lyc PROFESSIONNEL - DECAZEVILLE

VERSAILLES

AUBERGENVILLE - Lyc Van Gogh • V4 0781859X	PALVAIR TELGARD ANTOINETTE	PRLY PRLY	Lyc Van Gogh - AUBERGENVILLE
ISSOU - Clg Jacques Cartier • C 2 0781885A	LEDOUX Daniel	PACG PACG	Clg Jacques Cartier - ISSOU
JUVISY SUR ORGE CEDEX - Clg Buisson • C 2 0911028Y	BENASSY Sylvia	PACG ADCG	Clg Delalande - ATHIS MONS
LA CELLE ST CLOUD - Lyc PROF. R. Duchesne • C 1 0783214V	BIANCHI MARIE CLAUDE	PRLP ADLP	Lyc PROF. L. Blériot - TRAPPES
VERRIÈRES LE BUISSON - Clg Jean Moulin • C 3 0910057T	DEFRESNE CLAUDINE	PACG ADLY	Lyc Camille Claudel - PALAISEAU
VERSAILLES CEDEX - Lyc RECTORAT • C 0 0780503Y	BRONN CORINNE	PRLY PACG	Clg Jules Verne - VILLEBON SUR YVETTE
VILLEBON SUR YVETTE - Clg Jules Verne • C 3 0911335G	KUBIAK BRIGITTE	PACG ADCG	Clg Olivier de Serres - VIRY CHATILLON

AIX MARSEILLE

ADAMEK, Michel	ADCG	Clg P. Gauthier - CAVAILLON	LC
AIELLO, Jean-Pierre	ADLY	Lyc Jean Lurçat - MARTIGUES	LC
ANDRIE, Stéphane	ADCG	Clg A. Daudet - ISTRES	LC
BARE, Stéphane	ADCG	Clg Roquecoquille - CHATEAURENARD	LC
BENSALEM, Alain	ADCG	Clg Mallarmé - MARSEILLE	LC
BONNET, Philippe	ADCG	Clg Marseilleveyre - MARSEILLE	LC
BOUQUET, Valérie	ADCG	Clg Plan de Cuques - PLAN DE CUQUES	LC
BRUNDU, Eric	ADCG	Clg Leprince Ringuet - LA FARE LES OLIVIERS	LC
BRUNET, Jean Charles	Dir EREA	EREA - SISTERON	LA
CARACENA, Jean François	ADCG	Clg Jean Moulin - MARSEILLE	FF
COULON, Marie	ADCG	Clg Voltaire - SORGUES	LC
CUNY, Isabelle	ADCG	Clg A. Chénier - MARSEILLE	LC
CUVILLIER, Herve	PACG	Clg P. Giera - AVIGNON	LC
DAUFES, Catherine	ADLY	Lyc Lucie Aubrac - BOLLENE	LC
DUPERRAY, Dominique	ADLP	Lyc PROF. L'Estaque - MARSEILLE	LC
FERNANDEZ, Laurent	ADCG	Clg Glanum - SAINT REMY DE PROVENCE	LC
FONTANA, Pierre	ADCG	Clg Arenc Bachas - MARSEILLE	LC
GONTARD, Marion	ADCG	Clg Pays des Sorgues - LE THOR	LC
GRUFFAT, Jean-Christophe	ADCG	Clg Jacques Prévert - SAINT VICTORET	LC
GUEREL, Christine	ADCG	Clg Versailles - MARSEILLE	LC
HOFFMANN, Elodie	ADCG	Clg P. Matraja - SAUSSET LES PINS	LC
HUBINEAU, Nathalie	ADCG	Clg Amandeirets - CHATEAUNEUF MARTIGUES	LC
LALAIN, Peggy	ADCG	Clg Jean Jaurès - LA CIOTAT	LC
MARTINEZ, Brigitte	ADCG	Clg Georges Brassens - BOUC BEL AIR	LC
MASSON, Bernard	ADCG	Clg Clair Soleil - MARSEILLE	LC
MERSALI, Abdelmalek	ADCG	Clg Simone de Beauvoir - VITROLLES	LC
MOUNOUSSAMY, Alain	ADCG	Clg Manet - MARSEILLE	LC
MOUSSAOUI, Rania	ADCG	Clg Miramaris - MIRAMAS	LC
NAUCEL, Christian	ADCG	Clg Lakanal - AUBAGNE	LC
PANITSKAS, Irène	ADCG	Clg Frédéric Mistral - ARLES	LC
PARADO, Claude	ADCG	Clg Giono - ORANGE	LC
PELTIER, Jean-Claude	ADCG	Clg Gérard Philipe - AVIGNON	LC
RISI, Antoine	ADCG	Clg Louis Pasteur - ISTRES	LC
RUL, Michèle	ADCG	Clg Lou Vignares - VEDENE	LC
THEFAINE, Johanne	ADCG	Clg Anatole France - MARSEILLE	LC
THOMAS, Christine	ADCG	Clg Pythéas - MARSEILLE	LC
THOUVENY, Blaise	ADCG	Clg Louis Armand - MARSEILLE	LC
TRIDOT, Brigitte	ADCG	Clg P. Gauthier - CAVAILLON	LC
WALLET, Thierry	ADLP	Lyc PROF. LA CALADE - MARSEILLE	LC
WEISSE, Cynthia	ADCG	Clg Haut de l'Arc - TRETZ	LC
WILLM, Sophie	ADCG	Clg des Chartreux - MARSEILLE	LC

AMIENS

BARRATTE, Isabelle	ADCG	Clg E. Herriot - NOGENT SUR OISE	LC
BECK, Nathalie	ADCG	Clg Fontaine des Prés - SENLIS	DE
BONNET, Valérie	ADCG	Clg Sonia Delaunay - GOUVIEUX	LC
BOSRAMIEZ, Herve	ADCG	Clg Saint Exupéry - CHAUMONT EN VEXIN	DE
BOURGIS, Sylvie	ADLP	Lyc PROF. Daubié - LAON	LA
BRULE, Nicolas	ADCG	Clg du Thelle - MERU	LA
CARDOSO, Cédric	ADLY	Lyc Gay-Lussac - CHAUNY	LC
CHESNOT, Nathalie	ADCG	Clg Jean Jacques Rousseau - CREIL	LC
COSYNS, Gabriel	ADCG	Clg Jacques Prévert - FLAVY LE MARTEL	LC
CROCHOT, Michelle	ADLY	Lyc Calvin - NOYON	LC
DA COSTA DIAS, Cécile	ADCG	Clg G. CALE - NANTEUIL LE HAUDOIN	LC
DOLMAIRE, Maryse	ADCG	Clg Phileas Lebesque - MARSEILLE EN BEAUVAISIS	DE
DUPONT, Philippe	ADCG	Clg H. Martin - SAINT QUENTIN	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

FERRIE,Françoise	ADCG	Clg J. Valles - ST LEU D'ESSEMENT	DE
GEHRIG,Stéphane	ADCG	Clg Jacques Prévert - CHAMBLY	LC
GEISEN,Philippe	ADCG	Clg des Bourgognes - CHANTILLY	DE
GUENEZ,Muriel	ADLY	Lyc Jean Macé - CHAUNY	LC
KHADRAOUI,Mohammed	ADLY	Lyc J. Monnet - CREPY EN VALOIS	LC
LAPALME,Thierry	ADLY	Lyc CASSINI - CLERMONT	LC
LAURENT,Nicolas	ADLP	Lyc PROF Amyot d'Inville - SENLIS	LC
LECOCQ,Nadine	ADLP	Lyc PROF A. Rimbaud - RIBECOURT DRESLINCOURT	LC
LEFEVRE,Frédéric	ADLY	Lyc Uhry - CREIL	LA
LELIEVRE,Dominique	ADLY	Lyc J de la Fontaine - CHATEAU THIERRY	LC
LE-MIEUX,Pascal	ADCG	Clg Condorcet - VERVINS	LC
LOUCHERON,Martial	ADLY	Lyc Félix Faure - BEAUVAIS	LC
MARTINEL,Laurent	ADLY	Cité scolaire Delambre-Montaigne - AMIENS 2	LC
MAUNY,Bénédicte	ADCG	Clg Anna de Noailles - NOAILLES	LC
MENCARAGLIA,Agnès	ADLP	LP Edouard Gand - AMIENS	LC
MERLOT,Geoffroy	ADLY	Lyc Mireille Grenet - COMPIEGNE	LC
NOEL,Jean Luc	ADLY	Lyc Edouard Gand - AMIENS	LC
OBLIN,Vincent	ADLP	Lyc PROF Peltier - HAM	LC
PERRON,Stephane	ADLY	Lyc Jean Rostand - CHANTILLY	LC
PIGNON,Anne	ADCG	Clg Jean Rostand - DOULLENS	LC
POIRET,Jean Jacques	ADLY	Clg Michelet - CREIL	LC
POULAIN,Thierry	ADCG	Clg Compère Morel - BRETEUIL	LC
RISI,Bruno	ADCG	Clg Clotaire Baujoin - THOUROTTE	LC
ROCHARD,Jérôme	ADCG	Clg Fauqueux - BEAUVAIS	LC
ROLLAND,Alain	ADCG	Clg P. Eluard - NOYON	LA
TOPIN,Christine	ADCG	Clg Montherlant - NEUILLY EN THELLE	LC
TYRAN,Jean-Pierre	ADLY	Lyc Uhry - CREIL	LC
VASSEUR,Alain	ADCG	Clg J. Rostand - CHATEAU THIERRY	LC
WALLOIS,Anne-Marie	ADCG	Clg Denain - COMPIEGNE	LC

BESANÇON

BEISSER-VOIGNIER,Cécile	ADLY	Lyc Jules Haag - BESANCON	LC
BREARD,Sébastien	ADLY	Cité scolaire Pré Saint Sauveur - SAINT CLAUDE	LC
BRISEBARD,Patricia	ADLP	Lyc PROF. Pierre Adrien Paris - BESANCON	LC
CHIROUZE,Beatrice	ADCG	Clg JC. Bouquet - MORTEAU	LC
CORRIETTE,Philippe	ADCG	Clg Jules Ferry - DELLE	LC
DEGRANDCOURT,Ludovic	ADLY	Lyc Le Grand Chenois - MONTBELIARD	LC
DEMOULIN,Fabienne	ADCG	Clg Paul Elie Dubois - L'ISLE SUR LE DOUBS	DE
DUPRE,Catherine	ADCG	Clg Guynemer - MONTBELIARD	LC
GARCIA,Nathalie	ADCG	COLLEGE - BELFORT	LC
LAXENAIRE,Olivier	ADCG	Clg Camus - BESANCON	LC
MARIE LUCE,Myriam	ADCG	Clg VOLTAIRE - BESANCON	LC
MARION,Céline	ADCG	Clg du Parc - BLETTERANS	LC
MARMOT,Sébastien	ADLY	Lyc Condorcet - BELFORT	LC
MARTIN,Pascale	ADLY	Lyc Lumière - LUXEUIL LES BAINS	LC
MERCIER,Michèle	ADCG	Clg Edgar Faure - VALDAHON	LC
PARMENTIER,Patrick	ADCG	Clg Rosset - SAINT CLAUDE	LC
ROBERT,Véronique	ADLP	LP Montjoux - BESANCON	LC
ROUGEMONT,Gilles	ADCG	Clg Maryse Bastié - DOLE	LC
SANS,Cécile	ADCG	Clg Montmiroir - MAICHE	LC
SANTI,Catherine	ADCG	Clg Diderot - BESANCON	LC
SOMMET,Jean-Yves	ADCG	Clg Saint Exupéry - LONS LE SAUNIER	LC
VERGUET,Didier	ADCG	Clg André Masson - ST LOUP SUR SEMOUSE	LC

BORDEAUX

ARRIEUDARRE,Helene	ADLP	Lyc PROF. Guynemer - OLORON STE MARIE	LC
BEROUAG,Ouacila	ADLY	Lyc Sud des Landes - ST VINCENT DE TYROSSE	DE
BONO,Alain	ADCG	Clg Max Linder - SAINT LOUBES	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

CAILLAUD, Isabelle	ADCG	Clg Jean Zay - BIGANOS	LC
CERESUELA, Laurence	ADCG	Clg Jean Monnet - PAU	LC
CHARBONNIER, Sabine	ADLY	Lyc J. Moulin - LANGON	LC
CLAVERIE, Muriel	ADCG	Clg Henri Dheurlé - LA TESTE DE BUCH	LC
GAINÉ, Lucas	ADCG	Clg Toulouse Lautrec - LANGON	LC
GUICHET, Ludovic	ADLY	Lyc Maine de Biran - BERGERAC	LC
JAURETCHE, Emmanuelle	ADCG	Clg des Cordeliers - OLORON STE MARIE	LC
KEMPYNCK, Christophe	ADCG	Clg Jean Moulin - ARTIX	LC
LABORDE, Thierry	ADCG	Clg D'Albret - DAX	LC
LLOPIS, Florence	ADLP	Lyc PROF. F. Estève - MONT DE MARSAN	LC
LUX, Geneviève	ADLP	Lyc PROF de l'Estuaire - BLAYE	LC
MEMBRADO, Yveline	ADCG	Clg Jules Ferry - TERRASSON LA VILLEDIEU	LC
PANELAY, Isabelle	ADLP	Lyc PROF. A. Croizat - TARNOS	LC
PAUTROT, Marie-Ange	ADLP	Lyc PROF Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC	LC
PIROUD, Cyprien	ADCG	Clg Max Bramerie - LA FORCE	LC
SCANTAMBURLO, Sylvie	ADCG	Clg Damira Asperti - PENNE D'AGENAIS	LC
SCHAAL, Jérôme	ADCG	Clg Georges Rayet - FLOIRAC	LC
SVIRMICKAS, Anne	ADCG	Clg Albert Camus - BAYONNE	LC
THIOLAS, Bernard	ADCG	Clg Jean Mermoz - BISCARROSSE	LC
THUET BODIGUEL, Marine	ADCG	Clg Jean Moulin - COULOUNIEUX CHAMIERES	LC
TIQUELAN, Chantal	ADLY	Lyc Joffre Rudel - BLAYE	LC
VAYSSIERES, Thierry	ADLP	Lyc PROF. J. Brel - LORMONT	LC
VOIN, Claudette	ADLP	Lyc PROF. B. D'Azy - FUMEL	LC

CAEN

ADONAI, Tony	ADCG	Clg Louis Pasteur - SAINT LO	LC
CHANTEUR, Philippe	ADCG	Clg Conte - SEES	LC
COURTAY, Christine	ADLY	Lyc Hôtelier Marland - GRANVILLE	LC
CUTILLAS, Franck	ADCG	Clg Ingénieur Cachin - CHERBOURG OCTEVILLE	LC
FERRANDO, Edith	ADCG	Clg Albert Camus - TORIGNI SUR VIRE	LC
GUINCESTRE, Fabrice	ADLY	Lyc Mézeray - ARGENTAN	LC
LARROZE, Jardine	ADCG	Clg Montgomeri - TROARN	LC
LAUTRU, Samuel	ADCG	Clg Lacour - AVRANCHES	LC
MONMOUSSEAU, Bruno	ADLY	Lyc André Maurois - DEAUVILLE	LC
PESNEL, Vincent	ADCG	Clg J. Prévert - COUTANCES	LC
PUECH, Marc	ADLY	Lyc Alain - ALENCON	LC
ROBERT, Sébastien	ADCG	Clg Saint Exupéry - ALENCON	LC
TASSY, Frédéric	ADLP	LP Mezen - ALENCON	LC
TREFEU, Frédéric	ADCG	Clg Diderot - TOURLAVILLE	LC

CLERMONT-FERRAND

ALCOUFFE, Marc	ADCG	Clg La Fayette - LE PUY	LC
BARNABE, Marie-Hélène	ADCG	Clg Diderot - AIGUEPERSE	LC
BONNEFOY, Pierre	ADCG	Clg Jules Vallès - LE PUY	LC
BONNET, Cyril	ADCG	Clg Villon - YZEURE	LC
BREUIL, Pierre	ADCG	Clg Blaise de Vigenere - ST POURCAIN/SIOULE	LC
CHABAUD, Emmanuel	ADLP	LP Marie Laurencin - RIOM	LC
DENEUVY, Georges	ADLY	Lyc Paul Constans - MONTLUCON	LC
DEVERNOIS, Didier	ADLY	Lyc Jean Monnet - YZEURE	LC
EMO, Martine	ADLY	Lyc PROF. G. Romme - RIOM	LC
EUGENIE, Laurence	ADLP	Lyc PROF. J. Monnet - LE PUY	LC
GERMAIN, Isabelle	ADCG	Clg Durolle - LA MONNERIE LE MONTEL	LC
JACQUESSON, Luc	ADLY	Lyc Virlogeux - RIOM	LC
LAOUYEN, Mounir	ADCG	Clg HENNEQUIN - GANNAT	LC
MARTY, Gérard	ADCG	Lyc RECTORAT - CLERMONT FD	LC
NAVARRO, Marie Helene	ADCG	Clg Lucien Colon - LAPALISSE	LC
NEZOT, Dominique	ADCG	Clg R. Cortat - PLEAUX	LC
OUDARD, Nicolas	ADCG	Clg Hauts de l'Arzon - CRAPONNE SUR ARZON	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

SANCHEZ, Jean-Marc	ADCG	Clg Pierre Mendes France - RIOM	LC
VEYSSIERE, Véronique	ADCG	Clg Jules Romain - AMBERT	LC

CRÉTEIL

AUDIN-VERNET, Françoise	ADCG	Clg R. Rolland - IVRY SUR SEINE	DE
AYADI, Hayatt	ADCG	Clg Anatole France - DRANCY	DE
BABLON, Frédéric	ADLY	Lyc André Malraux - MONTEREAU	DE
BAZIR, Christine	ADLY	Lyc Jean Moulin - MARNE LA VALLEE 1	LC
BENNETOT DEVERIA, Gerald	ADLY	Lyc Gustave Eiffel - CACHAN	DE
BOUDJEMADI, Isabelle	ADCG	Clg Liberté - CHEVILLY LARUE	LC
BRIVAL, Dominique	ADCG	Clg Paul Bert - DRANCY	DE
CAHOUR, Marie Agnès	ADLY	Lyc Jehan de Chelles - CHELLES	LC
CERISIER, Marie Helene	ADCG	Clg Robert Doisneau - CLICHY SOUS BOIS	DE
CHARPENTIER, Valérie	ADCG	Clg Jean Moulin - PONTAULT COMBAULT	LC
CHARRIERE, Sylvie	ADCG	Clg PREVERT - NOISY LE GRAND	LC
CHAUVE, Valérie	ADCG	Clg PV Couturier - CHAMPIGNY SUR MARNE	LC
CHELOUAH, Mustapha	ADCG	Clg Courbet - PIERREFITTE/SEINE	LA
COSTECALDE, Claire	ADCG	Clg Poincaré - LA COURNEUVE	LC
COUGE, Jacky	ADLY	Lyc Delacroix - DRANCY	LC
COULET, Guillaume	ADCG	Clg Dorval - ORLY	DE
DACHICOURT, Marie Thérèse	ADCG	Clg Paul Eluard - MONTEREAU	DE
DANGLES, Michèle	ADCG	Clg Brossolette - BONDY	LC
DE SANLORENZO, Catherine	ADCG	Clg Anceau Garlande - ROISSY	DE
DEFFONTAINES, Emeline	ADCG	Clg Joséphine Baker - SAINT OUEN	LC
DEMORGON, François	ADCG	Clg Jean Zay - BONDY	DE
DENHIÈRE, Stéphanie	ADCG	Clg JB Vermy - TOURNAN EN BRIE	LC
DUPUCH, Olivier	ADCG	Clg Iqbal Masih - SAINT DENIS	LC
FACCENDA, Aline	ADCG	Clg Boileau - CHENNEVIERES/MARNE	LC
FAVIER, Dominique	ADLY	Lyc Pierre de Coubertin - MEAUX	LC
FISCHER, Yvonne	ADLP	Lyc PROF. Timbaud - AUBERVILLIERS	DE
FOUQUET, Régine	ADLY	Lyc Charles de Gaulle - ROSNY SOUS BOIS	LC
FRANCOIS, Frédéric	ADLY	Lyc Paul Le Rolland - DRANCY	LC
GALLEN, Clarisse	ADLY	Lyc Mistral - FRESNES	DE
GOY DANINO, Marie Christine	ADLY	Clg Louis Aragon - TORCY	LC
GUIGNOLET, Joël	ADCG	Clg Joliot Curie - PANTIN	LC
HERNANDEZ, Arlette	ADCG	Clg Claude Debussy - AULNAY SOUS BOIS	LC
JOCZQ RUBIN, Catherine	ADCG	Clg Rostand - BRAY SUR SEINE	DE
LADRIÈRE, Céline	ADCG	Clg Joliot Curie - FONTENAY SOUS BOIS	LC
LAMBERT, Pascale	ADCG	Clg Jean Vigo - EPINAY SUR SEINE	LC
LARROSA, Patrice	ADLP	Centre Médical et Pédagogique - NEUFMOUTIERS	LC
LE GALL, Yves	ADCG	Clg Jean Moulin - NEUILLY PLAISANCE	DE
LEBAS, Helene	ADCG	Clg Jean Yves Cousteau - BUSSY ST GEORGES	LC
LEFUMAT, Sandra	ADCG	Clg Parc des Tourelles - CLAYE SOUILLY	LC
LEJOUR, Virginie	ADCG	Clg René Goscinny - VAIRES SUR MARNE	LC
LOURS, Stéphane	ADCG	Clg Cézard - FONTAINEBLEAU	DE
MAGAUD, Marc	ADLY	Lyc Gaston Bachelard - CHELLES	LC
MALOSSE MICHEA, Isabelle	ADLY	Lyc Pierre Mendes France - SAVIGNY LE TEMPLE	LC
MELLIÈRE ROMANOW, Anne Marie	ADLY	Lyc Sonia Delaunay - CESSON	LC
MERLE, Martine	ADCG	Clg Pablo Picasso - CHAMPS SUR MARNE	LC
MERLINI, Joëlle	ADCG	Clg Grange du Bois - SAVIGNY LE TEMPLE	DE
METTOUT, Sophie	ADCG	Clg Erik Satie - MITRY MORY	DE
MIET, Chantal	ADCG	Clg Fabien - SAINT DENIS	DE
MITTET, Martine	ADCG	Clg Rosa Luxemburg - AUBERVILLIERS	DE
MORALES, Christine	ADCG	Clg J. Valles - VITRY SUR SEINE	LA
MORMIN, Emmanuel	ADLY	Lyc Arche Guedon - TORCY	LC
MOURNETAS, Anne	ADCG	Clg J. Beaumont - VILLEMOMBLE	DE
MOUTAHOUADHIA EL, Houssine	ADCG	Clg Marais de Villiers - MONTREUIL	DE
NESI, Pierre Antoine	ADCG	Clg Alfred Sisley - L'ILE SAINT DENIS	FF

AFFECTATION DES ENTRANTS

NICOLINO, Claudine	ADCG	Clg Couperin - FONTAINEBLEAU	LA
OGOR, Yves	ADCG	Clg Ronsard - TREMBLAY EN FRANCE	LC
PARDO, Sandra	ADCG	Clg Le Parc - AULNAY SOUS BOIS	DE
PASPIRE, Gina	ADLY	Lyc Jean Rostand - VILLEPINTE	DE
PASTOR, Guy	ADCG	Clg Beaumarchais - MEAUX	DE
PAU, Emmanuel	ADCG	Clg Barbusse - SAINT DENIS	LC
PAWLOWSKI, Pierre Henri	ADCG	Clg Georges Brassens - SANTENY	LA
PRIE LERAY, Catherine	ADCG	Clg Ronsard - L'HAY LES ROSES	LA
PRUVOST, Claude	ADCG	Clg Albert Camus - MEAUX	DE
PUAULT, Yveline	ADLY	Lyc Adolphe Chérioux - VITRY SUR SEINE	LC
RENAUD CHAUVANET, Emmanuelle	ADLY	Lyc Cugnot - NEUILLY SUR MARNE	DE
RIBES, Sylvie	ADCG	Clg Timbaud - BOBIGNY	LC
RIVAS, Thérèse	ADCG	Clg le Lizard - NOISIEL	LC
ROSSIGNOL SUJOBERT, Pierre	ADCG	Clg Jean de la Fontaine - LE MEE SUR SEINE	LC
SAFFAR, Isabelle	ADCG	Clg Watteau - NOGENT SUR MARNE	LC
SOUBRANE, Laurent	ADLY	Lyc Voillaume - AULNAY SOUS BOIS	LC
STOQUE, Rachel	ADCG	Clg Gabriel Péri - AUBERVILLIERS	LC
TALL, Djamilia	ADCG	Clg Politzer - MONTREUIL	LC
TEXIER, Pascal	ADCG	Clg les Maillettes - MOISSY CRAMAYEL	LC
TORRES, Marie Thérèse	ADCG	Clg Victor Hugo - NOISY LE GRAND	LC
TOURNIER, Suzanne	ADCG	Clg Charles Peguy - VERNEUIL L'ETANG	LC
VALLET, Valérie	ADCG	Clg P. Semard - BOBIGNY	LC
VANDARD, Anne	ADCG	Clg Saint Exupéry - NOISY LE GRAND	DE
VERGER, Pierrot	ADCG	Clg Léon Blum - ALFORTVILLE	LC
VILLELONGUE, Pascale	ADLY	Lyc Uruguay France - AVON	LC
VINESSE, Helene	ADCG	Clg Karl Marx - VILLEJUIF	LC
WACHTER, Catherine	ADLY	Lyc La Fayette - CHAMPAGNE SUR SEINE	DE
ZAVERSNIK, Marian	ADCG	Clg Jacques Prévert - LORREZ LE BOCAGE PRE	LC

DIJON

BALLANDRAS, Jean-Marc	ADCG	Clg Denfert Rochereau - AUXERRE	LC
BARBEAU, Françoise	ADLP	Lyc PROF. Th. Monod - BLANZY	LC
BARRAUD, Jacques	ADCG	Clg Colette - ST SAUVEUR EN PUISAYE	DE
BELIGAND, Françoise	ADLY	Clg Claude Tillier - COSNE COURS SUR LOIRE	LA
BERT, Armelle	ADLY	Lyc des Chaumes - AVALLON	LC
CHAUFFOUR, Philippe	PACG	Clg des deux rivières - MOULINS ENGILBERT	DE
CHERITEL, Jean-François	ADCG	Clg H. Wallon - VARENNES VAUZELLES	LC
COMMEAU, Richard	ADLY	Lyc M. Genevoix - DECIZE	LC
COUVREUX, Véronique	ADLY	Lyc Nisard - CHATILLON SUR SEINE	DE
DELL EVA, Gilbert	PACG	Clg Ramon - VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE	DE
DE-MOLINER, Daniel	ADCG	Clg A. Minard - TONNERRE	LC
FONTAINE, Alain	PACG	Clg Jean Roch Coignet - COURSON LES CARRIERE	LA
GRAND, Martine	ADCG	Clg G. des Autels - CHAROLLES	LC
JAILLET, Laurent	ADLY	Lyc Romain Rolland - CLAMECY	LC
LANCEAU, Véronique	ADCG	Clg les Loges - NEVERS	LC
LEONOWICZ, Michael	PACG	Clg Philippe Cousteau - BRIENON SUR ARMANCON	LA
MARCHI, Catherine	ADCG	Clg Georges Brassens - BRAZEY EN PLAINE	DE
MARTINE, Sandrine	ADCG	Clg Les Hautes Pailles - ECHENON	LC
MUGNIERY, Sophie	ADCG	Clg Les Courlis - NEVERS	DE
NICOD, Christophe	ADCG	Clg Restif de la Bretonne - PONT SUR YONNE	DE
NIVET, Hugues	ADLY	Lyc Lamartine - MACON	LC
NOUALLET, Ghislaine	ADLP	Lyc PROF François Mitterrand - CHATEAU CHINON	LC
OLIVEIRA, Christina	ADLY	Lyc Prieur - AUXONNE	LC
PONIEWIERA, Carole	ADCG	Clg la Croix des Sarrasins - AUXONNE	LC
VADOT, Eric	ADCG	Clg Roger Semet - DIGOIN	LC
ZERROUKI, Malika	ADLP	Lyc PROF. Vauban - AUXERRE	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

ÉTRANGER

MERCIER,Bruno	ADLY	Lyc Français Van Gogh - 2584 2A DEN HAAG	FF
---------------	------	--	----

GRENOBLE

ALLOIX,Martine	ADLP	Lyc PROF. Amblard - VALENCE	LC
AUDIER,Remi	ADCG	Clg de Varens - PASSY	LC
BAILLIEU,Daniel	ADCG	Clg Jean Lachenal - FAVERGES	LC
BALON,Thierry	ADCG	Clg St Exupéry - BOURG ST MAURICE	LC
BECKER,Isabelle	ADCG	Clg Jean Vilar - ECHIROLLES	LC
BENAC,Véronique	ADCG	Clg Frison Roche - CHAMONIX MONT BLANC	LC
BOCQUEL,Xavier	ADLP	Lyc Berlioz - LA COTE ST ANDRE	LC
BOURET,Isabelle	ADCG	Clg LOUBET - VALENCE	LC
CALLO,Marie Helene	ADCG	Clg Deux Vallées - LE CHEYLARD	LC
CAYEUX,Sophie	ADCG	Clg Auguste Ravier - MORESTEL	LC
CHARREL,Nicolas	ADCG	Clg Mistral - ST MAURICE L'EXIL	LC
COLLOMB,Beatrice	ADCG	Clg G. Monge - SAINT JEOIRE	LC
DARIEL,Philippe	ADLP	Lyc PROF. Gal Ferrier - ST MICHEL DE MAURIENNE	LC
DAUMAS,Roland	ADLY	Lyc de Vienne - SAINT ROMAIN EN GAL	LC
DESILLES,Loic	ADCG	Clg Georges Gouy - VALS LES BAINS	LC
DULOM,Nathalie	ADCG	Clg B de Ventadour - PRIVAS	LC
GARRIGUES,Nicolas	ADCG	Clg Barnave - SAINT EGREVE	LC
GENDRE,Frédéric	ADCG	Clg Marie Curie - TOURNON	LC
HORESNYI,Vanessa	ADCG	Clg Les Mattons - VIZILLE	LC
JANOWSKI,Monique	ADCG	Clg de Maistre - ST ALBAN LEYSSE	LC
KROES,Valérie	ADCG	Clg Grésivaudan - SAINT ISMIER	LC
L EMEILLET,Catherine	ADCG	Clg Paul Valéry - VALENCE	LC
LEGOUHY,Jean - Marie	ADCG	Clg des six Vallées - LE BOURG D'OISANS	LC
LEROUX,Philippe	ADCG	Clg Armorin - CREST	LC
LOUBOT,Sandrine	ADCG	Clg Garibaldi - AIX LES BAINS	LC
MACHADO,Helene	ADCG	Clg A. Borne - MONTELMAR	LC
MARON,Anne Cécile	ADLP	Lyc Technique Deschaux - SASSENAGE	LC
MARTINEZ,Isabelle	ADCG	Clg Camille Claudel - MARIGNIER	LC
MARY,Monique	ADCG	Clg Pierre Aiguille - LE TOUVET	LC
MICHELAND,M. Clotilde	ADCG	Clg Jean Monet - ST JORIOZ	LC
MONTE,Valérie	ADCG	Clg Triboulet - ROMANS	LC
PAGENEL,Delphine	ADCG	Clg Chamontin - LE TEIL	LC
PELTRIAUX,Jérôme	ADCG	Clg Olivier de Serres - CLEON D'ANDRAN	LC
PITOT-KERAVEC,Lucie	ADLY	Lyc Camille Corot - MORESTEL	LC
QUINIO,Claudine	ADLY	Lyc Hérault - ST JEAN DE MAURIENNE	LC
RAPETTO,Astrid	ADCG	Clg Les Dauphins - ST JEAN DE SOUDAIN	LC
RAUSER DEVAUX,Katerine	ADLY	Lyc Marie Curie - ECHIROLLES	LC
RICHARD,Valérie	ADCG	Clg Michel Servet - ANNEMASSE	LC
SANCHEZ,Patrice	ADCG	Clg Faucher - LORIOLE SUR DROME	LC
SCHUTZ,Jean-Paul	ADCG	Clg Seignobos - CHABEUIL	LC
SIBILLE,Sébastien	ADLP	Lyc PROF. de l'Edit - ROUSSILLON	LC
VALLON - ASTIER,Christel	ADLY	Lyc A. Croizat - MOUTIERS	LC
VERNET,Lionel	ADCG	Clg Le Clergeon - RUMILLY	LC
VIGNAUD,Yolaine	ADCG	Clg Jacques Prévert - HEYRIEUX	LC
VIGUIER,Jacky	ADLP	Lyc PROF. A. Bouvet - ROMANS SUR ISERE	FF

GUYANE

DESIREE,Patrick	ADLP	Lyc PROF E. Castor - KOUROU	DE
GENEVIEVE,Edwige	ADCG	Clg Justin Catayée - CAYENNE	LC
GOVINDIN,Patricia	ADCG	Clg Zéphir - CAYENNE	LC
GUERIN,Juliette	ADLY	Lyc F. EBOUE - CAYENNE	LC
SAINT LOUIS AUGUSTIN,Joëlle	ADCG	Clg Auguste Dédé - REMIRE MONTJOLY	LC

LA RÉUNION

BARNIER, Jean-Luc	ADLY	Lyc Ambroise Vollard - SAINT PIERRE	LC
BARRIER, Christian	ADCG	Clg Lucet Langenier - SAINTE SUZANNE	LC
DI NATALE, Lynda	ADCG	Clg du ruisseau - LA RIVIERE ST LOUIS	LC
FOURMY, Monique	ADCG	Clg Terrain Fayard - SAINT ANDRE	LC
HARDY, Pascal	ADCG	Clg de Bourbon - SAINT DENIS	LC
HOARAU, Marie-Pierre	ADCG	Clg du bassin bleu - SAINTE ANNE	LC
OUACHAN, Cyril	ADCG	Clg Montgaillard - SAINT DENIS	LC
QUENTEL, Pierre-Etienne	ADCG	Clg Ravine des Cabris - RAVINE DES CABRIS	LC

LILLE

BOUSNANE, Nabil	ADLY	Lyc Dupleix - LANDRECIES	LC
COURDENT, Christophe	ADCG	Clg Jean Jacques Rousseau - ROUBAIX	LC
COURTOIS, Pascal	ADLP	Clg Guynemer - ST POL SUR MER	FF
GRANIER, Claude	ADCG	Clg JB Lebas - ROUBAIX	LC
HANNOT, Alain	ADLP	Lyc PROF. Colbert - TOURCOING	LC
LEGRAND, Hervé	ADLY	Lyc Dupleix - LANDRECIES	LA
KASTELIK, Isabelle	ADCG	Clg - AUCHEL	LC
MAAS, Franck	ADCG	Clg Belrem - BEAURAINVILLE	LC
MADRIAS, Stéphane	ADLY	Lyc A. Malraux - BETHUNE	LC
ROUTIER, Nathalie	ADCG	Clg Camus - OUTREAU	LC
THIERRY, Nathalie	ADCG	Clg Jean Zay - LENS	LC
THOUILLEZ, Grégory	ADCG	COLLEGE - CASSEL	LC
VASSEUR, Eric	ADCG	Clg Van hecke - DUNKERQUE	LC

LIMOGES

BERNARD, Franck	ADCG	Clg Louis Juvet - BELLAC	LC
BOMPEIX, Nadine	ADLP	Lyc PROF. E. Vaillant - SAINT JUNIEN	LC
COISSAC, Sophie	ADCG	Clg Louise Michel - SAINT JUNIEN	LC
CONNAY, Françoise	PACG	Clg H. Judet - BOUSSAC	LC
FRIMONT, Sébastien	ADLY	Lyc Caraminot - EGLETONS	LC
LAROCHE, Dominique	ADCG	Clg Anna de Noailles - LARCHE	LC
MATTIUZZO, Caroline	ADLY	Lyc Danton - BRIVE LA GAILLARDE	LC
PAULIAC, Michèle	ADLY	Lyc Limosin - LIMOGES	LC
PLAS, Sylvie	ADCG	Clg Georges Cabanis - BRIVE LA GAILLARDE	LC
ROBERT, Pascal	ADLY	Lyc Paul Eluard - SAINT JUNIEN	LC
SAVARY, Cyrille	ADCG	Clg René Perrot - MERLINES	FF
VALBOUSQUET, Nathalie	PACG	Clg Les Pradeaux - AHUN	LC
VIGNE, Nathalie	ADLP	Lyc PROF Lavoisier - BRIVE	LC

LYON

ALAUX, Olivier	ADCG	Clg Léon Comas - VILLARS LES DOMBES	LC
ARRU, Stéphane	ADLY	Lyc Paul Painlevé - OYONNAX	LC
BACCONNIER, Brigitte	ADCG	Clg Elsa Triolet - VENISSIEUX	LC
BANTWELL, Patrick	ADLY	CITE Jacob Holtzer - FIRMINY	LC
BAY, Pierre-Louis	ADCG	Clg Saint Exupéry - BELLEGARDE/VALSERINE	LC
BENGUE, Lynda	ADCG	Clg Louise Michel - RIVE DE GIER	LC
BERNARD, Jean-Bruno	ADCG	Clg Les Servièzes - MEYZIEU	LC
BERYOUN, Abdelaali	ADCG	Clg Waldeck Rousseau - FIRMINY	LC
BOURDONNAY, Valérie	ADCG	Clg Jean Macé - VILLEURBANNE	LC
BOUSSEHABA, Salima	ADLY	Lyc Georges Brassens - RIVE DE GIER	LC
CANUS, Jean	ADLY	Lyc Fourneyron - SAINT ETIENNE	LC
CEYSSON, Corinne	ADCG	Clg Poulhard - BAGE LA VILLE	LC
CHAPUS, Christine	ADCG	Clg La Clavelière - OULLINS	LC
CONRAUX, Valentine	ADCG	Clg International - FERNEY VOLTAIRE	LC
CREMONA, Arsène	ADCG	Clg Jules Michelet - VENISSIEUX	LC
CUDRAZ, Maya	ADLP	Lyc PROF. Jules Verne - TARARE	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

CUSSAC,Sylvie	ADCG	Clg les Pierres Dorées - LE BOIS D'OINGT	LC
DUCOUSSET,Stéphanie	ADCG	Clg de Bugey - BELLEY	LC
FILIPPI,Michel Ange	ADCG	Clg Léonard de Vinci - SAINT ROMAIN LE PUY	LC
GARSI,Olivia	ADCG	Clg de Prevessin - PREVESSIN MOENS	LC
GILLOUX,Gregory	ADCG	Clg Yvon Morandat - SAINT DENIS LES BOURG	LC
GUTIERREZ,Marie Helene	ADCG	Clg le Turet - GEX	LC
HENNINOT,Veerle	ADLY	Lyc Jacques Brel - VENISSIEUX	LC
HISQUIN,Cécile	ADCG	Clg Léon Marie Fournet - JASSANS RIOTTIER	LC
JASSIGNEUX,Eric	ADCG	Clg Ampère - LYON 02	LC
KHAMLICH,Juliette	ADCG	Clg Jean Moulin - VILLEFRANCHE/SAONE	LC
LARIVIERE,Pascal	ADCG	Clg les Noirettes - VAULX EN VELIN	LC
LASSEIGNE,Claude	ADLP	Lyc PROF. Beauregard - MONTBRISON	LC
LUQUET,Philippe	ADCG	Clg Molière - LYON 03	LC
MARLIN,Dominique	ADCG	Clg Claude Bernard - VILLEFRANCHE/SAONE	LC
MIQUET,Olivier	ADCG	Clg Saint Exupéry - AMBERIEU EN BUGEY	LC
MORACCHINI,Isabelle	ADCG	Clg Portail rouge - SAINT ETIENNE 2	LC
OLIVIER,Miriam	ADCG	Clg Jean Daste - SAINT ETIENNE 2	LC
PELISSON,Claire	ADCG	Clg Ampère - OYONNAX	LC
PETIT,Jean-Marc	ADCG	Clg de Bans - GIVORS	LC
PLANES,Joël	ADCG	Clg Anne Frank - SAINT JUST ST RAMBERT	LC
PLANUS,Jérôme	ADCG	Clg Faubert - VILLEFRANCHE/SAONE	LC
POHL,Christine	ADCG	Clg Les Champs - SAINT ETIENNE	LC
POMIES,Albert	ADCG	Clg Terrenoire - SAINT ETIENNE	LC
ROCHER,Pascal	ADCG	Clg Mario Meunier - MONTBRISON	LC
ROTHUREAU,Elisabeth	ADCG	Collège - CEYZERIAT	LC
TEDDE,Olivier	ADCG	Clg Lachenal - Saint Laurent de Mure	LC
TERROU,Pascal	ADCG	Clg Pierre de Ronsard - MORNANT	LC
TOURNIER,Elisabeth	ADCG	Clg Paul Claudel - LAGNIEU	LC
VILLON,Jean-Pierre	ADLP	Lyc PROF. M. Seguin - VENISSIEUX	LC
WOURM,Patricia	ADCG	Clg Lacassagne - LYON 03	LC

MONTPELLIER

AUBIN,Kristell	ADCG	Clg Les Mailheuls - COURSAN	LC
BARTHELEMY,Myrtha	ADCG	Clg Georges Brassens - NARBONNE	LC
BOUHABA,Ahmed	ADLP	Lyc PROF. Industriel - NIMES	LC
BOUJADDI,Mohamed	ADLP	Lyc PROF Mermoz - BEZIERS	LC
BOUTA,Mohamed	ADCG	Clg Gérard Philipe - BAGNOLS SUR CEZE	LC
CABALLE,	ADLY	Lyc Jean Mermoz - MONTPELLIER 2	DE
CASTILLO,Samuel-Vincent	ADCG	Clg Côte radieuse - CANET EN ROUSSILLON	LC
CATHALA,Michèle	ADCG	Clg Jules Verne - LE SOLER	LC
CAVAILLES,Nathalie	ADCG	COLLEGE - PAULHAN	LC
DELGADO,Serge	ADLP	Lyc PROF. Andréossy - CASTELNAUDARY	LC
DIDELET,Jean Philippe	ADCG	Clg Grazailles - CARCASSONNE	LC
GALINIER,Anne	ADLP	Lyc PROF. Jules Ferry - MONTPELLIER 3	LC
GINER,Bruno	ADCG	Clg Henri Pitot - ARAMON	LC
HUMBERT,Pierre	ADCG	Clg André Chanson - LE VIGAN	LC
ICHANE,Jean-Luc	ADCG	Clg H. Rouvière - LE BLEYMARD	LC
LEBARS,Jérôme	ADLP	Lyc PROF Fernand Léger - BEDARIEUX	LC
MALLET,Danièle	ADLP	Lyc PROF Charles Alliés - PEZENAS	LC
MERCIER,Isabelle	ADLY	Lyc Jules Guesde - MONTPELLIER	LC
REGAMEY,Laure	ADLP	Lyc PROF Jacques Brel - ST PONS DE THOMIERES	LC
ROLLE,Stéphanie	ADCG	Clg Larguier - LA GRAND COMBE	LC
SALDOU,Céline	ADCG	Clg Jules Verne - CARCASSONNE	LC
VASSEUR,	ADCG	Clg Victor Hugo - NARBONNE	LC

NANCY METZ

AUBERTIN,Cécile	ADCG	Clg Rostand - METZ	LC
AYMOND,Bernadette	ADLP	LP Zola - BAR LE DUC	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

BACH,Xavier	ADLY	Lyc Schuman - METZ	LC
BEHR,Benoit	ADCG	Clg Marquette - PONT A MOUSSON	LC
BERTHAULT,Alexandre	ADCG	Clg E. Galle - ESSEY LES NANCY	LC
BOQUEL,Francis	ADCG	Clg la Fontaine - LAXOU	LC
CARRARA,Philippe	ADLY	Lyc Blaise Pascal - FORBACH	LC
CARRARO,Chantal	ADCG	Clg CALLOT - VANDOEUVRE LES NANCY	LC
COMMENVILLE,Nicolas	ADCG	Clg Claude le Lorrain - NANCY	LC
DE NUCCIO,Sophie	ADCG	Clg G. Dolmaire - MIRECOURT	DE
DETOEUF,Sylvie	ADCG	Clg la Carrière - SAINT AVOLD	LC
DI BATTISTA,Christiane	ADCG	Clg Bardot - METZ	LC
DONDINI CUZZI,Laurette	ADCG	Clg Paul Langevin - HAGONDANGE	LA
DRISSI,Mustapha	ADCG	Clg Verlaine - MAIZIERES LES METZ	LC
ESTEVE,Pierre	ADCG	Clg Claude Claudel - XERTIGNY	DE
ESTRADE,Isabelle	ADCG	Clg Louis Aragon - JARNY	LC
FAEDI,Lucie	ADLY	Lyc PROF. J. Macé - FAMECK	LC
FORT,Olivier	ADCG	Clg Amiral Rigny - TOUL	LC
GELABERT,Marie Helene	ADCG	Clg de la Passepierre - CHATEAU SALINS	DE
GINOUX,François	ADLY	Lyc PROF. D. Labroise - SARREBOURG	LC
GOEBELS,Véronique	ADCG	Clg Albert Camus - JARVILLE LA MALGRANGE	LC
GUYON,Frédéric	ADLY	Lyc Mézières - LONGWY	LA
HEBERLE,Didier	ADCG	Clg Alain Fournier - FREYMING MERLEBACH	LC
HUMBERT,Dominique	ADCG	Clg J. Gruber - COLOMBEY LES BELLES	LC
KALUS,	ADLY	Lyc Félix Mayer - CREUTZWALD	LA
LAMARA,Kamel	ADCG	Clg Louis Pasteur - RAON L'ETAPE	LC
LOPES,Jean	ADLY	Lyc VOGT - COMMERCY	LA
LOUTFI,Rebh	ADCG	Clg Pierre Adt - FORBACH	LC
MARTIN,Françoise	ADCG	Clg Metz Arsenal - METZ	LC
MUNCH,Jean Marc	ADCG	Clg Jean Baptiste Elbe - PUTTELANGE AUX LACS	LA
NOEL,Laurence	ADLP	Lyc PROF. Alain-Fournier - VERDUN	DE
PIERALLI,Jocelyne	ADCG	Clg Saint Exupéry - THIERVILLE SUR MEUSE	LC
REMY,Jean Marc	ADCG	Clg P. Valéry - METZ	LA
RICHARTH,Pascal	ADCG	Clg JJ. Kieffer - BITCHE	DE
RODZIK,Jean François	ADCG	Clg Verlaine - LONGUYON	DE
SAITZ,Jean Luc	ADLP	LP Julie Daubie - ROMBAS	LA
SALANDIN,Didier	ADCG	Clg Louis Pergaud - CHATEL SUR MOSELLE	LC
STEMMELIN,Patrick	ADLY	Lyc VOGT - COMMERCY	DE
STINDEL,Yann	ADCG	Clg du Himmelsberg - SARREGUEMINES	DE
SURET,Caroline	ADCG	Clg Taison - METZ 1	LC
SWIENTY,Philippe	ADCG	Clg Jean Moulin - FORBACH	LC
THIEBAUT,Marc	ADCG	Clg Embanie - DOMBASLE SUR MEURTHE	LC
THOMAS GRANDEMANGE,Evelyne	ADCG	Clg Saint Exupéry - EPINAL	DE
WEISSENBACHER,Magali	ADLY	Lyc Teyssier - BITCHE	LC
ZORRILLA,Laurence	ADCG	Clg Charle Hermite - DIEUZE	LA

NANTES

AMELINEAU,Madeleine	ADLY	Lyc Pays de Retz - PORNIC	LC
BOIGNE,Jean	ADLY	Lyc J. Bodin - LES PONTS DE CE	LC
DE SINGLY,Christophe	ADLY	Lyc Savary Mauléon - LES SABLES D'OLONNE	LC
DUBOURG,Fabienne	ADLY	Lyc Douanier Rousseau - LAVAL	LC
KOZIEL,Yves	ADCG	Clg Claude Debussy - NANTES	LC
LEBRUN,Sophie	ADLY	Lyc Vial - NANTES	LC
LEMMET,Thierry	ADLY	Lyc Le Mans Sud - LE MANS	LC
LOUYA,Gilbert	ADCG	Clg J. de Neyman - SAINT NAZAIRE	LC
MANAC'H,Soizick	ADLP	Cité scolaire Réaumur Buron - LAVAL	LC
MATHIEU,Gilles	ADLY	Lyc Bergson - ANGERS 01	LC
MEALLAOUI,Marie Helene	ADLY	Lyc Aristide Briand - SAINT NAZAIRE	LC
MONTEIL,Jean Philippe	ADCG	Clg Anjou - SABLE SUR SARTHE	LC
REMAUD,Florence	ADLY	Lyc Chevroliier - ANGERS	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

ROBERT,Patrice	ADCG	Clg Jean Rostand - TRELAZE	LC
NICE			
BARTOLETTI,Céline	ADCG	Clg de l'Escarène - L'ESCARENE	LC
BATTAGLIA,Sylvie	ADCG	Clg Carnot - GRASSE	LC
BEUQUILA,Laurence	ADCG	Clg Montand - VINON SUR VERDON	LC
BIONDI LORENZINI,Valérie	ADLY	Lycée international de Valbonne - SOPHIA ANTIPOLIS	LA
CAMPA,Frédéric	ADCG	Clg Reynier - SIX FOURS LES PLAGES	LC
ETLING,Sandra	ADCG	Clg Fersen - ANTIBES	LC
FRONTONI,Gaëlle	ADCG	Clg Rostand - NICE	LC
MARIN,Nathalie	ADCG	Clg la Peyroua - LE MUY	LC
MATTEUDI,Mireille	ADCG	Clg la Bourgade - LA TRINITE	LC
MENNESSIER,Jean-Luc	ADLY	Lyc Carnot - CANNES	LC
NEGRE,Lionel	ADCG	COLLEGE - LORGUES	LC
NODAR,Sandrine	ADCG	Clg André Maurois - MENTON	LC
POULIQUEN,Helene	ADCG	Clg Jean Giono - LE BEAUSSET	LC
RODIER,Nicolas	ADCG	Clg Peiresc - TOULON	LA
ROUGIER,Nicolas	ADCG	Clg Paul Cézanne - BRIGNOLES	LC
TOMI,Pierre	ADCG	Clg Général Ferrié - DRAGUIGNAN	LC
WEISSE,Sylvain	ADCG	Clg Garrus - ST MAXIMIN LA STE BAUME	LC
ORLEANS TOURS			
ABABSA,Emmanuel	ADCG	Clg Jean Emond - VENDOME	LC
ALLOUIS,Jérôme	ADCG	Clg Camus - MONTBAZON	LC
BAILLY,Christine	ADLY	Lyc Brisson - VIERZON	LC
BLOT,Thierry	ADCG	Clg Albert Camus - DREUX	LC
BOUCHART,Jean-Michel	ADCG	Clg Commynes - TOURS	LC
BOUCHART,Jean-Michel	ADCG	Clg P de Commynes - TOURS	LC
BOULIC,Anne-Marie	ADLY	Lyc Duhamel du Monceau - PITHIVIERS	LC
CHADDOU,Mohammed	ADCG	Clg P. Brossollette - NOGENT LE ROTROU	LC
CHOLLET,Martine	ADCG	Clg Dunois - ORLEANS	LC
CLEMENT,Sandrine	ADLY	Lyc HOTELLERIE - BLOIS	LC
COUTANT,Gilles	ADCG	Clg Le Clos Ferbois - JARGEAU	LC
CULIOLI,Jean-Dominique	ADLY	Lyc M de Navarre - BOURGES	LC
DAVID,François	ADCG	Clg René Cassin - BALLAN MIRE	LC
DEBATS,Karine	ADLP	Lyc PROF. H. BECQUEREL - TOURS	LC
DEMOOR,Carole	ADCG	Clg Pasteur - TOURS	LC
DESJOBERT,Sylvie	ADCG	Clg Jules Verne - BOURGES	LC
DUCHET,Didier	ADCG	Clg Honoré de Balzac - ISSOUDUN	LC
DUGUE,Didier	ADCG	Clg Malraux - SAINT JEAN DE LA RUELE	LC
GAVINET,Eric	ADCG	Clg du Bellay - MONTRICHARD	LC
GENDRON-BULOT,Roger-Michel	ADCG	Clg la Rabière - JOUE LES TOURS	LC
GILLET,Françoise	ADCG	Clg E. Vaillant - VIERZON	LC
GOUEFFON,Xavier	ADCG	Clg Jean Zay - CHINON	LC
GUIGNARD,Gaëlle	ADCG	Clg Les Provinces - BLOIS	LC
GUILLAUMET,Isabelle	ADCG	Clg Les Sablons - BUZANCAIS	LC
HELIOU,Laurence	ADLY	Lyc A. de Vigny - LOCHES	LC
HENAULT,Florence	ADCG	Clg Georges Besse - LOCHES	LC
HONSAI,Cécile	ADCG	Clg Bruant - COURTENAY	LC
KERVELLA,Ronan	ADLP	Lyc PROF. J. Verdier - MONTARGIS	LC
KIEFFER,Karine	ADCG	Clg Blois Vienne - BLOIS	LC
LABOURE,Bruno	ADCG	Clg Le Grand Clos - MONTARGIS	LC
LAFOND,Sylvie	ADLY	Lyc J. de Vaucanson - TOURS 2	DE
LECHAT,Maggy	ADCG	Clg Le Réflessoir - BLERE	LC
LEMIALE,Emmanuelle	ADCG	Clg ST JEAN - CHATEAUROUX	LC
MARTINEAU,Evelyne	ADLY	Lyc Franklin - ORLEANS	LC
MASSE,Françoise	ADLP	Lyc PROF Denis Papin - ROMORANTIN LANTHENAY	LC
MAULNY-LECHONNAUX,Nathalie	ADLY	Lyc Léonard de Vinci - AMBOISE	LC

MAZOUAT, Isabelle	ADCG	Clg Villemandeur - VILLEMAMDEUR	LC
MEILLAT, Josiane	ADCG	Clg Saint Exupéry - BOURGES	LC
NICOLAS, Frédéric	ADCG	Clg M. Chasles - EPERNON	DE
PERICOUCHE, Sylvie	ADLY	Lyc C de France - ROMORANTIN LANTHENAY	LC
PERREAU, Nicolas	ADCG	Clg Pierre Ronsard - BOURGUEIL	LC
PERSILLET, Patricia	ADLP	Lyc PROF. Gaudier-Brzeska - SAINT JEAN DE BRAY	LC
PIERRE, Béatrice	ADLY	Lyc B. Pascal - CHATEAUROUX	LC
PRATS, Anne	ADCG	Clg Jean Moulin - SAINT AMAND MONTROND	LC
ROY, Véronique	ADLP	Lyc PROF. Maréchal Leclerc - SAINT JEAN DE LA RUELLE	LC
SANSLAVILLE, Gilbert	ADCG	Clg Jean Rostand - LAMOTTE BEUVRON	DE
TEXEREAU, Jean-Christophe	ADCG	Clg George Sand - LA CHATRE	DE
THEVENET, Sandrine	ADCG	Clg Val de l'Indre - MONTS	LC
VABOIS, Nelly	ADCG	Clg Jean Moulin - CHARTRES	DE
VENARD, Juliette	ADCG	Clg Tomas Divi - CHATEAUDUN	LC
WEYLAND, Marie-Georges	ADCG	Clg Camus - BRIARE	LC
YOUNOUSSA, Soulaimana	ADCG	Clg DENIS POISSON - PITHIVIERS	LC

PARIS

AFTIS, Helene	ADCG	Clg P de Ronsard - PARIS	LC
BELAT, Nicole	ADCG	Clg Camille Claudel - PARIS	LC
ERGUY, Laurence	ADCG	Clg DUHAMEL - PARIS	LC
GILLET, Catherine	ADCG	Clg A. Daudet - PARIS	LC
LARCHE, Gerald	ADCG	Clg Courteline - PARIS	LC
POTUT, Jean Luc	ADCG	Clg Montgolfier - PARIS	LC
RICHEBOURG, Jose	ADLY	Lyc Siegfried - PARIS	LC
SOURDOT, Isabelle	ADCG	Clg Daniel Mayer - PARIS	LC
VERGER, Sylvette	ADCG	Clg Jean Moulin - PARIS	LC
WAJNBERG, Laurent	ADCG	Clg Varèse - PARIS	LC

POITIERS

AUCLAIR, Anne	ADCG	Clg RABELAIS - NIORT	LC
AUDONNET, Thierry	ADLY	Lyc Venise Verte - NIORT	LC
BARBOTIN, Eric	ADCG	COLLEGE - LA COURONNE	LC
BAUDET, Vincent	ADCG	Clg C. Guérin - VOUNEUIL SUR VIENNE	FF
BODAR-ROY, Denis	ADCG	Clg Renault - PAMPROUX	LC
BORET, Sylvie	ADCG	Clg Val de Charente - RUFFEC	LC
BOURDIER, Fabienne	ADCG	Clg Jean Macé - CHATELLERAULT	LC
CAZEBONNE, Samantha	ADCG	Clg Norbert Casteret - RUELLE SUR TOUVRE	LC
CHASSAIGNE, Joël	ADLY	Lyc Merleau Ponty - ROCHEFORT	LC
CHATELAIN, Anne	ADCG	Clg Grande Garenne - ANGOULEME	LC
COLAS, Jean Philippe	ADCG	Clg Jean Zay - NIORT	LC
COMBA-SAUTEL, Carole	ADLP	Lyc PROF. Thomas Jean Main - NIORT STE PEZENNE	LC
COUDERCHON, Claire	ADCG	Clg Grimaux - ROCHEFORT	LC
DAGUERRE, Bruno	ADCG	Clg Jules Ferry - GEMOZAC	LC
DAHLAB, Anne	ADCG	Clg Jules Verne - ANGOULEME	LC
DELIONS, Véronique	ADLY	Lyc J. Monnet - COGNAC	LC
DRIAY, François	ADLP	Lyc PROF. du Bâtiment - ANGOULEME	LC
GENET, Pascal	ADLP	Lyc PROF. R. Mortier - MONTMORILLON	LC
GLORO, Denis	ADCG	Clg François Rabelais - POITIERS	LC
GOUYER, Nadège	ADCG	Clg Jules Verne - BUXEROLLES	LC
HONORE, Guylène	ADCG	Clg Jean Moulin - POITIERS	LC
LAGRUE, Philippe	ADCG	Clg F. Gaillard - COGNAC	LC
LAVANCHE, Kathy	ADCG	Clg Pierre et Marie Curie - NIORT	LC
LEDOUX WALDURA, Marie	ADCG	Clg René Cassin - LE GOND PONTOUVRE	LC
MATHON-CLAUDON, Jean-Christophe	ADLP	Lyc PROF. Chabanne - CHASSENEUIL SUR BONNIEUR	LC
MEILLAUD, Herve	ADCG	Clg Le Pinier - MELLE	LC
MONARD, Olivier	ADCG	Clg Denfert Rochereau - ST MAIXENT L'ECOLE	LC
PASQUET, Bruno	ADLP	Lyc PROF. Blaise Pascal - ST JEAN D'ANGELY	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

PERROT,Sandrine	ADCG	Clg Pierre Loti - ROCHEFORT	LC
POIRIER,Patricia	ADCG	Clg Missy - LA ROCHELLE	LC
ROBERT,Pascale	ADCG	Clg George Sand - CHATELLERAULT	LC
SANCHEZ,Eric	ADLY	Lyc Guérin - NIORT	LC
SEGUIER,Corinne	ADCG	Clg Noël Noël - CONFOLENS	LC
SERRECOURT,Marie Helene	ADCG	Clg P. Bodet - ANGOULEME	LC
SINAMALE,Véronique	ADCG	Clg Lartaut - JARNAC	LC
SPITERI,Patrick	ADCG	Clg G. Texier - ST JEAN D'ANGELY	LC
TODO,Dominique	ADCG	Clg Font Belle - SEGONZAC	LC
VALLAT,Christian	ADLY	Lyc Guez de Balzac - ANGOULEME	LC
VAZ,Floréal	ADCG	Clg J. de la Quintinie - CHABANAIS	LC
WINSCHHEL,Yvan	ADCG	Clg Jean Moulin - MONTMORILLON	LC

REIMS

ARESTIER,Dominique	ADCG	COLLEGE Multisite - ASFELD	LA
AUBERT,Valérie	ADLY	Lyc les Lombards - TROYES	LC
BARROIS,Eve	ADLY	Lyc Charles de Gaulle - CHAUMONT 9	LC
BORTOLUSSI,Dimitri	ADCG	Clg Jean Rogissart - NOUZONVILLE	LC
BRACONNIER,Véronique	ADCG	Clg J. Leroux - VILLERS SEMEUSE	LC
BUREAU,Delphine	ADLY	Lyc Vauban - GIVET	LC
COLLERY,Nadine	ADCG	Clg P Portier - BAR SUR SEINE	LA
COULON,David	ADCG	Clg E. de Nassau - SEDAN	LA
DAVAL,Corinne	ADCG	Clg Cressot - JOINVILLE	LC
EVARD,Eric	ADCG	Clg Frenois - SEDAN	LA
FICHOU,Marielle	ADCG	Clg Les Bleuets - AY CHAMPAGNE	LC
GAZZOLI,Thierry	ADCG	Clg F. Scamaroni - CHARLEVILLE MEZIERES	LC
LAURENT,Patrick	ADLP	Lyc PROF. Etion - CHARLEVILLE MEZIERES	LC
LECORCHE,Raphael	ADLY	Lyc Chrestien de Troyes - TROYES	LC
MILLARD-RANNOU,François	ADLY	Lyc Blaise Pascal - SAINT DIZIER	LC
POIRET,Agnès	ADCG	Clg Villeneuve - ST ANDRE LES VERGERS	LC
REYNIER,Sophie	ADLP	Lyc PROF. Le Haut du Val - CHAUMONT	LC
SCHMITT,Astrid	ADCG	Clg Côte Legris - EPERNAY	LC
TRANSLER,Christophe	ADLY	Lyc Diderot - LANGRES	LC
VERSTRAETE,Bertrand	ADLY	Lyc Jean Moulin - REVIN	LA
VIZIER,Philippe	ADLP	Lyc PROF. A. Malaise - CHARLEVILLE MEZIERES	LC
WARY,Thierry	ADLY	Lyc Colbert - REIMS	LC

RENNES

BALCON,François	ADCG	Lyc Le Dantec - LANNION	LC
CHAMPION,Jacqueline	ADLY	Lyc Fulgence Bienvenue - LOUDEAC	LC
CREACH,Vanessa	ADLY	Lyc Brocéliande - GUER	LC
DIDIER,Vincent	ADCG	Clg Saint Exupéry - VANNES	LC
GROHAN,Patrick	ADCG	Clg Gustave Tery - LAMBALLE	LC
GUGUEN,Stéphane	ADCG	Clg Mathurin Meheut - MELESSE	LC
HEURTE,Rozenn	ADLY	Lyc Joliot Curie - RENNES 07	LC
JOUANNIGOT,Daniel	ADCG	Clg Beg Avel - CARHAIX PLOUGUER	LC
LAGARDE,Emmanuel	ADCG	Clg Ségalen - CHATEAUGIRON	LC
LE BAS,Violaïne	ADCG	Clg Beaumont - REDON	LC
LE GOFF,Philippe	ADLY	Lyc AVRIL - LAMBALLE	LC
LESAGE,Anne	ADLP	Lyc PROF. Bel Air - TINTENIAC	LC
LOZACHMEUR GAUTHIER,Frédérique	ADCG	Clg Jean Corentin Carré - LE FAOUE	LC
MARTIN DUBOIS,Véronique	ADLP	Lyc PROF Tristan Corbière - MORLAIX	LC
PESON LEGOFF,Mireille	ADCG	Clg Jules Simon - VANNES	LC
PICHON,Catherine	ADCG	Collège - LA MEZIERE	LC
QUENOUILLE,Philippe	ADCG	Clg Goh Lanno - PLUVIGNER	LC
RAOUL,Romain	ADLY	Lyc La Fontaine des Eaux - DINAN	LC
RAYMOND,David	ADCG	Clg Pierre Olivier Malherbe - CHATEAUBOURG	LC
ROLLAND,Annick	ADCG	Clg Jean Moulin - CHATEAULIN	LC

ROVERC'H,Herve	ADCG	Clg Paul Le Flem - PLEUMEUR BODOU	LC
SOKOL,Vincent	ADCG	Clg Jean Lurçat - LANESTER	LC
VALLEE LE COAT,Carole	ADCG	Clg J. Monnet - BROONS	LC

ROUEN

AGBOTON GEO,Jean Marie	ADCG	Clg Lucie Aubrac - BUEIL	DE
BERNOUY,David	ADCG	Clg Pablo Picasso - HARFLEUR	LC
BOURGEOIS,Stéphane	ADCG	Clg Cuvier - FECAMP	LC
BOUTIN,Marc	ADCG	Clg Rachel Salmons - LE TREPORT	DE
CORDIER,Xavier	ADLY	Lyc Leopold Senghor - EVREUX	DE
CRETU,Etienne	ADLY	Lyc le Corbusier - ST ETIENNE DU ROUVRAY	LC
DECARNIN,Catherine	ADCG	Clg du Campigny - BLANGY SUR BRESLE	LA
DELABRIERE,Régis	ADCG	Clg Fernand Léger - LE PETIT QUEVILLY	LA
DESLAURIER,Sophie	ADLY	Clg A. MAUROIS - ELBEUF	LC
DIARRA,Edmond	ADCG	Clg Alexandre Dumas - NEUVILLE-LES-DIEPPE	DE
DUBUC,David	ADLP	Lyc PROF. R. Schumann - LE HAVRE	DE
FENNI,Ahmed	ADCG	Clg Matisse - GRAND COURONNE	LC
FRANCOISE,Edouard	ADCG	Clg Jean Moulin - LE HAVRE	LC
GAWLIK,Jean Michel	ADCG	Clg Schweitzer - NEUFCHATEL EN BRAY	LA
GOLON,Vincent	ADLY	Lyc Georges Baptiste - CANTELEU	LC
GOURDEL,Bruno	ADCG	Clg Monod - LE HAVRE	DE
GUGUIN née LANGAND,Marie Françoise	ADCG	Clg Francis Yard - BUCHY	LC
HERVE,Laurence	ADCG	Clg Sept Epis - ST ANDRE DE L'EURE	LC
HOUDELIN,Lysiane	ADCG	Clg Ariane - VERNON	DE
LEFEVRE,Thi Hoa Phuong	ADCG	Collège - ISNEAUVILLE	LC
LESAGE,Mathilde	ADCG	Clg Catherine Bernard - BARENTIN	DE
LITRE,Alain	ADLP	Lyc PROF. Aristide Briand - EVREUX	DE
LOTTIN,Jean Yves	ADCG	Clg Pierre Mendès France - VAL DE REUIL	LA
MELEROWICZ,Jacques	ADCG	Clg du Val d'Auge - DOUDEVILLE	LA
NAMLACAMOURIMA,Marie Jeanne	ADCG	Clg le Hameau - BERNAY	LA
ONFROY,Anne	ADLP	Lyc PROF. G. Flaubert - ROUEN	LC
PETIT,Laurence	ADCG	Clg Jean Moulin - LES ANDELYS	DE
ROLLAND,Nadine	ADCG	Clg Cervantes - VERNON	LC
ROUSSEL,Isabelle	ADCG	Clg JEAN ZAY - LE HOULME	DE
SEBILLE,Denis	ADLY	Lyc Porte Océane - LE HAVRE	LC
TARAMO,Olivier	ADCG	Clg La Hève - SAINTE ADRESSE	LA
TURELLIER,Pierre-Yves	ADLY	Lyc Modeste Leroy - EVREUX	DE
ULAS,Véronique	ADLY	Lyc P. de Coubertin - BOLBEC	DE
VIGIER,Nora	ADCG	Clg La Varende - MONT SAINT AIGNAN	LC

STRASBOURG

ADONETH,Luc	ADLP	Lyc Charles de Gaulle - PULVERSHEIM	LC
BERTIN,Jean Jacques	ADLY	Lyc PROF Jules Verne - SAVERNE	LC
BIERLING,Pascal	ADCG	Clg Robertsau - STRASBOURG	LC
BIERLING,Pascal	ADLY	Clg de la Robertsau - STRASBOURG	LC
BINDREIFF,Claude	ADLP	Lyc A. Kastler - GUEBWILLER	LC
BOURGEOIS,Catherine	ADCG	Clg de Schwendi - INGERSHEIM	LC
CAMINADE,Dominique	ADCG	Clg Jacques Twinger - STRASBOURG	LC
GENTON,Louise	ADCG	COLLEGE - MULHOUSE	LC
GROSSHENY,Denis	ADCG	Clg Bourtzwiller - MULHOUSE	LA
HARTMANN,David	ADCG	Clg Rouget de Lisle - SCHILTIGHEIM	LC
LAMBRY,Eric	ADCG	Clg André Malraux - LA WANTZENAU	LC
LORENTZ,Sébastien	ADCG	Clg André Maurois - BISCHWILLER	LC
LUTZ,Véronique	ADCG	Clg Camus - SOUFFLENHEIM	LC
MARCHAND,Isabelle	ADCG	Lyc PROF. du Rebberg - MULHOUSE	LC
MARCIK,Snezana	ADCG	Clg Henri Meck - MOLSHEIM	LC
MARCILLE POZUELO,Brigitte	ADCG	Clg Cronenbourg - Sophie Germain - STRASBOURG	LA
MARIOTTI,Valéria	ADCG	Clg Kléber - STRASBOURG	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

NEHLIG, Myriane	ADCG	Clg Le Ried - BISCHEIM	LC
PLAWINSKI, Marc	ADCG	Clg Charles Peguy - WITTELSHEIM	LC
REEB, Caroline	ADCG	Clg Stockfeld - STRASBOURG	LC
REMOISSONNET, Céline	ADCG	Clg Molière - COLMAR	LC
RIOU, Pascal	ADLP	Lyc Jean Mermoz - SAINT LOUIS	LA
ROTIER, Bruno	ADCG	Clg Rembrandt Bugatti - MOLSHEIM	LC
STEMMELIN, Chantal	ADCG	Clg Pffeffel - COLMAR	LC
TRAN THANH, Son	ADCG	Clg les Sources - SAVERNE	LC
WAHL, Olivier	ADCG	Clg Paul Wernert - ACHENHEIM	LC

TOM

ARNAL BLANC, Elisabeth	ADCG	Clg Mariotti - NOUMEA	LC
------------------------	------	-----------------------	----

TOULOUSE

ALM, Catherine	ADCG	Clg Louisa Paulin - MURET	LC
AMOUROUX, Marie Luce	ADCG	Clg Paul Ramadier - DECAZEVILLE	LC
ANGLA, Stephan	ADCG	Clg Leclerc - SAINT GAUDENS	LC
ARBAULT, Laurent	ADLY	Lyc Pierre d'Aragon - MURET	LC
ARNOULD, Catherine	ADCG	Clg Les Roussillous - SAINT PIERRE DE LAGES	LC
BLAQUART, Thomas	ADCG	COLLEGE - SAINT GIRONS	LC
BRUNET, Madeleine	ADCG	Clg Pierre Mendes France - VIC EN BIGORRE	LC
CAMPREDON, Françoise	ADLY	Lyc Maréchal Soult - MAZAMET	LC
CAMPS, Martine	ADCG	Clg Louis Pasteur - LAVELANET	LC
CARFANTAN, Jean-Pierre	ADLY	Lyc La Pérouse - ALBI	LC
CECCATO, Danielle	ADLP	Lyc PROF. A. Veauté - CASTRES	LC
CERISIER, Odile	ADCG	Clg Albert Camus - GAILLAC	LC
CRAMPETTE, Marie-Lise	ADCG	Clg Blanche Odin - BAGNERES DE BIGORRE	LC
DE ZERBI, Antoine	ADLP	Lyc PROF. Monteil - RODEZ	LC
DELABRE, Anne	ADCG	Clg Flora Tristan - LHERM	LC
DELEVAQUE, Florence	ADCG	Clg J. Jaurès - SAINT AFRIQUE	LC
DESCLAUX, Evelyne	ADCG	Clg François Verdier - LEGUEVIN	LC
DIOT, Philippe	ADCG	Clg Victor Hugo - COLOMIERS	LC
DUPUY, Gilles	ADCG	Clg du Saut de Sabo - SAINT JUERY	LC
FRAYSSE, Dominique	ADCG	Clg Jean Lurçat - SAINT CERE	LC
GARCIA, Dominique	ADCG	Clg Antonin Perbosc - AUTERIVE	LC
GASC, Sébastien	ADCG	Collège d'Aussone - AUSSONE	LC
GASNAULT, Bernadette	ADCG	Clg Grand Selve - GRENADE	LC
GUERARD, Christophe	ADLP	Lyc PROF. HOTELIER - SOUILLAC	LC
HURT, Yann	ADCG	Clg Sabarthes - TARASCON SUR ARIEGE	LC
LAMOTTE, Loïc	ADCG	Clg Jean Jaurès - ALBI	LC
LAPEYRE, Florence	ADCG	Clg Jean Jacques Rousseau - LABASTIDE ST PIERRE	LC
LONGO, Amelia	ADCG	Clg Rambaud - PAMIERIS	LC
LORIN, Frédéric	ADCG	Clg Bellefontaine - TOULOUSE 01	LC
MIQUEL, Anne	ADCG	Clg Paul Cezanne - MONTRABE	LC
NESTAR, Jocelyne	ADLP	Lyc PROF. Hôtelier - MAZAMET	LC
NOIROT-SERISSET, Sophie	ADCG	Cité Serpantie - SAINT GENIEZ D'OLT	LC
PALMERI, Joseph	ADCG	Clg Bellevue - ALBI	LC
PALPACUER, Daniel	ADCG	Clg Pierre Suc - ST SULPICE	LC
PARRADO, Claude	ADCG	Clg Aymard - MILLAU	LC
PAUL, Benjamin	ADCG	Clg Jean Rostand - VALENCE D'AGEN	LC
PECCOLO, Françoise	ADCG	Clg Albert Camus - VILLEMUR SUR TARN	LC
PERES, Christine	ADLY	Lyc J de Prades - CASTELSARRASIN	LC
PEREZ, Jean-Pierre	ADCG	Clg Albert Camus - BARAQUEVILLE	LC
PERGENT, Pascale	ADCG	Clg La Serre de Sarsan - LOURDES	LC
PINEL, Anita	ADCG	Clg Gambetta - RABASTENS	LC
ROBERT, Sabine	ADLP	Lyc PROF. E. Casteret - SAINT GAUDENS	LC
ROSAN, Olivier	ADCG	Clg GAMBETTA - CAHORS 9	LC
SERBERA, Michèle	ADCG	Clg de la Barousse - LOURES BAROUSSE	LC

VABOIS,Brigitte	ADLP	Lyc PROF. FOCH - RODEZ	LC
VANDERPLANCKE,David	ADCG	Clg J. Monnet - BAGNERES DE LUCHON	LC
VIVES,Jean-Michel	ADCG	Clg des trois vallées - SALIES DU SALAT	LC

VERSAILLES

ABIDOS,Karl	ADLY	Lyc Jean Jacques Rousseau - SARCELLES	LC
ALLAOUA,Dina	ADCG	Clg Pasteur - MANTES LA JOLIE	LC
AMZZOUG,Isabelle	ADCG	Clg Les Explorateurs - CERGY LE HAUT	LC
ARIEU,Eric	ADLY	Lyc Charles de Gaulle - POISSY	LC
BALMISSE,Laure	ADLY	Lyc G. Pompidou - VILLENEUVE LA GARENNE	LC
BAREGE,Annie	ADCG	Clg Neruda - BRETIGNY SUR ORGE	LC
BARON,Marie Laure	ADCG	Clg Montaigne - CONFLANS SAINTE HONORINE	LC
BASTIDE,Mireille	ADCG	Clg JF Champollion - VOISINS BRETONNEUX	LC
BEN AMOR,Henda	ADLY	Lyc Georges Brassens - COURCOURONNES	LC
BENZEMRA,Benamar	ADCG	Clg Alfred de Vigny - COURBEVOIE	LC
BERGER,Anne Laure	ADCG	Clg Albert Camus - BRUNOY	LC
BERJON BAILLY,Véronique	ADLP	Lyc PROF. Painlevé - COURBEVOIE	LC
BIDON,Marguerite	ADLY	Lyc Marguerite Yourcenar - MORANGIS	LC
BLUM,Eric	ADLY	Lyc Dumont - SAINT CLOUD	LC
BOMME,Laurent	ADCG	Clg Saint Exupéry - ANDRESY	LC
BORON,Florent	ADCG	Clg Jean Zay - VERNEUIL SUR SEINE	LC
BREARD,Jean-Yves	ADCG	Clg Jean Lurçat - ACHERES	LC
CABBEKE,Mickael	ADCG	Clg Chénier - EAUBONNE	LC
CALLARD,Isabelle	ADCG	Clg Louis Paulhan - SARTROUVILLE	LC
CALLET-RAVAL,Bruno	ADLY	Lyc Saint Exupéry - MANTES LA JOLIE	LC
CHALFINE,Catherine	ADCG	Clg Vaucouleurs - MANTES LA VILLE	LC
CHAPPE-ROBERT,Barbara	ADCG	Clg international - SAINT GERMAIN EN LAYE	LC
CHAUVEAU,Elise	ADCG	Clg Colette - SARTROUVILLE	LC
CHEVALIER,Valérie	ADCG	Clg G. Pompidou - ORGERUS	LC
CHURLET,Sophie	ADLY	Lyc Gustave Monod - ENGHEN LES BAINS	LC
CORNU,Vincent	ADCG	Clg LA FOLIE ST JAMES - NEUILLY SUR SEINE	LC
CUEVAS,Corinne	ADLY	Lyc Clément Ader - ATHIS MONS	LC
DA ROCHA,Marie	ADCG	Clg Michel Vignaud - LIMOURS	LC
DAVIGNY,Stéphane	ADCG	Clg Bellevue - CROSNE	LC
DE SANTI,Catherine	ADCG	Clg Henri Barbusse - BAGNEUX	LC
DEDIEU,Sylvain	ADCG	Clg Gay Lussac - COLOMBES	LC
D'HULSTER,Dominique	ADLY	Clg les Martinets - RUEIL MALMAISON	LC
DJEMAOUI,Ali	ADLP	Lyc PROF. L. Armand - YERRES	LC
DU CREST,Martine	ADCG	Clg Nicolas Boileau - ST MICHEL SUR ORGE	LC
DUPLOUY,Maryse	ADLP	Lyc PROF L. Girard - MALAKOFF	LC
DURAND,Véronique	ADCG	Clg Gagarine - TRAPPES	LC
DUVALET,Florence	ADCG	Clg Jules Ferry - MANTES LA JOLIE	LC
FEN CHONG,Nathalie	ADCG	Clg Albert Camus - GARGENVILLE	LC
FOCARDI,Hubert	ADLP	Lyc PROF. J. Perrin - ST CYR L'ECOLE	LC
FOGLIA,Laurence	ADCG	Clg Pierre de Ronsard - MONTMORENCY	LC
FUTSCHIK,Dominique	ADCG	Clg Pasteur - LA CELLE ST CLOUD	LC
GALTIER,Pierre	ADCG	Clg RACINE - VIROFLAY	LC
GARO,Cécile	ADCG	Clg Paul Bert - CHATOU	LC
GAYE,Abdoul	ADCG	Clg Voltaire - SARCELLES	LC
GENET,Bertrand	ADCG	Clg Jean Lurçat - RIS ORANGIS	LC
GILLE,Pascal	ADLY	Lyc Montesquieu - HERBLAY	LC
GOBETTI,Dominique	ADLY	Lyc Jean Jaurès - ARGENTEUIL	LC
GUECHOUD,Joachim	ADLY	Lyc Simone de Beauvoir - GARGES LES GONESSE	LC
HAMELIN,Anne	ADCG	Clg Sully - ROSNY SUR SEINE	LC
HELLIER,Dominique	ADLY	Lyc Louise Weiss - ACHERES	LC
HENRY,Isabelle	ADCG	Clg C. de Vivonne - RAMBOUILLET	LC
JARLIER,Anne Marie	ADCG	Clg Marie Curie - ETAMPES	LC
JATTI,Cherifa	ADCG	Clg Joliot Curie - BAGNEUX	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS

JEAN,Isabelle	ADCG	Clg Pont de Bois - SAINT CHERON	LC
JEAN-MICHEL, Lydie	ADLY	Lyc Maurice Eliot - EPINAY SOUS SENART	LC
JEANNE, Jean Marc	ADCG	Clg Jean Macé - STE GENEVIEVE BOIS	LC
KERGOURLAY, Daniel	ADCG	Clg Dunoyer Segonzac - BOUSSY SAINT ANTOINE	LC
KERIOUI, Loubna	ADCG	Clg Jean Macé - CLICHY	LC
LABRUNIE, Nathalie	ADCG	Clg Picasso - ERAGNY SUR OISE	LC
LAHBIB, Yamina	ADCG	Clg Bergson - GARCHES	LC
LAMHENE, Fazia	ADCG	Clg Mondétour - LES ULIS	LC
LAUNAY, Anne	ADCG	Clg Victor Hugo - ISSY LES MOULINEAUX	LC
LE BARAZER, Maria Pila	ADCG	Clg Jean Racine - ST CYR L'ECOLE	LC
LE BORGNE, Frébert	ADCG	Clg Néruda - GRIGNY	LC
LENORMAND, Nathalie	ADLP	Lyc PROF. Jean Paul Belmondo - ARPAJON	LC
LEROI, Eric	ADCG	Clg Agiot - ELANCOURT	LC
MAHIET, Sophie	ADCG	Clg Les Grésillons - CARRIERES SS POISSY	LC
MALNAR, Valérie	ADCG	Clg Jean Jaurès - POISSY	LC
MARIE, Jorelle	ADCG	Clg Delacroix - DRAVEIL	LC
MARLIN, Marie-Josèphe	ADCG	Clg Romain Rolland - LE PLESSIS ROBINSON	LC
MARTINEZ, Gilles	ADLY	Lyc R. Auffray - CLICHY	LC
MATTEI-GOVI, Andres	ADCG	Clg Jean Moulin - ST MICHEL SUR ORGE	LC
MEKKHETECHE, Samira	ADCG	Clg Epine Guyon - FRANCONVILLE	LC
MENIER BANAS, Marie Pierre	ADLY	Clg Fosse aux dames - LES CLAYES SS BOIS	LC
MERY, Fabienne	ADLY	Lyc Fernand Léger - ARGENTEUIL	LC
MICHOT, Ghislaine	ADCG	Clg Jules Verne - LES MUREAUX	LC
MONCEY, Thierry	ADCG	Clg Jean Vilar - HERBLAY	LC
MONDISSA, Sylvie	ADCG	Clg Auguste Renoir - CHATOU	LC
MOUYEN, Cédric	ADCG	Clg Diderot - DEUIL LA BARRE	LC
NARDOT -BONNET, Corinne	ADCG	Clg Rabelais - MEUDON	LC
NOAILLON, Odile	ADLP	Lyc PROF. Florian - SCEAUX	LC
NORIS, Catherine	ADCG	Clg la Bussie - VAUREAL	LC
ODDON, Desy	ADCG	Clg Paul Fort - COURCOURONNES	LC
OLLIVIER, Jean-Pierre	ADCG	Clg Lakanal - COLOMBES	LC
OUALLI, Brahim	ADCG	Clg Alain Fournier - CLAMART	LC
PALARIC, Barbara	ADCG	Clg Léonard de Vinci - GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	LC
PARMENTIER, Véronique	ADCG	Clg Renoir - ASNIERES SUR SEINE	LC
PETROS, Eric	ADCG	Clg Vincent Van Gogh - CLICHY	LC
PICARDA, Daniel	ADCG	Clg R. Garros - ST GERMAIN LES ARPAJON	LC
PONTHIEUX, Lydie	ADLY	Lyc Fragonard - L'ISLE ADAM	LC
RAMOS, Mireille	ADLY	Lyc Paul Langevin - SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	LC
RIFFAULT, Cyril	ADLY	Lyc Parc des Loges - EVRY	LC
RIGOT, Marie Claude	ADCG	Clg Les Amandiers - CARRIERES SUR SEINE	LC
ROGIE, Florent	ADCG	Clg Les Chenevieux - NANTERRE	LC
RONDELEUX, Marie Claude	ADCG	Clg Maréchal Leclerc - PUTEAUX	LC
ROSE CLAIRE SANON, Marylin	ADLY	Lyc de l'Hautil - JOUY LE MOUTIER	LC
ROUSSIGNOL, Inès	ADCG	Clg Léon Blum - VILLIERS LE BEL	LC
SANZE, Angélique	ADCG	Clg Pierre et Marie Curie - L'ISLE ADAM	LC
SCHWARTZ, Anne-Sylvie	ADLY	Lyc Agora - PUTEAUX	LC
SOLER, Fabrice	ADLY	Lyc A. RIMBAUD - GARGES LES GONESSE	LC
TAMIN, Pascal	ADCG	Clg Guillaume Budé - YERRES	LC
TEMPLIER, Herve	ADCG	Clg Lamartine - HOUILLES	LC
TRESLIN, Martial	ADLP	Lyc PROF. Mermoz - MONTSOULT	LC
TUMPICH, Frédéric	ADLY	Lyc Gérard de Nerval - LUZARCHES	LC
VIGNAU, Marie Claude	ADCG	Clg JB Clément - COLOMBES	LC
ZOUZANE, Lhassan	ADCG	Clg Hélène Boucher - VOISINS BRETONNEUX	LC

Cellule juridique du 16 septembre 2008

La cellule juridique s'est réunie le 16 septembre en présence de Corinne Delvallet, Pascal Bolloré, Marcel Peschaire, Jean-Daniel Roque et Bernard Vieilledent.

LA CELLULE JURIDIQUE EN 2008-2009

La cellule juridique du SNPDEN conservera cette année scolaire son habituel mode de fonctionnement : analyse des sujets d'actualité, questions des adhérents (dont les réponses sont publiées quand elles présentent un intérêt collectif)...

Elle consacrera cependant une part prépondérante de son activité à des productions plus importantes.

En effet, à l'instar des dossiers thématiques publiés ces dernières années (procédures disciplinaires, voyages et sorties scolaires), un fascicule concernant les logements de fonction sera adressé aux adhérents en cours de premier trimestre.

Suivront six autres qui – reprenant les thèmes développés dans la Chronique Juridique de Direction depuis plus de 8 ans – formeront un ouvrage de près de 400 pages.

Ce « mémento » abordera de manière pratique les questions juridiques que peuvent se poser les personnels de direction dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. Un classement alphabétique et un index thématique guideront la recherche.

Le SNPDEN, parce qu'il a fait le choix de se doter d'une structure juridique interne, est seul en mesure de concevoir pour ses adhérents un tel outil de travail.



Pascal
BOLLORÉ

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ : DU NOUVEAU ?

Nous venons d'être destinataires d'une nouvelle mouture d'un décret et d'une circulaire « *relatif aux conditions de mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail dans les EPLE* ».

Nous avions, au sujet de la première version, écrit « *de nouveaux textes : peu d'avancées mais surtout des régressions !* » (Direction janvier – février 2008).

QU'EN EST-IL DANS CETTE NOUVELLE VERSION ?

Dès l'article 2, ce n'est plus « *la collectivité de rattachement qui s'adresse au chef d'établissement sur la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail concernant les agents de cette collectivité* » mais « *le président de l'organe délibérant PEUT s'adresser au chef d'établissement en lui faisant connaître ses orientations générales et les moyens alloués en matière de santé et de sécurité et d'hygiène au travail...* ». Progrès notable, rapidement gâché par l'apparition d'un alinéa nouveau « *le chef d'établissement prend en compte, en fonction de la situation de son*

établissement (laquelle ?), ces orientations générales dans l'élaboration du programme annuel de prévention et dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail ».

Est créé un nouvel article (référéncé numéro 3) qui montre d'évidence une évolution particulièrement négative du projet de décret qui nous est soumis, que l'on juge du poids écrasant de cette responsabilité nouvelle : « *Le conseil d'administration délibère chaque année sur le programme annuel de prévention et sur le rapport d'évolution des risques présentés par le chef d'établissement qui tient ces documents à la disposition du recteur d'académie et du président de la collectivité territoriale de rattachement.* »

Rappelons que ce projet de décret (cf. la circulaire d'application), n'est justifié – et justifiable ! – que par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et aux transferts de compétences qu'elle prévoit.

Or, avant cette loi, qui ne peut valider leur création puisque sans aucun rapport, les dispositions de cet article 3 n'existaient pas. Nous sommes bien là dans un curieux bricolage juridique qui aurait pour conséquence de mettre en difficulté les principaux et les proviseurs.

Les articles suivants 4 et 5 (précédemment 3,4,5) confient toujours au chef d'établissement le soin de nommer l'ACMO mais qui n'exerce plus ses fonctions « *sous son autorité* ».

Une avancée réelle cependant à l'article suivant qui intègre enfin l'une de nos revendications concernant des missions d'inspection d'hygiène et de sécurité : « *les agents [chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité] transmettent leur rapport au chef d'établissement. Ce dernier*

informe la collectivité territoriale de rattachement et le recteur d'académie des propositions qui le concernent ».

L'article 9 (8 précédemment) continue d'évoquer sans le nommer le « droit de retrait »...

Hors les commentaires ci-dessus, ceux publiés dans le numéro de janvier - février 2008 restent en grande partie d'actualité.

Ce décret n'étant justifié que par la loi du 13 août 2004 et par le transfert des personnels TOS, les nouvelles dispositions ne concernent que ces derniers. Les autres personnels demeurent sous le statut antérieur d'un régime de quasi non-droit c'est à dire de non application, ou d'application partielle par l'EPLE, des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. Le fait que la circulaire d'application, qui nous est transmise, affirme le contraire, ne présente pas un caractère réglementaire opposable. Nous avons démontré depuis maintenant plusieurs années le caractère erroné des interprétations ministérielles en la matière. Ce que la jurisprudence civile n'a pas manqué de confirmer encore récemment.

La circulaire poursuit curieusement sur des affirmations péremptoires pourtant davantage nuancées dans le nouveau projet de décret.

Vox clamantis in deserto, elle perpétue la confusion entre chef d'établissement, au sens du Code du travail, et chef d'établissement scolaire. Qu'on en juge au travers de ce seul exemple qui en est retiré: « le chef d'établissement est tenu d'organiser et de dispenser une information des agents sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier. Cette information doit être formalisée par écrit dans chaque service et établissement et il convient d'assortir celle-ci d'explications orales ».

« L'ACMO de l'EPLE est associé aux travaux du conseil d'administration lorsque l'ordre du jour porte sur les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail ». La circulaire modifie le décret 85-924 du 30 août 1985. Cette disposition est donc parfaitement abusive.

Nous retrouvons au point 2-2-2 « Missions de l'IHS » l'avancée que nous soulignons ci-dessus, dans le décret: « la mission de contrôle d'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité est essentielle dans le bon fonctionnement de la prévention des risques au sein de l'académie et dans les EPLE. Cette mission de contrôle s'accompagne de propositions au chef de service ou au chef d'établissement visité, de toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, l'IHS propose au chef de service ou d'établissement les mesures immédiates jugées par eux nécessaires. Après chaque visite de contrôle, les propositions sont formalisées dans un rapport de visite transmis au chef de service ou d'établissement ».

C'est une avancée qui peut encore être améliorée. Rappelons ce que nous écrivions en début d'année: [...] de confier aux inspecteurs d'hygiène et de sécurité qui seraient ensuite en charge du

contrôle, la mission d'audit des établissements et la responsabilité de la rédaction d'un rapport en découlant - couvrant notamment tout le champ du « document unique » -, à l'instar de ce que pratiquent les commissions communales ou départementales de sécurité, dans le domaine de la sécurité incendie.

La levée des « prescriptions » ou la mise en œuvre des recommandations relevant alors du niveau de l'établissement, s'appuyant sur les avis de la CHS (là où elle existerait, puisque n'étant plus généralisée à tous les établissements) et sur les conseils et l'assistance de l'ACMO, le chef d'établissement serait alors plus à même de s'assurer de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail, en saisissant en tant que de besoin la collectivité territoriale et l'autorité académique, chacune dans son domaine de compétence, des dysfonctionnements constatés susceptibles de porter atteinte à la santé des élèves et des personnels.

Dans les situations les plus complexes, liées notamment à la localisation des EPLE, qui supposent une technicité particulière, qui ne peut se trouver au niveau du seul EPLE, il appartiendrait à ces spécialistes - inspecteurs ou ingénieurs - d'apporter l'assistance nécessaire à l'élaboration des PPMS, registre d'hygiène et de sécurité ou « document unique », là où dans les situations les plus simples des documents type pourraient, d'un commun accord, être proposés.

Cette approche, qui plus est, apporterait la garantie d'un même traitement sur un même territoire.



QUESTIONS DES ADHÉRENTS

- Le véhicule de service du lycée peut-il être conduit par un personnel du lycée quel que soit son statut (enseignant, ATOSS d'état ou des collectivités, etc.) pour le transport d'élèves ou de matériel? Si oui, quelles sont les précautions à prendre? Il n'est pas dans les attributions d'un établissement scolaire de transporter des élèves, ni dans les missions statutaires d'un enseignant par exemple.



Marcel
PESCHAIRE

Observatoire national de la sécurité

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ : 5^e MANDAT



Le mercredi 17 septembre, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement créé par décret en date du 5 mai 1995, a officiellement débuté son 5^e mandat, sous la présidence de M. SCHLERET, M. CHAPUIS étant nommé rapporteur général.

Cette instance est composée de trois collèges représentant :

- les collectivités territoriales,
- les personnes et les usagers,
- l'état, les chefs d'établissement et les personnalités qualifiées.

Quatre commissions ont été créées :

- bâtiments, risques incendie, accessibilité,
- formation professionnelle, technologique et scientifique,
- risques majeurs,
- santé, sécurité, hygiène.

Lors de cette première assemblée plénière l'Observatoire a entendu le nouveau délégué ministériel à l'intégration et à l'emploi des personnes handicapées à l'école, au lycée et à l'université. Une cellule « handicap école » a été créée le 6 août 2008 pour aider les établissements dans les difficultés rencontrées sur l'accessibilité aux bâtiments.

Le SNPDEN, par ses représentants qui siègent à l'Observatoire (titulaire Pascal Bolloré, 1^{er} suppléant Marcel Peschaire, 2^e suppléant Michel Richard), prendra, comme précédemment, toute sa part au travail durant ce cinquième mandat.

Derniers ouvrages reçus...

LA CARTE SCOLAIRE

Agnès Van Zanten – Jean-Pierre Obin
Éditions PUF – Collection « Que sais-je ? »
N° 3820 – 128 pages



« Depuis 1984, plusieurs ministres ont tenté « d'assouplir » selon diverses formules la sectorisation du second degré, jusqu'à l'annonce en 2007 d'une « suppression » de la carte scolaire en 2010. Si l'opinion semble largement acquise à cette idée, présentée de manière un peu démagogique par les libéraux comme une « liberté de choix pour les familles », ce n'est pas le cas d'autres forces politiques et sociales ».

Il faut dire que sur le terrain, les annonces et décisions ministérielles n'ont pas forcément les effets escomptés, et on constate actuellement que cet assouplissement a plutôt un effet inverse à l'objectif de mixité sociale affiché.

En plein cœur de l'actualité, cet ouvrage vient préciser les déterminants, la mise en œuvre et les enjeux de la carte scolaire. Il propose la première synthèse des recherches et des comparaisons internationales, et dresse ainsi le bilan de la dernière initiative ministérielle d'assouplissement.

LES AUTEURS : Agnès Van Zanten est directrice de recherches au CNRS et travaille à l'Observatoire sociologique du changement à Sciences Po. Elle a dirigé le Dictionnaire de l'Éducation qui vient de paraître aux éditions PUF, est notamment l'auteur de « Politiques d'éducation »

DERNIERS OUVRAGES REÇUS... ▼

(2004) et dirige la collection « Éducation et société ».

Jean-Pierre Obin a été inspecteur général de l'Éducation nationale et professeur associé à l'IUFM de Lyon. Il a participé à l'élaboration de plusieurs rapports ministériels, dont celui sur l'assouplissement de la carte scolaire en 2007.

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES

Sur les enseignements, la formation et la recherche
Édition 2008 – Direction de l'Évaluation et de la Prospective et de la Performance (DEPP – Ministère Éducation nationale) – 416 pages



La nouvelle édition de « *Repères et références statistiques* » vient de paraître.

Éditée depuis 1984 par le Ministère de l'Éducation nationale, cette publication annuelle fournit en un seul volume toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif, et propose également un aperçu synthétique des principales données de la recherche française.

Plus de 150 thèmes, remis à jour chaque année, sont répartis en douze chapitres. Y sont ainsi abordés : le système éducatif, les établissements, la population scolaire, les examens et sorties du système éducatif, les personnels, le budget...

D'édition en édition, l'ouvrage propose une information suivie, enrichie et actualisée sur tous les aspects structurels de l'éducation et apporte, en fonction de l'actualité, des éclairages sur des thèmes nouveaux.

Les données de cette édition sont consultables et téléchargeables sur le site de la DEPP www.education.gouv.fr/pid316/reperes-et-references-statistiques.html

LES OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES DES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES

Georges-Daniel Marillia – Berger Levrault – Collection « Le Point Sur »
- 4^e édition – 286 pages



Ce guide traite de l'étendue des obligations des fonctionnaires et agents contractuels, tant en dehors que dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que des sanctions susceptibles d'y être attachées.

Il analyse les évolutions déterminantes en la matière à travers des thèmes aussi divers et variés que l'exécution des fonctions, les rapports avec les collègues ou les administrés, le droit de grève, le loyalisme ou le désintéressement, les manquements en matière de propriété, etc. et apporte des réponses à un certain nombre de questions que tout agent peut-être amené à se poser dans l'exercice quotidien de son métier.

L'ouvrage aborde notamment la question, délicate mais essentielle, de la responsabilité disciplinaire, civile, pénale et financière de l'agent.

À jour au 1^{er} mars 2008, cette nouvelle édition propose en annexe une compilation des textes les plus importants ainsi qu'un index très détaillé permettant une navigation plus aisée.

L'AUTEUR : Georges-Daniel Marillia, conseiller d'État honoraire, ancien administrateur à l'ORTF, a exercé pendant plus de 30 ans les fonctions de magistrat. Il préside ou participe à diverses commissions ou conseils supérieurs, et est actuellement président du Conseil Supérieur de la Fonction publique hospitalière.

LES RESPONSABILITÉS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Florence Rault – Éditions Weka
128 pages



En tant qu'organe exécutif de l'établissement, mais aussi représentant de l'État en son sein, le chef d'établissement dispose de pouvoirs étendus, et donc de responsabilités multiples qui l'exposent à un certain nombre de risques spécifiques liés à l'accomplissement de ses missions.

Ces risques sont aujourd'hui accrus du fait de la juridicisation et de la judiciarisation de la société, concernant aussi de plus en plus l'institution scolaire. D'une part, au-delà des dispositions du règlement intérieur, le fonctionnement et la gestion de l'établissement doivent s'inscrire dans les principes généraux du droit, se traduisant par une prolifération de lois et réglementations reprises dans le Code de l'Éducation. D'autre part, l'établissement scolaire lui-même n'est plus un lieu protégé, puisque les avocats pénètrent jusque dans les conseils de discipline, et les usagers forment de plus en plus de recours, tant en ce qui concerne les dysfonctionnements du service que la sécurité ou encore la protection morale des élèves.

Dans ce contexte, ce petit fascicule, tirant parti à la fois de la réglementation et de la jurisprudence, constitue un outil pratique permettant au chef d'établissement de mieux cerner les domaines dans lesquels s'exercent ses responsabilités et leur étendue ainsi que les risques encourus dans l'exercice de ses missions.

L'AUTEUR : Avocate au barreau de Paris depuis 1984, Florence Rault, dirige le département Droit pénal du cabinet de Castelnau. Membre du collectif JAMAC, elle intervient régulièrement

Suite à la page 74...



GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Prévoyance — Secours décès

UNE AIDE FINANCIÈRE IMMÉDIATE POUR VOS PROCHES

Depuis plusieurs années, une caisse de secours décès est constituée au sein du syndicat. Cette caisse assure, en cas de décès, le versement d'un capital de secours aux proches de l'adhérent. Aujourd'hui, le SNPDEN s'associe à la CNP, premier assureur de personnes en France, pour garantir la pérennité de ce service.

FAIRE FACE AUX PREMIERS FRAIS FINANCIERS

Envisager l'avenir sereinement, c'est aussi prévoir les risques. Le décès d'un proche met souvent la famille dans une situation délicate. C'est pourquoi le syndicat propose à ses **adhérents une solution simple, accessible et sûre**: la garantie Secours Décès. En choisissant ce service, vous assurez à vos proches, en cas de décès, le versement d'un **capital secours de 1 068,00 €, dans un délai de trois jours**. Cette aide financière immédiate libère vos proches des premiers frais financiers.

UNE SOLUTION POUR TOUS

L'adhésion à la garantie Secours Décès est **ouverte à tous les adhérents du SNPDEN**, actifs ou retraités. Le bureau national a fixé le montant de l'adhésion à la garantie Secours Décès à 12,96 € par an. Il s'agit d'un tarif unique pour tous les adhérents quel que soit leur âge.

UNE ADHÉSION SIMPLE ET IMMÉDIATE

Vous êtes déjà adhérent au SNPDEN ou vous allez le devenir cette année, vous avez moins de 50 ans : **il vous suffit de remplir la rubrique "Secours Décès" de votre fiche d'adhésion au syndicat**. Si vous avez plus de 50 ans, la garantie Secours Décès vous est également destinée. Vous allez simplement devoir effectuer un rachat de cotisations. Un exemple : vous avez 53 ans, au moment de l'adhésion à la garantie, vous allez racheter 3 années de cotisations (53 ans — 50 ans d'âge limite pour l'adhésion à la garantie).

Sachez que vous n'avez **aucun questionnaire médical** à remplir. L'adhésion est immédiate.

De plus, vous pouvez désigner **la personne de votre choix en tant que bénéficiaire** du capital secours. Vous indiquez ses coordonnées sur la fiche d'adhésion. Vous pourrez en changer en cours d'adhésion, si vous le souhaitez.

UN PARTENAIRE DE RENOM

Le SNPDEN a confié la gestion de la garantie Secours Décès à la CNP. Premier assureur de personnes en France, avec 14 millions d'assurés, la CNP est filiale du groupe Caisse des dépôts et consignations. L'expérience et le savoir-faire de la CNP sont pour nos adhérents une garantie de sécurité.

NOTICE D'INFORMATION CAISSE DE SECOURS DÉCÈS DU SNPDEN - À CONSERVER

1. LES ADHÉRENTS

Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts) ; la Caisse de Secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

2. GARANTIE DU SECOURS

Le Congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1 068,00 €.

La garantie n'est accordée que si l'assuré est à jour de sa cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du

versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

3. COTISATION ANNUELLE

Le Bureau National fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit à ce jour : 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.

4. GESTION

La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes :

- un extrait d'acte de décès de l'adhérent,
- un RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

Pour bien remplir la fiche d'adhésion

1 LE NUMÉRO D'ADHÉRENT

- Ne concerne que les adhérents du SNPDEN en 2007-2008.
- Il s'agit du numéro d'adhérent (4 chiffres) figurant sur la carte 2007-2008 en dessous de l'Académie.

2 CLASSE, ÉTABLISSEMENT EMPLOI

- Cocher les cases correspondant à votre situation, y compris les indices. L'indice total vous permet de calculer le montant de votre cotisation (point 5).

3 LE NUMÉRO D'IMMATRICULATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Sept chiffres et une lettre Rubrique à remplir avec une grande attention.

4 LA COTISATION À LA CAISSE DE SECOURS DÉCÈS (SD) Article S50 des statuts

- La caisse remet sans formalité et sans délai une somme de 1 068,00 € à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé (voir précisions dans l'article secours/décès dans ce numéro).

Adressez la fiche d'adhésion complétée à :

SNPDEN - ADHÉSIONS, 21 Rue Béranger - 75003 PARIS

Paiement par chèque :

Le paiement en deux fois est possible. Dans ce cas, adressez les deux chèques en même temps en précisant la date de mise en recouvrement du 2^e chèque, cette date ne devant pas dépasser le 1^{er} mars. Le montant du 1^{er} chèque doit être au moins égal à la moitié de la cotisation totale due.

trois fois. (voir fiche de demande et d'autorisation de prélèvement bancaire au verso).

En cas de choix de ce mode de paiement, faire parvenir l'adhésion et l'autorisation de prélèvement au siège. Le premier prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant l'adhésion et la cotisation sera majorée de 1,52 € pour frais de dossier bancaire.

Il est possible de régler sa cotisation ainsi **jusqu'au 31 mars inclus. Après cette date, nous vous prions de bien vouloir régler par chèque.**

Prélèvement bancaire :

Nous vous proposons une possibilité de prélèvement automatique de la cotisation en

5 LES COTISATIONS

Pour les actifs, l'indice à prendre en compte est l'indice total qui figure dans le cadre 3 de la fiche d'adhésion et pour les retraités revenu principal (titre de pension).

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE AU 1^{er} MARS 2008 — 54,68 €

	SANS SECOURS DÉCÈS			AVEC SECOURS DÉCÈS			
	BASE	CB	PRÉLÈVEMENT	BASE	CB	PRÉLÈVEMENT	
STAGIAIRE 1 ^{re} ANNÉE	90,00 €	91,52 €	30,51 €	102,96 €	104,48 €	34,83 €	
INDICE NOUVEAU MAJORÉ + BONIFICATION INDICIAIRE + NBI	Inférieur à 551	125,77 €	127,29 €	42,43 €	138,73 €	140,25 €	46,75 €
	551 à 650	147,65 €	149,17 €	49,72 €	160,61 €	162,13 €	54,04 €
	651 à 719	169,52 €	171,04 €	57,01 €	182,48 €	184,00 €	61,33 €
	720 à 800	180,46 €	181,98 €	60,66 €	193,42 €	194,94 €	64,98 €
	801 à 880	188,66 €	190,18 €	63,39 €	201,62 €	203,14 €	67,71 €
	881 à 940	205,06 €	206,58 €	68,86 €	218,02 €	219,54 €	73,18 €
	941 à 1020	221,47 €	222,99 €	74,33 €	234,43 €	235,95 €	78,65 €
supérieur à 1020	240,61 €	242,13 €	80,71 €	253,57 €	255,09 €	85,03 €	

RETRAITÉS

COTISATION

« REVENU PRINCIPAL » MENSUEL BRUT FIGURANT SUR LA 1 ^{re} LIGNE DU BULLETIN DE PENSION		BASE	3 PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES	BASE	OU 3 PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES
COMPRIS ENTRE		SANS LE SECOURS-DÉCÈS		AVEC LE SECOURS-DÉCÈS	
en deçà de	1 883 €	83,85 €	28,46 €	96,81 €	32,78 €
	1 884 €	2 222 €	98,43 €	33,32 €	111,39 €
	2 223 €	2 457 €	113,01 €	38,18 €	125,97 €
	2 458 €	2 734 €	120,31 €	40,61 €	133,27 €
	2 735 €	3 008 €	125,77 €	42,43 €	138,73 €
	3 009 €	3 213 €	136,71 €	46,08 €	149,67 €
	3 214 €	et au-delà	147,65 €	49,72 €	160,61 €
					54,04 €

Fiche d'adhésion 2008/09

Adhérez en ligne !

Actif

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

(Vous pouvez également adhérer en ligne sur www.snpden.net - paiement uniquement par carte bleue.)

ATTENTION, la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.

AIDEZ-NOUS et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.

LISEZ BIEN les instructions jointes.

MERCI de nous renouveler votre confiance.

RENOUVELLEMENT NOUVEL ADHÉRENT

CHANGEMENT D'ADRESSE? Oui Non

FAISANT FONCTION DÉTACHEMENT LISTE D'APTITUDE LAURÉAT DU CONCOURS

ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONCTION:

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL):

(Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui Non

N° ADHÉRENT DÉPARTEMENT ACADÉMIE

H F Date de naissance:

NOM: PRÉNOM:

Classe: HC 1^{re} 2^e Échelon: Indice: } Total figurant sur la feuille de paye:

Établissement: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 4^e ex. BI: }

Chef: → NBI:

Adjoint:

Indice total:

Établissement: LYCÉE COLLÈGE LYCÉE PROFESSIONNEL EREA SEGPA

AUTRES Préciser dans ce cas:

Établissement: N° d'immatriculation (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE): →

Nom de l'établissement:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

Tél. établissement Fax établissement Tél. direct Tél. personnel Portable

Mèl: @

Secours décès (12,96 €): Oui Non

Si oui: renseignements concernant le bénéficiaire:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Montant de la cotisation SNPDEN

Secours Décès (éventuellement: 12,96 €)

Montant total du chèque

Règlement: CCP BANCAIRE PRÉLÈVEMENT

à: le:

Signature de l'adhérent:

Fiche d'adhésion 2008/09

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

ATTENTION, la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.**LISEZ BIEN les instructions jointes.****AIDEZ-NOUS et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.****MERCI de nous renouveler votre confiance.**RENOUVELLEMENT NOUVEL ADHÉRENT CHANGEMENT D'ADRESSE? Oui Non

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL):

(Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui Non N° ADHÉRENT **R** DÉPARTEMENT ACADÉMIE
(4 chiffres) (1) (1)H F Date de naissance:

NOM: PRÉNOM:

ADRESSE TRÈS PRÉCISE:

CODE POSTAL: VILLE: TÉLÉPHONE: Mèl: @ (1) Préciser l'académie de votre résidence de retraite **OU** l'académie de votre dernier poste si vous souhaitez y être rattaché.

TRÈS IMPORTANT: Indiquer avec précision votre situation dans le statut actuel (décret n° 2001-1 174 du 11 décembre 2001):

Classe: HC 1^{er} 2^e Dernière
fonction
activeLYCÉE COLLÈGE LYCÉE PROFESSIONNEL EREA SEGPA CHEF D'ÉTABLISSEMENT ADJOINT DERNIER ÉTABLISSEMENT: CATÉGORIE AUTRES Préciser dans ce cas:

Revenu principal brut mensuel: , €

Secours décès (12,96 €): Oui Non

Si oui: renseignements concernant le bénéficiaire:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Montant de la cotisation SNPDEN

Secours Décès (éventuellement: 12,96 €)

Montant total du chèque Règlement: CCP BANCAIRE PRÉLÈVEMENT

à: le:

Signature de l'adhérent:

Remarques ou suggestions...

ATTENTION : Si vous avez toujours le même numéro de compte et si vous avez déjà fourni une autorisation de prélèvement - **NE PAS REMPLIR !**

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

<p style="text-align: center;">NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR</p> 	<p style="text-align: center;">DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</p> 											
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">COMPTE À DÉBITER</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Clé RIB</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Codes</th> <th colspan="2"></th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Établissement _ _ _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;">Guichet _ _ _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;">N° de compte _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ _ </td> </tr> </table> <p>Date _____</p> <p>Signature:</p>	COMPTE À DÉBITER			Clé RIB	Codes			Établissement _ _ _ _ _ _	Guichet _ _ _ _ _ _	N° de compte _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _	<p style="text-align: center;">NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <p style="text-align: center;">SNPDEN 21 rue Béranger 75003 Paris</p>
COMPTE À DÉBITER			Clé RIB									
Codes												
Établissement _ _ _ _ _ _	Guichet _ _ _ _ _ _	N° de compte _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _									

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1^{er} avril 1980 de la commission informatique et libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Établissement

teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

425391

<p style="text-align: center;">NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR</p> 	<p style="text-align: center;">NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</p> <p style="text-align: center;">SNPDEN 21 rue Béranger 75003 Paris</p>											
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">COMPTE À DÉBITER</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Clé RIB</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Codes</th> <th colspan="2"></th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Établissement _ _ _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;">Guichet _ _ _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;">N° de compte _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ </td> <td style="text-align: center;"> _ _ </td> </tr> </table> <p>Date _____</p> <p>Signature:</p>	COMPTE À DÉBITER			Clé RIB	Codes			Établissement _ _ _ _ _ _	Guichet _ _ _ _ _ _	N° de compte _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _	<p style="text-align: center;">NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER</p>
COMPTE À DÉBITER			Clé RIB									
Codes												
Établissement _ _ _ _ _ _	Guichet _ _ _ _ _ _	N° de compte _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _									

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

questions réponses

...des parlementaires

...des ministres

1 VIE PROFESSIONNELLE

AN (Q) n° 21946 du 29 avril 2008

(M. Laurent Hénart),

n° 23259 du 20 mai 2008

(M. Claude Bartolone),

n° 23753 du 27 mai 2008

(M. Michel Liebgott):

carrière et mobilité pour les fonctionnaires et agents publics

Réponse (JO du 12 août 2008 page 6974): le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels est le fruit d'une large concertation. Il reprend en effet les principales propositions issues de la conférence sociale sur les parcours professionnels qui a réuni, à l'automne dernier, les représentants des organisations syndicales et des employeurs des trois versants de la fonction publique. Cette conférence a permis de dresser un constat partagé de la situation et d'identifier les différents obstacles à la mobilité. Parmi ces freins, ont notamment été évoqués par les partenaires sociaux, le cloisonnement entre administrations et entre fonctions publiques, les différences de régime indemnitaire, le manque de transparence sur les postes offerts, le faible accompagnement des agents dans leurs projets, le peu de valorisation des mobilités exercées dans le déroulement de la carrière, ainsi que les difficultés matérielles, sociales et familiales (accès au logement, places de crèches, recherche d'emploi pour le conjoint, etc.). En réponse à ces difficultés, ont été présentées et débattues à l'occasion de ce cycle de réunions, différentes pistes de solutions: création de l'intégration

directe, nouvelle passerelle entre fonctions publiques; systématisations des possibilités de détachement et d'intégration entre corps et cadres d'emplois comparables; consécration d'un droit au départ en mobilité; création d'outils d'accompagnement financier des mobilités; reconnaissance mutuelle des avantages acquis au cours d'un détachement; etc. Les dispositions du projet de loi sont ainsi nées de cet échange particulièrement nourri entre représentants des administrations et représentants des personnels. Avant d'être soumis à l'examen des Conseils supérieurs de la fonction publique au printemps 2008, le projet de loi a également fait l'objet de plusieurs réunions techniques avec les partenaires sociaux. A cette occasion, les représentants des personnels ont pu faire part de leurs interrogations, voire de leurs inquiétudes sur le projet de texte. Cet échange a permis d'améliorer, tant sur le fond que sur la forme, certaines dispositions du projet de loi: ainsi en est-il du dispositif de réorientation professionnelle dont le champ d'application a été mieux défini et des obligations respectives de l'administration et des agents au cours de cette période qui ont été précisées à la suite des observations formulées par les syndicats. Les décrets d'application de la loi, notamment celui sur la réorientation professionnelle et celui sur le cumul d'emplois à temps non complet, feront également l'objet d'une large concertation avec les partenaires sociaux dans les mois à venir. Au-delà, les accords de Bercy sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, conclus le 2 juin dernier avec six orga-

nisations syndicales de fonctionnaires représentant près de 75 % des agents de la fonction publique, prévoient une meilleure association des partenaires sociaux à la conduite du changement. A cet effet, la place de la négociation dans le dialogue social devra être renforcée, notamment sur les thèmes porteurs de modernisation de gestion des ressources humaines, à tous les niveaux de décision pertinents. Les compétences des comités techniques seront également clarifiées et adaptées aux enjeux de la gestion publique, découlant de l'évolution des missions et des conditions d'intervention des services publics. Enfin, une instance de dialogue interfonctions publiques sera créée pour aborder des sujets structurants pour la réforme des administrations et insuffisamment développés aujourd'hui avec les partenaires sociaux, tels que l'évolution de l'emploi public dans toutes ses composantes, les questions de mobilité entre les trois fonctions publiques ou l'adaptation des conditions de travail à l'évolution des techniques, notamment aux technologies de l'information et de la communication.

4 VIE DES ÉTABLISSEMENTS

AN (Q) n° 24179 du 10 juin 2008

(M. Jean-Claude Perez);

n° 24670 du 10 juin 2008

(M. Bernard Lesterlin);

n° 24673 du 10 juin 2008

(M. Nicolas Dupont-Aignan);

n° 24 juin 2008

(M. Claude Bartolone);

n° 26309 du 1^{er} juillet 2008

(M^{me} Valérie Rosso-Debord);

n° 26310 du 1^{er} juillet 2008

(M. Michel Liebgott);

n° 27395 du 15 juillet 2008
(M. Patrick Roy): respect de la laïcité

Réponse (JO du 2 septembre 2008 page 7617): En application du principe de laïcité, l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, issu de la loi n° 2004-228 du 14 mars 2004, interdit, dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port, par les élèves, de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. Il vise à préserver l'école publique des revendications identitaires et communautaires qui se développent. Ce texte, dont les modalités d'application ont été précisées par la circulaire n° 2004-084 du 18 mai 2004, permet de garantir l'égalité des élèves à l'école et de promouvoir une fraternité ouverte à tous dans le respect des valeurs de la République. C'est pourquoi il ne s'adresse qu'aux seuls élèves. Ainsi, la loi ne s'étend pas aux parents d'élèves ou à d'autres personnes intervenant bénévolement dans le cadre du service public d'éducation. Dans le respect du principe de la liberté individuelle, ceux-ci ne peuvent être soumis à aucune réglementation particulière concernant leur tenue. La notion de collaborateur bénévole est de nature « fonctionnelle », c'est-à-dire que sa seule vocation consiste à couvrir les dommages subis par une personne qui, sans être un agent public, participe à une mission de service public. La qualité de collaborateur bénévole ne peut porter reconnaissance de statut d'agent public, avec l'ensemble des droits et des devoirs qui y sont attachés. Néanmoins, le chef d'établissement peut prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonction-



Christiane
SINGEVIN

nement du service public, et notamment le maintien de l'ordre public dans l'enceinte de son établissement, sans préjudice des dispositions générales réglementant l'accès aux établissements (CAA de Douai, 29 avril 2003, M. X. n° 00DA011401). En ce qui concerne l'accompagnement des classes en sortie scolaire, les dispositions des circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et n° 76-260 du 20 août 1976 relative aux sorties et voyages d'élèves, précisent les conditions dans lesquelles ces sorties doivent s'effectuer. Ainsi, les adultes bénévoles qui participent à l'encadrement de la vie collective en dehors des périodes d'enseignement doivent y être autorisés par le directeur de l'école. Aucune qualification particulière n'est requise pour ces accompagnements et aucun critère de sélection n'est précisé. En conséquence, il appartient au directeur d'école ou au chef d'établissement, sur proposition de l'enseignant, de choisir, parmi les parents qui se proposent, ceux qui accompagneront la sortie. S'agissant de l'intervention auprès des élèves d'une personne extérieure à l'établissement, celle-ci doit être autorisée par le chef d'établissement ou le directeur d'école, quel qu'en soit le motif. Lorsque cette intervention s'inscrit dans le cadre de l'enseignement, et qu'elle est organisée pendant le temps scolaire, elle doit également être approuvée par l'enseignant. Il appartient donc au chef d'établissement ou au directeur d'école de veiller, avec une attention particulière, à ce que le choix des intervenants soit uniquement fondé

sur le souci d'assurer le bon fonctionnement du service.

13 MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS

S (Q) n° 4155
du 24 avril 2008 et
n° 5126 du 10 juillet 2008
(M^{me} Catherine Dumas):
maintien des enseignements optionnels à vocation culturelle ou artistique dans les lycées

Réponse (JO du 21 août 2008 page 1671): le ministre de l'éducation nationale a présenté le 11 juin dernier un document définissant les grands objectifs et les principes de la future réforme des lycées qui devrait entrer en vigueur à compter de la rentrée 2009 en classe de seconde, de la rentrée 2010 en classe de première et de la rentrée 2011 en classe terminale. Le souhait du ministre a été de dégager un large consensus sur les lignes directrices d'une rénovation du lycée: mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, donner à tous les élèves d'égales chances de réussite en réduisant le poids des déterminants sociaux, permettre à chacun de mieux choisir son orientation, donner de nouveaux espaces d'autonomie aux établissements. Ces objectifs impliquent un nécessaire réaménagement du temps scolaire allant dans le sens d'une importance plus grande aux activités favorisant l'autonomie dans le travail et l'esprit d'initiative. A ce stade, aucune décision quant à l'organisation des enseignements et la structure des séries n'a été prise. Il va de soi, toutefois, que dans la réorganisa-

tion envisagée des études au lycée, les enseignements artistiques auront leur place car ils constituent un des éléments de la culture du lycéen et contribuent à son épanouissement.

17 PROGRAMMES ET HORAIRES

AN (Q) n° 15409
du 29 janvier 2008
(M. Éric Raoult):
programmes d'histoire de l'art

Réponse (JO du 1^{er} juillet 2008 page 5696): l'histoire des arts est intégrée dans les programmes de l'école primaire applicables à la rentrée 2008 et dans les nouveaux programmes du collège applicables à la rentrée 2009. L'enseignement de l'histoire des arts porte sur l'ensemble du champ artistique et culturel. Il a pour objectif l'acquisition par les élèves de repères historiques et méthodologiques indispensables à la compréhension des œuvres, et prend appui sur le contact direct avec celles-ci. A l'école primaire, les programmes incluront une liste indicative d'œuvres de référence allant de la préhistoire à la période contemporaine. L'histoire des arts représentera, au collège, un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques. Il sera également mis en œuvre dans le cadre des autres disciplines constitutives de la culture humaniste (le français, les langues et cultures de l'antiquité) et dans les langues vivantes et pourra être abordé dans le cadre des disciplines scientifiques et techniques. Les corps d'inspection veilleront à la mise en place effective de cet enseignement, dans toutes les écoles primaires. Les plans académiques de formation prévoient des actions de formation s'appuyant sur le programme d'histoire des arts ainsi que sur la perspective d'une épreuve au diplôme national du brevet, à compter de la session 2010.

18 RYTHMES SCOLAIRES

AN (Q) n° 13426
du 25 décembre 2007
(M. Kléber Mesquida):
respect de la durée minimale de la pause méridienne

Réponse (JO du 19 août 2008 page 7184): en application du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement notamment de son article 2, les établissements scolaires disposent d'une autonomie qui porte sur l'organisation du temps scolaire et les modalités de la vie scolaire. Les principes de cette organisation sont soumis au conseil d'administration par le chef d'établissement qui exécute les décisions adoptées par le conseil et établit l'emploi du temps des élèves. Dès lors, conformément à ce principe d'autonomie, dont la remise en cause n'est pas à l'ordre du jour, l'organisation de l'emploi du temps de la journée des élèves relève de la compétence de l'établissement. Dans ce cadre, le chef d'établissement établit l'emploi du temps des élèves en respectant les heures de cours imparties par les programmes d'enseignement scolaire pour chaque discipline et par niveau d'enseignement. Il répartit ces horaires dans la journée et dans la semaine en veillant, dans la mesure du possible, à maintenir pour chacun un rythme scolaire équilibré et une durée de pause méridienne qui ne soit pas inférieure à trente minutes, sans compter le temps d'attente pour le service, comme le recommande le préambule de la circulaire n° 2001-118 du 25 juin 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments. Néanmoins, en fonction des multiples options offertes au choix des élèves, cet équilibre peut parfois s'avérer difficile à réaliser.

À SUIVRE...

Suite de la page 74...

aux côtés d'enseignants mis en cause dans des affaires d'allégation d'abus sexuel et a collaboré à de nombreux ouvrages sur la protection de l'enfance et la maltraitance.

LE GUIDE JURIDIQUE DES ENSEIGNANTS

École, collèges et lycées de l'enseignement public
Laurent Piau – ESF Éditeur
Collection Pédagogies – 426 pages



Cet ouvrage est le premier guide juridique concernant le métier de professeur. Conçu comme un guide pratique, il couvre toute la carrière et présente l'ensemble des textes juridiques concernant la fonction de professeur.

Il fait ainsi le point sur l'organisation de l'administration ainsi que sur les droits et obligations des fonctionnaires ; il aborde les lois et règlements qui gouvernent l'ensemble de la profession, les statuts applicables à chaque catégorie d'enseignant et les textes applicables à chaque étape de la carrière.

Ce guide juridique permet de plus aux enseignants de connaître la mesure dans laquelle leur responsabilité profession-

nelle, civile ou pénale est engagée dans l'exercice de leur fonction et est illustré d'exemples concrets et de conseils pratiques, notamment sur la façon de se défendre face à l'administration ou devant les juridictions administratives.

Un ouvrage pratique pour tous les enseignants, notamment les stagiaires, mais qui se révélera également utile aux autres personnels et leur permettra de mieux cerner les domaines dans lesquels s'exerce la responsabilité des enseignants.

L'AUTEUR: Après avoir exercé en tant que professeur dans différents établissements et à divers niveaux, Laurent Piau est depuis 2002 juriste d'une fédération de syndicats de la Fonction publique.

LA GRH À L'ÉDUCATION NATIONALE ENTRE CONTRAINTES ET POSSIBLES

AFAE – Revue Administration et Éducation – N° 2/2008 (n° 118) – juin 2008 – 204 pages



Depuis plus d'une dizaine d'années, la gestion des ressources humaines

est officiellement une préoccupation majeure des autorités éducatives. Mais au-delà des discours et de la rhétorique, on peut se demander si les procédures et les comportements ont réellement changé, et en particulier si on est parvenu à passer d'une gestion quantitative des postes et des personnels à une gestion plus qualitative des personnes et des compétences ?

Le dossier de ce numéro de la Revue Administration et Éducation, coordonné par Paul Quénet et Yannick Tenne, propose un panorama assez complet des principaux enjeux et changements de la GRH à l'Éducation nationale, aux divers niveaux d'enseignement (du primaire au supérieur), aux divers échelons de décision (de l'administration centrale à l'établissement scolaire, en passant par le niveau académique et la circonscription) et dans ses divers aspects (depuis le recrutement jusqu'à l'évolution de carrière, en passant par la formation initiale et continue des diverses catégories de personnels). Des expériences de gestion nouvelle ayant réussi dans certains pays européens sont également présentées.

Un ouvrage qui s'inscrit pleinement au cœur de l'actualité, dans le processus annoncé de réforme de la Fonction publique, avec en toile de fonds les propositions contenues dans le rapport Silicani sur l'avenir de la Fonction Publique d'avril 2008 qui prône notamment une amélioration du pilotage général de la Fonction Publique.

Nos peines

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Jean ALBERTIN, proviseur honoraire du lycée du Bâtiment, BRON,
- Hervé BIELKIEWICZ, principal du collège Ernest Renan, TREGUIER,
- Jean SELLIER, principal honoraire du collège Marcel Pagnol, GRAVIGNY.

Nous nous associons au deuil des familles.